



Campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités Session 2014

(données quantitatives disponibles au 31 décembre 2014)

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse des ressources humaines
DGRH A1-1

Avertissement

L'étude sur la campagne de recrutement 2014 des maîtres de conférences et des professeurs des universités et l'étude relative à l'origine des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2014 sont complémentaires :

L'étude sur la campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités aborde les thèmes suivants :

- les résultats globaux du recrutement (postes publiés ; postes pourvus ; candidatures) ;
- le bilan des postes pourvus par les établissements (résultats par corps ; approche disciplinaire) ;
- les détachements et mutations (avec les contours géographiques) ;
- les recrutements par concours - Taux de couverture global (résultats par corps et par discipline ; offre de recrutement et vivier des qualifiés 2014) ;
- le recrutement des professeurs des universités (au titre des articles 46.1° ; 46.3° et 46.4° ; le recrutement des MCF dans le corps des PR ; l'agrégation ; la place des qualifiés dans les concours de recrutement) ;
- le recrutement des maîtres de conférences (analyse des recrutements par type de concours ; la place des qualifiés dans les concours de recrutement ; sélectivité et attractivité des concours de recrutement de MCF) ;
- l'analyse des postes non pourvus (bilan global et analyse des motifs de non pourvoi ; analyse par corps et par discipline).

L'étude sur l'origine des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2014, qui complète celle du recrutement, analyse les points suivants :

- l'activité antérieure au recrutement exercée par les MCF et les PR ;
- la mobilité des enseignants-chercheurs recrutés (selon le lieu d'exercice de la dernière activité professionnelle des MCF recrutés ; selon le lieu d'obtention du doctorat des MCF ; les taux d'endorecrutement) ;
- et les données démographiques (âge de recrutement ; année d'obtention du doctorat des MCF ; répartition par sexe et la place des femmes dans le recrutement ; nationalité).

La campagne de recrutement 2014 des maîtres de conférences et des professeurs des universités : les points saillants

* La présente étude présente le bilan de la **session « synchronisée »** terminée au 1^{er} septembre 2014. Toutefois, deux des tableaux de synthèse ont figé la situation au 31 décembre 2014 pour prendre en compte les recrutements au « fil de l'eau » et donner un aperçu plus complet de la campagne de recrutement 2014.

Sur l'ensemble de la campagne (**sessions synchronisée et au fil de l'eau**), la diminution déjà constatée depuis 2010 des **postes publiés** par les établissements s'est poursuivie en 2014, avec 2 358 postes contre 2 614 en 2013 ; toutefois **cette baisse de 256 postes concerne essentiellement les maîtres de conférences** (- 226 pour les MCF et - 30 pour les PR). Ce fléchissement des publications par les établissements (- 9,8 %) s'explique en partie par celui des postes d'enseignants chercheurs à pourvoir prévus dans l'arrêté du 27 février 2014 (2 847 postes contre 3 067 en 2013, soit - 220 postes).

Cette diminution se retrouve également au niveau des **postes pourvus**, avec 2 205 postes pourvus en 2014 contre 2 437 en 2013, soit **un recul de 232 postes** (9,52 %) ; elle vise majoritairement les MCF (- 205).

* **Pour la seule session « synchronisée »** du recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences, les points suivants peuvent être soulignés :

⇒ Lorsqu'on regarde l'ensemble des recrutements de cette session, achevés le 1^{er} septembre 2014, on observe que la tendance à la baisse du nombre des emplois offerts observée depuis 2006, qui s'était toutefois inversée en 2011 (pour les PR) et en 2012 (pour les MCF et PR), mais qui avait repris en 2013, concerne en 2014 essentiellement les emplois de maîtres de conférences.

⇒ En 2014, les établissements ont encore privilégié le cadre de la session synchronisée (les publications de postes, à ce titre, représentent **89,91 %** du total des postes offerts au recrutement) ; le recrutement « au fil de l'eau » est globalement équivalent à celui de 2013 (autour de 10 %).

⇒ Le taux de couverture global des emplois offerts (postes pourvus/postes offerts) est très satisfaisant (**94,43 %**) et en hausse par rapport à 2013 (+ 0,82 point) : très élevé pour les MCF (**96,90 %**, + 0,84 point) et encore en augmentation pour les PR (**90,59%**, + 1,25 point).

⇒ La part des **détachements** dans le recrutement reste mineure : **0,40 %** des emplois ont été pourvus par ce moyen.

⇒ La part des **mutations**, avec **12,53 %** d'emplois pourvus, en légère baisse par rapport à 2013 (13 %) se situe néanmoins par rapport aux années antérieures à un niveau élevé et a augmenté de plus de 2 points depuis 2008. Le bilan des soldes migratoires des mutations est encore favorable à l'académie de Paris, même si l'on enregistre une baisse par rapport à 2013. L'attractivité des académies de la périphérie sud du territoire est également confirmée.

⇒ Le recrutement des **PR** est caractérisé par :

- ♦ Le poids des MCF, lesquels représentent **90,50 %** des recrutés : pour eux, l'accès au corps des PR est incontestablement une voie de promotion.

- ♦ La confirmation du mouvement circulaire concernant les MCF parisiens qui quittent leur université pour devenir professeur et y reviennent quelques années plus tard par le biais d'une mutation.

- ♦ Une part stable (autour de 40 %) des qualifiés de l'année dans les lauréats des concours : avec 197 qualifiés 2014 sur 505 lauréats (soit 39 %). Ces qualifiés 2014, lauréats des concours ne représentent que **10,17 %** de l'ensemble des qualifications accordées par le CNU cette année,

mais, représentent **25,45 %** des qualifiés de l'année qui se sont effectivement présentés aux concours (197 sur 774).

⇒ Le recrutement des **MCF** est marqué par :

- ♦ Une part des qualifiés 2014 (495 sur 1 129) qui représentent **43,8 %** des lauréats des concours. Ces qualifiés 2014, lauréats des concours ne représentent que **5,4 %** de l'ensemble des qualifications accordées par le CNU en 2014, mais représentent **12,2 %** des qualifiés de l'année qui se sont effectivement présentés aux concours (495 sur 4 071).
- ♦ Une attractivité importante (9 220 candidats qui ont déposé 49 777 candidatures), soit en moyenne **5,4 candidatures** par candidat et un ratio moyen de plus de **38 candidatures** par poste. Ce ratio diffère selon les disciplines, de plus de 100 pour les disciplines les plus attractives comme les mathématiques ou les littératures comparées mais en dessous de 15 pour les moins attractives comme l'astronomie, la météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, les neurosciences, ou encore les sciences biologiques, fondamentales et clinique.
- ♦ Une sélectivité, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats), dont le taux moyen est de **13,5 %** et qui varie très fortement selon les sections (alors qu'en droit privé et sciences criminelles et en droit public, le taux est de plus de 41 % et de 34 %, il est inférieur à 5 % en langue et littérature françaises, en littératures comparées, en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, en mathématiques ou encore en chimie organique, minérale, industrielle).

⇒ **5,06 %** des postes (PR + MCF) proposés aux concours sont restés vacants. L'analyse disciplinaire montre que, pour les concours de MCF comme pour ceux de PR, ce sont dans les disciplines littéraires et de sciences humaines que le taux des emplois non pourvus est le plus important.

⇒ **59,55 %** des emplois non pourvus l'ont été du fait des décisions prises par les instances des établissements, comités de sélection et conseils d'administration, contre 42,40 % en 2013, alors que le comportement des candidats eux-mêmes est à l'origine de **31,46 %** des vacances constatées, contre 29,60 % en 2013. Un seul poste de PR est demeuré vacant par suite de l'avis défavorable motivé prononcé par un directeur d'école ou institut interne à une université.

Bilan de la session « synchronisée »
et éléments synthétiques
des sessions synchronisée
et au fil de l'eau

☞ Avertissement	Page
☞ Les points saillants de la campagne de recrutement	
☞ Table des matières	5
Bilan de la session 2014 : Analyses et Commentaires	
☞ Avertissement	7
☞ Résultats globaux du recrutement 2014	8
☞ Bilan des postes pourvus par les établissements	12
☞ Détachements et mutations	18
☞ Recrutements par concours - Taux de couverture global	23
☞ Recrutement des professeurs des universités	26
☞ Recrutement des maîtres de conférences	33
☞ Analyse des postes non pourvus	38
☞ Annexe - Dispositions réglementaires	42
Données statistiques	
☞ Synthèse du recrutement	47
Tableau S - 1 : Synthèse des sessions dites « synchronisée » et « fil de l'eau »	48
Tableau S - 2 : Session « synchronisée »	49
Tableau S - 3 : Session « fil de l'eau »	50
Tableau S - 4 : Bilan par établissement des postes publiés et pourvus	51
Tableau S - 5 : Synthèse des candidats et des candidatures	55
Tableau S - 5a : Nombre de candidatures des candidats nommés	56
Tableau S - 5b : Répartition par section des candidatures des candidats nommés	57
☞ Bilan des opérations de mutation et de détachement	58
Tableau I : Bilan global des opérations de mutation et de détachement	59
Tableau I - a : Analyse par section des mutations et détachements des MCF (article 26-I-1°)	60
Tableau I - b : Analyse par section des mutations et détachements des PR (article 46.1°)	61
Tableau I - c : Analyse par section des mutations et détachements des PR (article 51)	62
Tableau I - d : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les PR mutés	63
Tableau I - e : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les MCF mutés	64
Tableau I - f : Solde académique des mutations par grande discipline	65
Tableau I - g : Soldes migratoires des mutations des PR et des MCF, 2004 à 2014	66
☞ Bilan global des opérations de recrutement	67
Tableau II : Bilan des opérations de recrutement, répartition globale	68
Tableau II - a : Analyse par section du taux de couverture des postes de PR et de MCF	69
Tableau II - b : Analyse par section et qualification des postes de PR et de MCF offerts	70
Tableau II - c : Ratio par corps et discipline des qualifications 2014 et des postes offerts	71
☞ Bilan du recrutement des professeurs des universités	72
Tableau III - a : Analyse par section (article 46.1°)	73
Tableau III - b : Analyse par section (article 46.3°)	74
Tableau III - c : Analyse par section (article 46.4°)	75
Tableau III - d : Analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par des anciens MCF	76
Tableau III - e : Analyse par section de l'agrégation externe et interne (articles 49-2-1 et 49-2-2)	77

Tableau III - f : Bilan de la qualification 2014 par section des PR recrutés	78
Tableau III - g : Répartition des qualifications 2014 par section et sexe des PR recrutés	79
Tableau III - h : Analyse des postes pourvus par section et par année de qualification du PR nommé	80
Tableau III - i : Analyse des postes pourvus par section des PR qualifiés et nommés en 2014	81
 Bilan du recrutement des maîtres de conférences	82
Tableau IV - a : Analyse par section (article 26-I-1°)	83
Tableau IV - b : Analyse par section (articles 26-I-2° et 26-I-3°)	84
Tableau IV - c : Bilan de la qualification 2014 par section des MCF recrutés	85
Tableau IV - d : Répartition des qualifications 2014 par section et sexe des MCF recrutés	86
Tableau IV - e : Analyse des postes pourvus par section et année de qualification du nommé MCF	87
Tableau IV - f : Analyse des postes pourvus par section des MCF qualifiés et nommés en 2014	88
Tableau IV - g : Attractivité et sélectivité dans le recrutement de maître de conférences par section	89
 Bilan des postes non pourvus	90
Tableau V : Analyse des postes non pourvus, bilan global	91
Tableau V - a : Analyse par section des postes non pourvus (article 26-I-1°)	92
Tableau V - b : Analyse par section des postes non pourvus (article 46.1°)	93
Tableau V - c : Analyse par section des postes non pourvus (articles 46.4° et 51)	94
 Table des disciplines ou sections du Conseil national des universités	95

Bilan de la session 2014 : Analyses et commentaires

Avertissement

La session 2014 du recrutement des enseignants-chercheurs universitaires a été organisée selon la procédure issue de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) et du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités (PR) et du corps des maîtres de conférences (MCF), dans la rédaction découlant des décrets n° 2008-333 du 10 avril 2008 et n° 2009-460 du 23 avril 2009¹.

L'arrêté du 27 février 2014 a fixé à **2 847** le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2014 par la voie de la mutation, du détachement et des concours : **1 193 postes de PR et 1 654 de MCF**. Il s'agit d'un volume maximum dans lequel les déclarations de vacance faites par les établissements d'enseignement supérieur devaient s'inscrire.

Le décret du 23 avril 2009 a en effet donné aux établissements une entière liberté pour déclarer la vacance des postes offerts à un recrutement. Ils peuvent donc organiser ces recrutements au « fil de l'eau ». Toutefois, compte tenu des contraintes propres au calendrier de l'année universitaire et en particulier de la rentrée des étudiants, le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) leur propose d'organiser une session dite « synchronisée » à laquelle ils peuvent prendre part².

La présente étude présente les résultats de la session « synchronisée » : on dispose de toutes les données permettant d'en établir le bilan, à l'image des études publiées les années précédentes et disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette session a concerné **89,91 %** des postes offerts au recrutement à la date du 1^{er} septembre 2014.

Des concours se sont poursuivis dans ce cadre pour des nominations postérieures au 1^{er} septembre : deux des tableaux de synthèse qui introduisent l'analyse ont figé la situation au 31 décembre 2014 pour prendre en compte les recrutements au « fil de l'eau » et donner au lecteur un aperçu plus complet de la campagne 2014.



L'étude a été réalisée par :

- Muriel GUERREIRO, adjointe au chef du département DGRH A1-1
- Pasquin ROSSI, ingénieur de recherche au département DGRH A1-1
- Julien THIRION, ingénieur d'études au département DGRH A1-1

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère aux adresses suivantes :

Sur la page « Bilans et statistiques » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou par la rubrique « Études et regards statistiques » consacrée aux personnels enseignants du supérieur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20616/etudes-et-regards-statistiques.html>

ou sur le portail PERSÉ relatif aux personnels de l'enseignement supérieur, à partir du lien :

<http://www.perse-mineduc.com/perse/tableaux-de-bord>

¹ Le rôle dévolu aux instances des établissements dans la procédure de recrutement définie en 2009, est rappelé dans une annexe au présent document, située avant l'ensemble des tableaux statistiques.

² La DGRH propose aux établissements, pour l'organisation des recrutements et en particulier la publication des emplois, deux applications informatiques : ANTEE pour la session « synchronisée » et FIDIS pour le « fil de l'eau ». Dans les tableaux statistiques joints comme dans les présents commentaires, les auteurs ont employé le nom de ces deux applications pour désigner l'une et l'autre de ces modalités de recrutement.

Résultats globaux du recrutement 2014

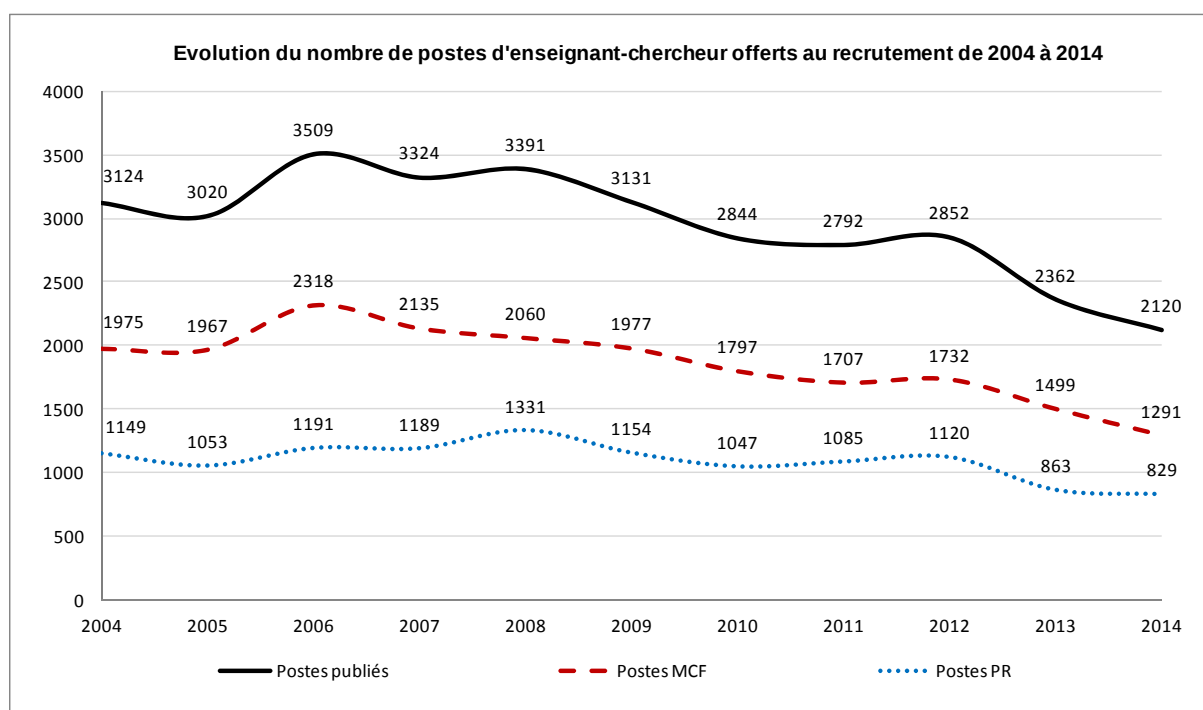
Les trois premiers tableaux proposés constituent une introduction à l'étude. Le tableau S - 1 présente la synthèse des résultats de la session « synchronisée » et des recrutements au « fil de l'eau », et le tableau S - 3 celui des recrutements au « fil de l'eau », les statistiques pour ceux-ci ayant été établies au 31 décembre 2014. Le tableau S - 2 traite le bilan de la seule session « synchronisée » terminée le 1^{er} septembre 2014.

Les autres tableaux statistiques de l'étude analysent uniquement les résultats de la session « synchronisée », ceci afin d'établir les comparaisons nécessaires avec les sessions antérieures.

Postes publiés

Au 1^{er} septembre 2014, au titre de la seule session « synchronisée », **2 120 postes ont été publiés : 1 291 pour des recrutements de MCF, 829 pour des recrutements de PR** (cf. tableau S - 2). Ces publications représentent **89,91 %** du total des postes offerts au recrutement en 2014 (88,62 % en 2009, 84,72 % en 2010, 84,53 % en 2011, 93,14 % en 2012 et 90,35% en 2013).

On a porté dans le graphique ci-dessous l'évolution du nombre d'emplois publiés à la « session synchronisée » de 2009 à 2014 et aux premières sessions des recrutements (hors liste d'aptitude des assistants - article 62 du statut) pour les années 2004 à 2008.



La comparaison entre le volume global des publications enregistrées dans le cadre des sessions synchronisées » et celui des premières sessions de recrutement des années antérieures se justifie dans la mesure où on rapproche l'ensemble des possibilités offertes aux candidats d'être affectés sur un emploi au plus tard à la rentrée universitaire.

Depuis 2006, une tendance générale à la baisse du nombre des emplois offerts pouvait être observée, plus régulière pour les postes de MCF que pour ceux de PR. En 2011, le rythme de cette baisse s'était ralenti et l'offre pour le rang professoral avait même progressé et en 2012, on avait constaté une progression du nombre des emplois offerts, pour les postes de MCF (1,46 %) comme pour les postes de PR (3,22 %). En 2013, on

enregistre de nouveau une forte baisse du nombre d'emplois proposés à la session « synchronisée », (- 17,18 %), aussi bien dans le corps des MCF (- 13,45 %) que dans celui des PR (- 22,95 %).

En 2014, cette forte baisse constatée l'année précédente ne se poursuit que dans le corps des maîtres de conférences (- 208 postes, -13,88 %) alors que dans celui des professeurs, elle n'est que de 3,94 % (-34 postes).

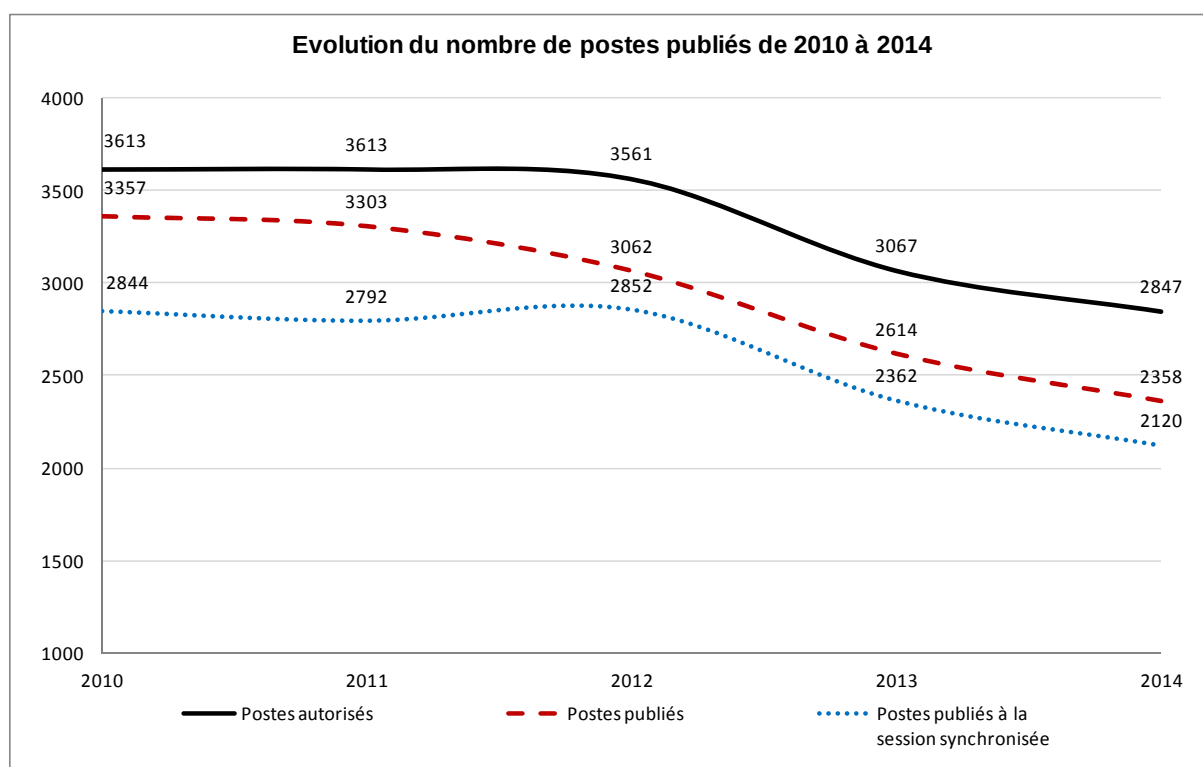
Lors du bilan des sessions 2010 et 2011, la diminution du nombre des postes proposés à la session « synchronisée » par rapport à la session précédente avait été partiellement compensée par l'opportunité d'offrir les postes au « fil de l'eau » (513 en 2010 et 511 en 2011). Cet aspect de la réforme de 2009 devait permettre en effet aux établissements de s'affranchir des contraintes de calendrier propres à l'organisation des recrutements qui existaient jusqu'en 2008 et qui continuent à régler la session « synchronisée ».

En revanche, en 2012 comme en 2013, le volume des postes publiés dans le cadre des recrutements au « fil de l'eau », était nettement inférieur (215 en 2012 puis 260 en 2013).

En 2014, il est du même ordre de grandeur (238), (cf. tableau S - 3) .

Au total, **2 358** postes d'enseignant-chercheur ont été publiés pour des affectations avant la fin de l'année 2014 : 1 444 MCF, 914 PR (cf. tableau S - 1). Globalement, par rapport au nombre de postes publiés en 2013, on enregistre une réduction de 256 postes (- 9,79 %). Les publications de postes de MCF reculent de 226 unités (-13,53 %) et celles de PR de 30 (- 3,94 %).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution entre 2010 et 2014 du nombre total de postes autorisés, publiés au recrutement par les établissements et publiés **à la seule session synchronisée**.



La diminution des postes publiés se retrouve également au niveau des **postes pourvus**, avec 2 205 postes pourvus en 2014 contre 2 437 en 2013, soit **un recul de 232 postes** (- 9,52 %), qui se répartit entre les MCF (- 205) et les PR (- 27).

Les publications observées en 2014 montrent que **17** établissements ont eu recours au dispositif « fil de l'eau » et fait le choix de ne pas offrir de postes à la session « synchronisée ». Ils étaient 6 en 2013, 9 en 2012 et 19 en 2011. Mais ce sont, pour la grande majorité, des établissements à faibles effectifs, qui publient peu de postes. Les enquêtes réalisées auprès des établissements ont montré que le recours à cette modalité répondait soit à une urgence, soit à un besoin spécifique de recrutement. C'est le cas lorsqu'un poste devient vacant de façon imprévue ou trop tardive pour s'inscrire dans la session « synchronisée », ou que le recrutement dans ce cadre

n'a pas rencontré le succès attendu ; le « fil de l'eau » offre ainsi le moyen de republier rapidement ce poste afin qu'il demeure inoccupé le moins longtemps possible.

Postes pourvus (taux de couverture global)

Au titre de la seule session « synchronisée » (cf. tableau S - 2), **2 002 postes** ont été pourvus, tous types de recrutement confondus (mutations, détachements, concours), 1 251 par des MCF et 751 par des PR. **Le taux de couverture global est de 94,43 %**, en hausse par rapport à la session 2013, de 0,82 point (voir tableau ci-après).

↳ En 2014, pour le recrutement des MCF, on enregistre une hausse de 0,84 point par rapport à l'année dernière (résultat le plus élevé depuis 2004) ;

↳ S'agissant du recrutement des PR, la progression continue, elle est de + 1,25 points par rapport à 2013 ; le taux de couverture pour les PR atteint des niveaux très satisfaisants.

Evolution du taux de couverture global³

Taux de couverture (%)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
MCF	94,0	94,3	94,9	94,3	92,7	92,7	93,1	95,4	95,0	96,1	96,9
PR	74,1	76,0	78,5	80,7	79,6	80,7	80,4	84,5	85,1	89,3	90,6
Global	87,0	88,1	89,5	89,6	87,7	88,4	88,4	91,2	91,1	93,6	94,4

Les résultats des recrutements par la voie de la mutation et du détachement sont détaillés dans la troisième partie de la présente étude, ceux des concours dans les trois parties suivantes.

Candidatures

La synthèse des chiffres relatifs aux candidatures et aux candidats au recrutement sur les postes de MCF et de PR, pour la session « synchronisée », est présentée dans le tableau S - 5.

⇒ **9 911 personnes** se sont inscrites sur l'application ANTARES-ANTEE pour un recrutement de MCF, détachements, mutations et concours confondus, soit 99 de moins qu'en 2013. **9 220** dossiers ont été déclarés recevables par les établissements ; 691 ont été jugés irrecevables contre 538 en 2013. Le plus souvent, ces rejets concernent des candidats qui n'ont pas donné suite à leur inscription, c'est-à-dire qui n'ont pas adressé à l'établissement toutes les pièces nécessaires pour constituer leur dossier.

Le nombre de candidats « jugés recevables » à un poste de MCF, après 3 années de baisse de 2007 à 2010 puis une progression en 2011 et 2012, est reparti à la baisse depuis 2013 (cf tableau ci-après).

Evolution du nombre de candidats à un poste de MCF

MCF	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012	2012 à 2013	2013 à 2014
Valeur	- 492	- 214	- 306	+ 303	+ 157	- 112	- 252
%	- 4,8	- 2,2	- 3,2	+ 3,3	+ 1,7	- 1,2	- 2,7

⇒ **2 099 personnes** ont fait la même démarche pour un recrutement de PR, dont 134 pour les concours de l'article 51 ouverts pour des détachements et des mutations dans les seules disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, soit 14 de plus qu'en 2013. Les établissements en ont déclaré recevables **1 943**, dont 126 pour les concours de l'article 51 : 156 dossiers ont été rejetés, majoritairement pour la même raison que celle évoquée pour les MCF.

³ Jusqu'en 2008, le taux affiché est celui de la première session de recrutement. En 2009, pour le calcul du taux, on n'avait pas pris en compte 47 postes de PR ouverts au titre de l'article 46-3 (voie longue) dont les concours n'étaient pas encore terminés. La comparaison avec la campagne 2009 doit tenir compte de cette précision.

Les chiffres suivants montrent l'évolution du nombre de candidats à un poste de PR.

Evolution du nombre de candidats à un poste de PR

PR	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011	2011 à 2012	2012 à 2013	2013 à 2014
Valeur	+ 190	- 228	- 248	+ 243	+ 49	- 261	+ 1
%	+ 8,6	- 9,6	- 11,5	+ 12,7	+ 2,2	- 11,8	+ 0,1

⇒ **Un candidat MCF a déposé en moyenne 5,4 dossiers de candidature** (jugées recevables), chiffre en baisse par rapport à 2013 (5,8) ou 2012 (5,9). **Un candidat PR a constitué 2,2 dossiers**, chiffre également inférieur à ceux de 2013 (2,4) et 2012 (2,7).

Le tableau S-5a détaille le nombre de candidatures effectuées par les candidats qui ont été recrutés. Si on s'en tient au recrutement par concours, on observe que 529 lauréats MCF (46,8 % du total) ont déposé au moins 5 dossiers de candidatures, et que 47 d'entre eux en ont fait 30 et plus. Les lauréats PR ont été moins « prolifiques » : 111 (22 % du total) ont constitué au moins 3 dossiers de candidatures, dont 10 seulement en ont réalisé 10 et plus.

Le tableau S-5b précise la situation des candidats recrutés par la voie du concours ayant multiplié les candidatures, en mentionnant le nombre des établissements dans lesquels ils ont postulé, les sections du CNU sollicitées et le nombre des candidatures pour chacune d'entre elles. Le tableau se lit de la façon suivante : le candidat MCF qui a déposé 85 dossiers les a adressés à 41 établissements, 71 candidatures concernant des postes de la section 06 - sciences de gestion - dans laquelle il a été recruté ; un des deux postulants PR qui s'est porté 13 fois candidat l'a fait dans 11 établissements, 12 candidatures concernant des postes de la section 19 – sociologie, démographie - dans laquelle il a été nommé.

⇒ **Le nombre moyen de candidats par poste ouvert** est supérieur à celui de la session précédente : 7,14 contre 6,32 pour un poste de MCF, 3 contre 2,88 pour un poste de PR (hors article 51) ; en moyenne, pour un emploi de PR offert au titre de l'article 51, plus d'une personne s'est portée candidate.

⇒ **Le nombre moyen de candidatures par poste** a suivi une augmentation comparable pour le recrutement de MCF : 38,56 contre 36,86 en 2013. Pour celui de PR, hors article 51, il est en revanche en légère baisse : 6,78 contre 7,13 en 2013.

⇒ **13,57 %** des candidats MCF ont été recrutés (toutes modalités confondues), taux inférieur aux années précédentes (15,20 % en 2013 et 17,21 % en 2012). **30,60 %** des candidats PR ont connu le même succès (hors concours de l'article 46.3 et agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion), contre 33,21 % en 2013 et 38,35 % en 2012.

Les établissements ont désormais la maîtrise complète de leur calendrier et de leur organisation en matière de recrutement. **La plupart ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre de la session « synchronisée »**, le tableau S - 4 montre que 17 ont opté uniquement pour le « fil de l'eau ». Ce tableau présente la synthèse des recrutements terminés au 1^{er} septembre 2014 pour la session « synchronisée », détachements, mutations, concours ⁴ confondus, et donne des indications sur le taux de couverture des emplois publiés par établissement.

L'analyse de ces chiffres est délicate : le taux de couverture enregistré pour chaque établissement, qu'il soit excellent ou un peu moins favorable, dépend de facteurs multiples. Par ailleurs, le volume des postes proposés joue pour accentuer les proportions, les petits nombres ayant un effet amplificateur.

Résultats par corps

Résultats globaux

111 établissements (sur les 139 qui peuvent recruter des enseignants-chercheurs) ont proposé au moins 1 poste au recrutement, soit de MCF, soit de PR.

58 établissements ont réussi à pourvoir tous les emplois qu'ils ont proposés, mais seulement 11 d'entre eux ont offert plus de 20 postes, alors que pour 30 autres l'offre était égale ou inférieure à 5 postes.

On a indiqué au chapitre précédent que le taux de couverture global a été de **94,43 %** : il prend en compte les résultats des recrutements de PR au titre des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion ; si on recalcule ce taux en excluant ces résultats pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il est de **94,25 %**.

En dehors des 58 établissements précités qui ont pourvu tous leurs emplois, **19 autres ont dépassé cette valeur du taux de couverture**. Il s'agit d'universités qui ont offert un nombre de postes conséquent .

A l'inverse, si on considère que pourvoir moins de 8 postes sur 10 est un résultat plutôt défavorable au regard de la moyenne nationale, 6 établissements sont dans ce cas dont 4 qui ont offert 10 postes et plus.

On note les très bons résultats des universités franciliennes : elles n'ont pas rencontré de difficulté à pourvoir les postes proposés, ce qui traduit leur attractivité. Les universités parisiennes ont, en général, réussi à pourvoir plus de 9 emplois sur 10. Celles des académies de Créteil et de Versailles sont dans une situation similaire.

On observe des situations similaires dans les académies de province.

La majorité des universités des métropoles régionales se situent au dessus du taux moyen national ou s'en approchent.

On enregistre également en 2014 des résultats très positifs dans des universités de villes moyennes, qui ont soit pourvu tous les postes qu'elles ont offerts, soit ont un taux de couverture supérieur ou proche de la moyenne nationale.

Enfin, les écoles et instituts spécialisés présentent des situations plus contrastées, certains ayant pourvu tous les emplois publiés et, un seul n'en ayant pourvu aucun (mais il n'offrait qu'un seul poste).

⁴ Le tableau S - 4 ne prend pas en compte les résultats concernant les 69 postes ouverts au titre des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion.

Recrutement des PR

97 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des PR. 4 seulement ont publié plus de 20 postes, le maximum étant de 48 emplois. 66 en ont offert moins de 10. Dans ces conditions, le taux de succès de l'établissement peut varier de façon conséquente sous l'effet amplificateur des petits nombres.

57 établissements ont pu pourvoir tous les postes qu'ils ont publiés ; toutefois, 31 ont proposé moins de 5 postes, dont 14 n'en ont publié qu'un seul. A l'opposé, 1 seul établissement n'a pas trouvé le candidat satisfaisant à ses critères ; mais il ne proposait qu'un poste.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de **90,59 %**. Pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il convient de le recalculer en retirant les résultats des recrutements de PR au titre des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : le taux ainsi corrigé s'élève à **89,74 %**.

Outre les **57 établissements** qui ont pourvu tous leurs emplois, **6 autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale** qu'on vient de chiffrer et les 6 ont publié plus de 10 emplois.

Pour 10 établissements, y compris celui qui n'a pourvu aucun poste, le taux de couverture est inférieur à 75 % (deux d'entre eux avaient publié plus de 10 emplois dont un plus de 45).

Les universités parisiennes et franciliennes, avec un nombre de postes proposés plus ou moins important, ont obtenu dans l'ensemble, des résultats très satisfaisants. Une majorité d'entre elles ont pourvu tous les postes qu'elles proposaient ou ont atteint un taux de couverture supérieur ou égal au taux de couverture national. Cinq autres ont pourvu leurs emplois avec un taux supérieur à 85 % et une avec un taux de plus de 80 %.

La situation est à peu près similaire pour les universités des métropoles régionales : là aussi, le nombre de postes ouverts varie assez sensiblement selon les établissements. Les universités ont soit pourvu tous les postes offerts, soit ont atteint un taux de couverture supérieur ou proche du taux national. Trois établissements ont pourvu 3 postes sur 4 et un à peine 3 sur quatre.

On trouve une situation guère différente pour les universités des villes moyennes, avec encore des écarts importants quant au nombre des publications qui amplifient les effets sur le taux de réussite. Plus d'une quinzaine d'entre elles ont un taux de couverture de 100 %, mais la plupart ont publié un nombre limité de postes. Cinq autres ont, à l'opposé, rencontré de relatives difficultés à trouver les lauréats correspondant à leurs souhaits, avec un taux inférieur à 70% et un établissement, qui a publié un seul emploi, ne l'a pas pourvu.

Les écoles et instituts spécialisés sont soumis aux effets des petits nombres : un recrutement en plus ou en moins fait progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions importantes. Cette année, on note que les écoles et instituts n'ont pas eu des difficultés à pourvoir leurs postes.

Recrutement des MCF

107 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des MCF. 27 ont publié 20 postes ou plus, le maximum étant de 61 emplois ; 53 en ont offert moins de 10, dont 36 moins de 5. Pour ces établissements, le taux de couverture peut varier de façon importante sous l'effet amplificateur des petits nombres.

80 établissements ont pourvu la totalité des postes proposés. Mais, il y a une grande différence entre les universités qui ont proposé 20 postes et plus (14) et les ont tous pourvus, et les universités ou les IEP qui ont pourvu le seul poste qu'ils ont publié (10). Un seul établissement n'a pas pourvu le seul poste ouvert au recrutement.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de **96,90 %**. En dehors des 80 établissements ayant réussi à pourvoir tous leurs emplois, 8 autres, qui ont publié plus de 20 postes, ont un taux de couverture supérieur à 95 % (dont 1 supérieur à la moyenne nationale).

11 autres établissements ont enregistré certes un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale, mais ont pourvu au moins 9 postes sur 10. Seuls 4 établissements n'ont pas atteint le taux de 80 % (dont celui qui n'a publié qu'un seul poste).

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée.

Avec un taux de couverture maximum, on trouve aussi des universités des métropoles de province, dont l'offre de recrutement est certes plus ou moins importante (de 61 à moins de 20 postes). Aucune de ces métropoles régionales n'a enregistré un taux inférieur à 80 %.

La situation des universités des villes moyennes est également satisfaisante, avec des offres de recrutement plus ou moins importantes. On observe un taux de couverture maximum dans plus de 20 universités. Et pour quelques établissements, il est difficile de considérer un taux supérieur à 80 % comme une situation d'échec. On peut mentionner 2 établissements dont le taux de réussite est inférieur à 70 %.

On rencontre la même amplitude des écarts avec les écoles et instituts spécialisés, dont le taux de réussite est excellent mais le nombre de postes qu'ils ont proposés est plus limité que dans les universités.

Approche disciplinaire

Disciplines pharmaceutiques

On sait que les UFR de pharmacie sont peu nombreuses et le nombre de publications est donc limité. Cette année, le taux de couverture global dans ces disciplines est de **93,65 %**.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, 21 postes ont été publiés dans 16 établissements (19 pourvus). L'offre de recrutement est donc restreinte : le maximum est de 4 postes. 13 universités n'ont publié qu'1 seul emploi.

⇒ S'agissant du recrutement des **MCF**, 42 postes ont été proposés dans 17 établissements (40 pourvus). L'offre maximale est de 5 emplois. 4 établissements n'ont proposé qu'1 seul poste.

Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus importante, mais, au niveau de chaque établissement, le nombre d'emplois proposés est là aussi relativement restreint : un recrutement en plus ou en moins fait alors progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions notables.

⇒ **135 postes** ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 48 établissements. Le nombre maximum d'emplois publiés est de 14, mais 30 établissements n'ont offert qu'1 ou 2 postes. 109 postes ont été ouverts à la mutation et au détachement, au titre de l'article 51 du statut (les agrégations ne sont pas prises en compte dans le tableau S - 4) et 22 au titre de l'article 46.3° du statut ; sur les 4 emplois offerts au titre de l'article 46.4°, 3 ont été pourvus. Au total, 106 des 135 postes ont trouvé leur lauréat (**78,52 %**).

On sait que, traditionnellement, le taux de couverture de l'article 51 est relativement faible : toutefois, il est de 77 % pour la session « synchronisée » 2014 (en augmentation par rapport à 2013, 74 % et 2012, 52,70 %).

29 établissements ont pourvu tous les postes offerts, mais 22 sur ces 29 établissements n'ont publié qu'un ou deux emplois. 1 autre se situe au dessus du taux de couverture moyen précité. En revanche, 7 établissements n'ont pas trouvé le candidat souhaité : 6 ne proposaient qu'un poste.

Les universités franciliennes ont proposé 48 postes, soit une part importante de l'offre totale dans ces disciplines (36 %). Le taux de couverture est maximum ou en général supérieur à la moyenne nationale de ces disciplines, en dehors d'un établissement.

Parmi les universités des métropoles de province, sept ont réussi à pourvoir tous les postes offerts, mais le nombre d'emplois était limité pour 4 d'entre elles (un ou deux). Parmi celles dont l'offre était la plus conséquente, 6 à 11 postes, elles n'en ont pourvu que 3 ou 4 ou 2 sur 3.

Les universités des villes moyennes ont proposé un nombre limité d'emplois, entre 1 et 6 et l'appréciation qu'on peut porter sur le taux de couverture, qui varie de 0 à 100 % doit tenir compte du faible volume des publications.

Les écoles et instituts spécialisés ont eu une offre de recrutement très limité : 6 postes offerts et 5 pourvus.

⇒ On a recensé **280 postes** publiés pour un recrutement de **MCF**, par 66 établissements. 6 universités ont proposé 10 postes et plus, le nombre maximum étant 15.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **97,86 %**. 60 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs postes, mais 45 d'entre eux ont offert 5 postes et moins, dont 13 un seul. Les 6 autres établissements ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale. Seul un n'a pas pourvu le seul poste proposé. Au total, 274 postes ont trouvé leur lauréat.

Les universités franciliennes ont publié 67 postes, soit 23,9 % de l'offre totale dans ces disciplines et on peut évoquer les très bons résultats qu'elles ont enregistrés, avec 66 postes pourvus.

La situation des universités des métropoles de province, est tout aussi satisfaisante, leur taux de réussite étant maximum pour la majorité d'entre elles. Deux universités ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale de la discipline.

On peut également noter le bon résultat des universités des villes moyennes (avec un volume de postes compris entre 1 et 10) ; seules 3 universités n'ont pas pourvu la totalité de leurs postes.

Très peu d'écoles et d'instituts spécialisés sont concernés par ce recrutement, et pour un petit nombre d'emplois (9). Tous ont été pourvus.

Disciplines des lettres et sciences humaines

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus conséquente et est même la plus importante en 2014 comme en 2013.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, **316 postes** ont été publiés dans 61 établissements. On note que 10 universités ont publié 10 postes et plus, le maximum étant de 23 emplois. 38 établissements ont proposé 5 postes et moins, dont 21 seulement 1 ou 2 emplois.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **88 %** (278 postes pourvus sur les 316 publiés). 38 établissements ont pourvu tous les postes offerts ; mais 12 établissements n'ont proposé qu'1 seul poste. Trois établissements n'ont pas trouvé de lauréat pour leur seul poste proposé.

Les universités franciliennes ont publié 79 postes, soit 25 % de l'offre totale dans ces disciplines et en ont pourvu 76. Le taux de couverture est globalement très satisfaisant : 96,2 %, un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale des disciplines des lettres et sciences humaines. Et si 3 universités ont un taux de couverture inférieur à la moyenne, il reste néanmoins satisfaisant.

Les résultats des universités des métropoles régionales sont toujours plus contrastés selon le nombre plus ou moins restreint de publications, mais le taux de couverture est toujours excellent, égal ou supérieur à la moyenne nationale pour une grande majorité d'universités. Les difficultés sont toutes relatives dans 2 ou 3 autres, l'effet des petits nombres ayant joué pour faire chuter le taux de réussite. Seule une université dont l'offre de recrutement est importante atteint à peine les 70 %.

La situation des universités des villes moyennes est comparable. Nombreuses sont les universités qui ont réussi à pourvoir tous leurs emplois, lesquels étaient en nombre restreint : de 1 à 6 postes. A l'opposé, quelques-unes ont rencontré davantage de difficultés (2 postes pourvus sur 4 ou 1 sur 2).

L'offre des écoles et instituts spécialisés a porté sur 6 postes répartis dans 4 établissements et les 6 postes ont été pourvus.

Au niveau **MCF**, **517 postes** ont été publiés dans 71 établissements. 21 ont proposé 10 postes et plus, le maximum étant 25 emplois. 37 établissements ont offert 5 postes et moins, dont 21 ont publié 1 ou 2 emplois.

Le taux moyen de couverture pour ces disciplines est de **96,13 %** (497 postes pourvus sur les 517 publiés). Il faut d'abord remarquer que seul 1 établissement n'a pas trouvé de lauréat au poste proposé. Ensuite, 54 des 71 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs emplois ; il convient cependant de noter que 34 de ces établissements ont proposé 5 postes et moins.

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée. Elles ont publié 134 emplois, soit 25,9 % de l'offre totale, et elles en ont pourvu 132, soit un taux de couverture de 98,5 %.

Parmi les universités des métropoles de province, nombreuses sont celles qui ont pourvu tous leurs postes, mais, avec un nombre de publications plus ou moins important (entre 1 et 24 emplois). Et parmi les universités n'ayant pas trouvé de lauréat pour tous les postes proposés, l'insuccès est tout relatif : 22 emplois pourvus sur 24, ou encore 11 sur 12.

La réussite des universités des villes moyennes est comparable aux précédentes. Là encore, on ne peut estimer qu'un établissement ait connu des difficultés lorsqu'il a pourvu 5 des 6 postes proposés ; le petit nombre de postes publiés amplifie mécaniquement la baisse du taux de couverture dès lors qu'un échec survient.

Les écoles et instituts spécialisés ont globalement une offre de recrutement plus modeste mais il est à noter que les 5 établissements qui ont publié 12 postes en ont pourvu 11.

Disciplines des sciences et technologies

Ces disciplines rassemblaient l'offre de recrutement la plus importante jusqu'en 2012. En 2014 comme en 2013, elle est inférieure à celle des disciplines des lettres et sciences humaines.

⇒ **288 postes** ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 76 établissements. Toutefois, la majorité de ces établissements n'a pas publié beaucoup d'emplois : 55 ont offert 4 emplois ou moins ; 8 établissements ont proposé 10 postes ou plus, le maximum étant de 20 postes.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **96,9 %**. 68 établissements sur les 76 ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 50 ont proposé 4 emplois et moins. Au total, 279 postes ont trouvé leur lauréat.

Les universités franciliennes ont publié 60 postes, soit 20,8 % de l'offre dans ces disciplines, la plus faible proportion des grandes disciplines (pharmacie mise à part). Elles en ont pourvu 59, soit un taux de réussite de 98,3 %.

Le constat est le même pour les universités des métropoles régionales, avec un taux de réussite excellent.

La situation des universités des villes moyennes est assez comparable. La majorité d'entre elles ont pu pourvoir l'ensemble des postes proposés. Par contre, le taux de réussite pour celles qui n'ont pas trouvé le candidat souhaité pour tous leurs emplois décroît assez rapidement en raison du faible nombre des possibilités offertes.

On sait qu'en sciences et technologies les écoles et instituts spécialisés tiennent une place importante dans les formations. Ils ont publié un nombre de postes variable (entre 1 et 11 postes, au total 56), mais leur taux de réussite de 93% est globalement très bon même s'il est inférieur au taux de couverture moyen pour ces disciplines.

⇒ **452 postes** ont été proposés pour un recrutement de **MCF**, par 88 établissements. 11 ont publié au moins 10 emplois, dont 3 ont ouvert plus de 20 postes, le maximum étant de 27 postes. Mais 51 établissements ont offert 4 emplois et moins, avec la conséquence maintes fois évoquée des petits nombres sur la variation du taux de couverture.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de **97,35 %**. 79 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 40 ont proposé 4 emplois et moins. Au total, 440 postes ont été pourvus sur les 452.

Les universités franciliennes ont publié 107 emplois, soit 23,7 % de l'offre totale dans ces disciplines. Elles en ont pourvu 104, soit un taux de réussite de 97 %.

Parmi les universités des métropoles régionales, on peut signaler les résultats excellents pour un grand nombre d'établissements.

Quatre universités des villes moyennes ont un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale de ces disciplines dont une qui n'a pourvu que la moitié de ses postes.

Parmi les écoles et instituts spécialisés, tous ont trouvé un lauréat pour les emplois publiés, excepté 1 école qui n'a pas pourvu le seul poste proposé.

Sur l'ensemble des postes publiés dans le cadre de la session « synchronisée » (au titre des articles 26-I-1° 46.1° et 51, à l'exclusion des articles 26-I-2°, 26-I-3°, 46.3°, 46.4°, 49-2-1 et 49-2-2), **1 988 ont été offerts à la mutation et au détachement** (1 279 pour les MCF, 709 pour les PR (cf. tableau I).

Détachements

Le nombre des détachements demeure à un niveau très faible : 8 postes seulement ont été pourvus par ce moyen, 4 MCF, 4 PR, soit **0,40 %** des emplois offerts. Il faut constater que **le nombre de candidats** déclarés pour cette voie de recrutement, jugés recevables par les établissements (cf. tableau S - 5), est réduit : **13** pour les postes de **PR**, **30** pour les postes de **MCF**, ce qui représente seulement **0,39 %** de l'ensemble des candidats.

Au 31 décembre 2014, 2 postes supplémentaires (2 PR) ont été pourvus par détachement au titre des recrutements au « fil de l'eau » (cf. tableau S - 3).

La voie du détachement reste extrêmement étroite et fluctuante, comme le montre l'évolution de cette modalité de recrutement ces dernières années (sessions « synchronisées » et premières sessions de recrutement) :

Evolution du nombre de postes pourvus par détachement

Détachements	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Postes de MCF	13	4	5	3	9	1	4	1	4
Postes de PR	5	2	8	2	12	5	8	8	4
Total des postes pourvus	18	6	13	5	21	6	12	9	8
% des postes offerts	0,5	0,2	0,4	0,2	0,8	0,2	0,5	0,4	0,4

Globalement, il n'y a pas beaucoup de candidats et le nombre de candidatures déposées par un postulant reste limité. En 2014, si un candidat à un recrutement de MCF par concours a déposé en moyenne **5,6 dossiers** de candidature, un candidat au détachement en a produit **3,2** ; les mêmes chiffres rapportés aux **PR** sont respectivement de **2,3 dossiers** pour un concours et **1,2** pour un détachement. Le bilan des détachements depuis 2006 montre qu'il s'agit de recrutements ciblés, préparés en amont.

Pour justifier la faiblesse de ce mode de recrutement, l'explication réglementaire avancée est que le détachement comme MCF ou comme PR ne confère pas d'avantage de carrière, ni dans le corps d'accueil pendant la durée de celui-ci, ni dans le corps d'origine lors de la réintégration du détaché.

Toutefois, les établissements disposent désormais de marges de souplesse, notamment en matière de rémunérations, qui ne sont pas encore mobilisées dans toute leur ampleur : modulation de service, référentiel d'équivalences horaires, modularité de la PEDR et de la PRP, régimes d'intéressement, pour attirer et retenir les chercheurs.

Tous corps confondus, **la sélectivité**, pour les détachements, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats), est de **18,60 %**, soit un taux supérieur au taux de réussite général (nombre total de recrutés /nombre total de candidats) qui est de **16,94 %** (hormis art 46.3 et agrégations).

Mutations

Résultats globaux

Avec **249 postes pourvus à la mutation**, le nombre des postes pourvus par cette voie, est en baisse par rapport à 2013. (cf. tableau ci-dessous).

Toutefois, depuis 2004, **la part des mutations** dans le recrutement (**12,53 %**) se situe cette année à un niveau plus élevé que les années précédentes, à l'exception de l'année 2013 .

Globalement, leur poids relatif demeure néanmoins modeste.

Evolution du nombre de postes pourvus par mutation

Mutations	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Postes offerts	2 893	2 953	3 349	3 162	3 233	2 984	2 706	2 628	2 695	2 215	1 988
Postes pourvus	303	313	344	349	337	306	285	310	309	288	249
% des postes offerts	10,5	10,6	10,3	11,0	10,4	10,3	10,5	11,8	11,5	13,0	12,5

⇒ **289 candidats PR** ont postulé à la mutation, dont 121 pour les seuls postes publiés au titre de l'article 51 (cf. tableau S - 5) : on en avait dénombré 324 en 2013 et 335 en 2012 ; ces candidats ont déposé 417 dossiers de candidatures, soit 1,4 dossier en moyenne par candidat, chiffre inférieur à celui de 2013 (1,5) mais identique à celui de 2012 .

⇒ **Les candidats MCF** ont été **552** à briguer un poste, contre 646 en 2013 et 678 en 2012 ; ils ont adressé aux établissements 1 276 candidatures, soit 2,31 dossiers en moyenne par candidat, nombre légèrement supérieur à ceux de 2013 (2,23) et 2012 (2,06).

Globalement, les 841 candidats à la mutation représentent 7,5 % de l'ensemble des candidats aux postes offerts (11 163).

Le tableau S-5a montre que, pour les PR ayant obtenu leur mutation, 106 des 131 lauréats ont déposé une seule candidature ; sur les 118 MCF ayant obtenu leur mutation, 78 n'ont fait qu'un seul dossier de candidature. Ces chiffres soulignent bien que, dans l'enseignement supérieur, la mutation est une opération le plus souvent préparée entre un enseignant-chercheur et une équipe d'accueil. Cela explique que la part des mutations dans le recrutement reste mineure.

⇒ **La part des mutations** (131) dans le recrutement des PR a diminué par rapport à 2013 (143) : **18,48 %** contre **19,62 %**. La situation est différente selon qu'on considère les mutations prononcées au titre de l'article 51 réservé aux disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion et celles de l'article 46.1° pour les autres disciplines ; la proportion des premières dans les recrutements totaux de ces disciplines (1 à 6) est passée de 70 % à plus de 75 % (de 70 en 2013 à 82 en 2014) (cf. tableau I - c), alors que la proportion des secondes dans le total des recrutements des autres disciplines est passée de 11,61 % à 8,17 % (de 73 en 2013 à 49 en 2014) (cf. tableau I - b).

De même, la part des postes de MCF pourvus par ce moyen a baissé également par rapport à 2013 : **9,23 %** contre 9,76 % (cf. tableau I - a), avec un nombre de mutations en baisse (118 en 2014 contre 145 en 2013).

⇒ L'analyse par grande discipline confirme la tendance observée depuis longtemps. Le choix de la mutation est relativement bien ancré dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : 18,57 % des postes offerts pour les MCF ont été pourvus par cette voie et 75,23 % des emplois de PR ; cependant, rappelons que les postes offerts au titre de l'article 51 ne peuvent être pourvus que par la mutation ou le détachement, sans concurrence des candidats au concours. Dans les disciplines des lettres et sciences humaines, ces proportions sont de 10,06 % pour les postes de MCF et 11,50 % pour les PR. Il est faible dans les disciplines scientifiques et technologiques : 2,66 % pour les MCF et 4,48 % pour les PR. On notera que 3 des 41 postes de MCF en pharmacie ouverts à la mutation ont été pourvus par cette voie. D'une façon générale, le petit nombre des mutations prononcées accentue le caractère erratique des variations d'une année à l'autre ; descendre au niveau de la section du CNU n'a qu'une signification limitée dans la mesure où la faiblesse du nombre des postes proposés et des effectifs des mutés amplifie mécaniquement les proportions.

⇒ Tous corps confondus, la **sélectivité**, pour les mutations, mesurée par le taux de réussite (nombre de recrutés/nombre de candidats) est de **29,61 %**, soit un niveau nettement supérieur au taux de réussite général (nombre total de recrutés/nombre total de candidats) qui est de **16,94 %** (hormis art 46.3 et agrégations).

Contours géographiques

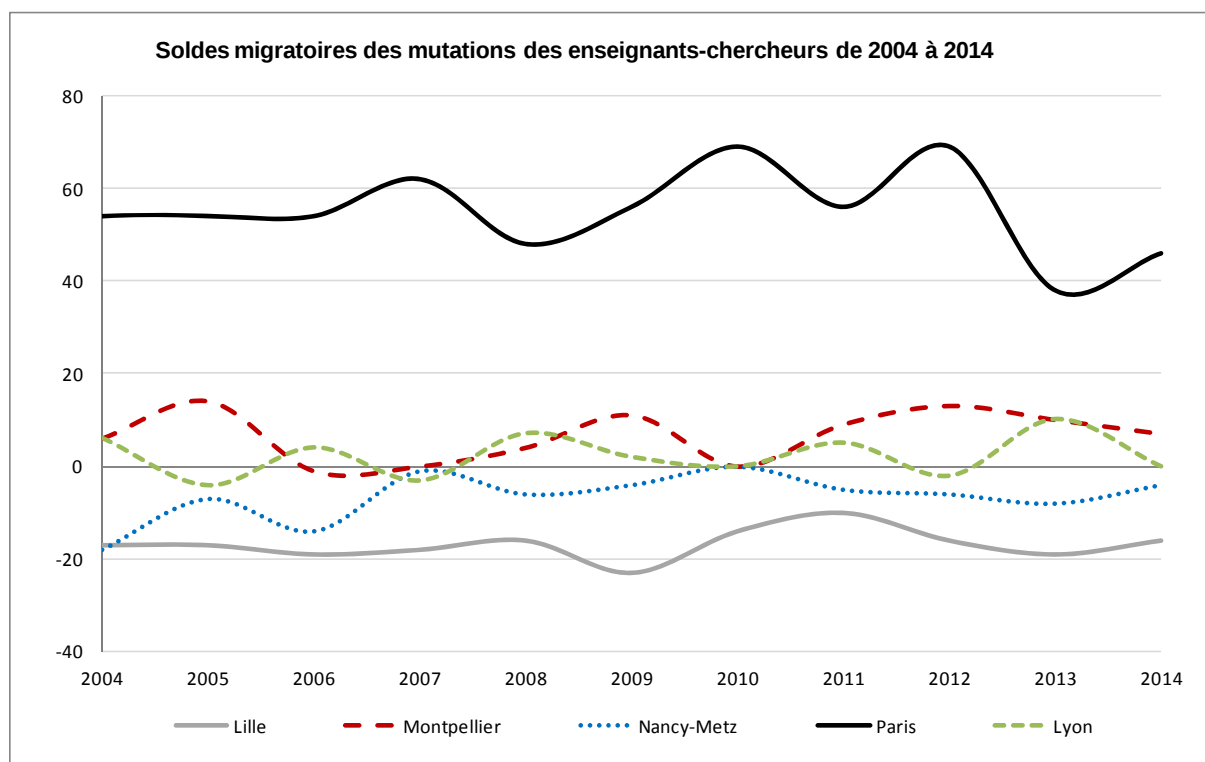
Les tableaux I - d, I - e, I - f et I - g précisent les contours géographiques des mutations.

⇒ Depuis 2004, les bilans annuels des recrutements ont mis en **lumière une carte des soldes migratoires des mutations très favorable à l'académie de Paris** et, à un degré moindre, aux deux autres académies d'Ile-de-France ; seules échappaient à l'attraction parisienne les académies de la périphérie sud du territoire, de Bordeaux à Aix-Marseille. Cette carte est en partie confirmée en 2014, avec cependant quelques nuances (cf. tableau I - g).

En 2014, l'académie de Paris a encore accueilli 46 enseignants-chercheurs par la voie de la mutation, (+ 8 par rapport à 2013) (cf graphique ci-dessous). En revanche, les académies de Créteil et de Versailles présentent cette année un solde négatif. Demeurent également sur une ligne déficitaire les académies voisines de l'Ile-de-France, comme Amiens ou Orléans-Tours:

La situation des académies méridionales est également favorable ; elles demeurent dans une dynamique positive (ex d'Aix-Marseille et de Montpellier).

En revanche, le bilan des académies septentrionales est une nouvelle fois déficitaire, comme le montre la situation des académies de Lille ou de Nancy-Metz. A l'Ouest comme à l'Est, les académies présentent des bilans négatifs, excepté les académies de Lyon (solde nul) et de Strasbourg (+1).



⇒ L'analyse par corps nuance ces observations.

↳ S'agissant des PR, le solde migratoire est négatif pour 14 académies (15 en 2013), positif pour 6 (8 en 2013), sachant que dans 5 académies, il n'y a pas eu de mutations de PR (cf. tableau I - f).

L'académie de Paris demeure le premier pôle attractif, avec un solde de mutations qui est encore largement positif : + 37 PR, + 428 depuis 2004. Sa place dans le volume total des mutations prononcées atteint 28,2 % (en hausse par rapport à 2013, 25,9 %). Cette année, Paris a attiré principalement des universitaires des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, avec 31 arrivées et 3 départs ; viennent ensuite les professeurs des disciplines des lettres et sciences humaines avec 12 arrivées et aucun départ (cf. tableaux I - f et I - d).

L'académie de Versailles présente en 2014 un bilan négatif (- 6) et un solde total de + 56 depuis 2004. Créteil affiche un solde positif (+ 1) et un bilan excédentaire de + 13 depuis 2004.

Les 4 autres académies présentant un solde positif sont Aix-Marseille (+ 4), Le Pacifique (+ 1), Montpellier (+ 5) et Toulouse (+ 3).

A l'opposé, l'académie de Lille continue d'être déficitaire : - 8, - 110 sur la période 2004-2014. Le bilan est surtout défavorable en Droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 7 départs et une arrivée, puis en Lettres avec 1 arrivée et 3 départs.

Cette année, Orléans-Tours ou Amiens sont elles aussi dans une situation difficile ; elles ont également enregistré des bilans négatifs (- 8 et - 5) qui se rapprochent de celui de Lille.

➤ S'agissant des MCF, le solde migratoire est négatif pour 7 académies (11 en 2013), mais positif pour 11 (13 en 2013), nul dans 7 académies, sachant que dans 4 académies, il n'y a pas eu de mutations de MCF (cf. tableau I - f).

Cette année, l'académie de Paris est de nouveau le premier pôle attractif : + 9 MCF alors qu'en 2013 le solde était de + 1 (solde de + 178 depuis 2004). Son pouvoir d'attraction concerne en priorité les disciplines des lettres et sciences humaines avec 12 arrivées et 3 départs puis celles des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion avec 6 arrivées et 3 départs.

En 2014, l'académie de Versailles qui était l'année précédente la plus attractive (+ 8 MCF) a un solde négatif (- 4 MCF). L'académie de Créteil qui maintenait un solde positif depuis plusieurs années, a elle aussi un solde négatif de - 2 MCF (mais avec un solde positif de + 15 depuis 2004).

Pour les autres académies présentant un solde positif, on se bornera à citer Grenoble (+ 3), Nice (+ 2) et Montpellier (+ 2) qui présentent les soldes les plus importants après Paris. Sur la période 2004-2014, Montpellier affiche le bilan le plus favorable (en dehors de Paris) : + 62 ; elle est suivie de Bordeaux (+ 33), de Toulouse (+ 31).

A l'opposé, l'académie de Lille est toujours dans la même situation de déficit : - 8 en 2014, - 75 depuis 2004. Le bilan est défavorable en lettres et sciences humaines avec 8 départs et 2 entrées, en droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 4 départs, 2 entrées et nul en sciences avec 2 entrées et 2 départs.

Les académies présentant un bilan déficitaire conséquent (supérieur ou égal à 25) restent Amiens (- 30), Nantes (- 29), Reims (- 28), Besançon et Orléans-Tours (- 27).

Il convient d'être prudent quant à l'interprétation de ces chiffres, en se rappelant que le nombre des mutations reste limité (**12,5 % du total des postes offerts**), et que les totalisations académiques recouvrent sans doute des situations très différentes au niveau des établissements qui sont seuls responsables du choix des enseignants-chercheurs accueillis par mutation.

Les indications précédentes confirment l'existence d'un **mouvement centripète francilien**, dont l'analyse est délicate. Le tableau ci-après récapitule les mouvements vers l'Île-de-France dans les académies dont le solde des mutations 2014 est particulièrement déficitaire ; ces chiffres sont extraits des tableaux I - d et I - e.

Mutations vers l'Île-de-France

Agents en fonctions à	Total des départs 2014		Vers Paris		Vers Créteil et Versailles	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
Amiens	2	7	1	3	1	1
Lille	14	10	3	4	2	5
Nancy-Metz	8	4	3	1		1
Orléans-Tours	4	9		3	2	3
Rennes	4	9		3	1	1
Totalisation	32	39	7	14	6	11

Ces académies ont subi 32 départs de MCF par mutation, dont 13 vers l'Île-de-France, soit 40,6 %. Elles ont enregistré 39 départs de PR, dont 25 vers les académies franciliennes, soit 64,1 %. Par rapport à 2013 et 2012, et bien que le choix ne concerne pas les mêmes académies, les proportions montrent que le mouvement centripète concerne principalement **les PR**.

Pour s'en tenir aux mutations des PR, ces dernières années, on observe un mouvement circulaire : des MCF parisiens sont recrutés PR dans des universités de province et, quelques années plus tard, reviennent à Paris et en Île-de-France par la voie d'une mutation.

Un autre indice de ce mouvement peut être discerné dans l'analyse de la mobilité des MCF nommés PR par la voie du concours (cf. tableau III - d). En 2014, l'académie de Paris enregistre un solde migratoire de - 12 MCF, c'est-à-dire qu'à l'occasion du recrutement des PR, elle a perdu plus de MCF qu'elle n'en a accueillis ; ce déficit était de 12 en 2013 et 22 MCF en 2012. L'académie de Versailles affiche un bilan négatif de - 5 en 2014 (- 11 en 2013 et - 2 en 2012). Créteil affiche un bilan négatif de - 9 alors que son solde en 2013 était positif (+ 3).

Recrutements par concours – Taux de couverture global

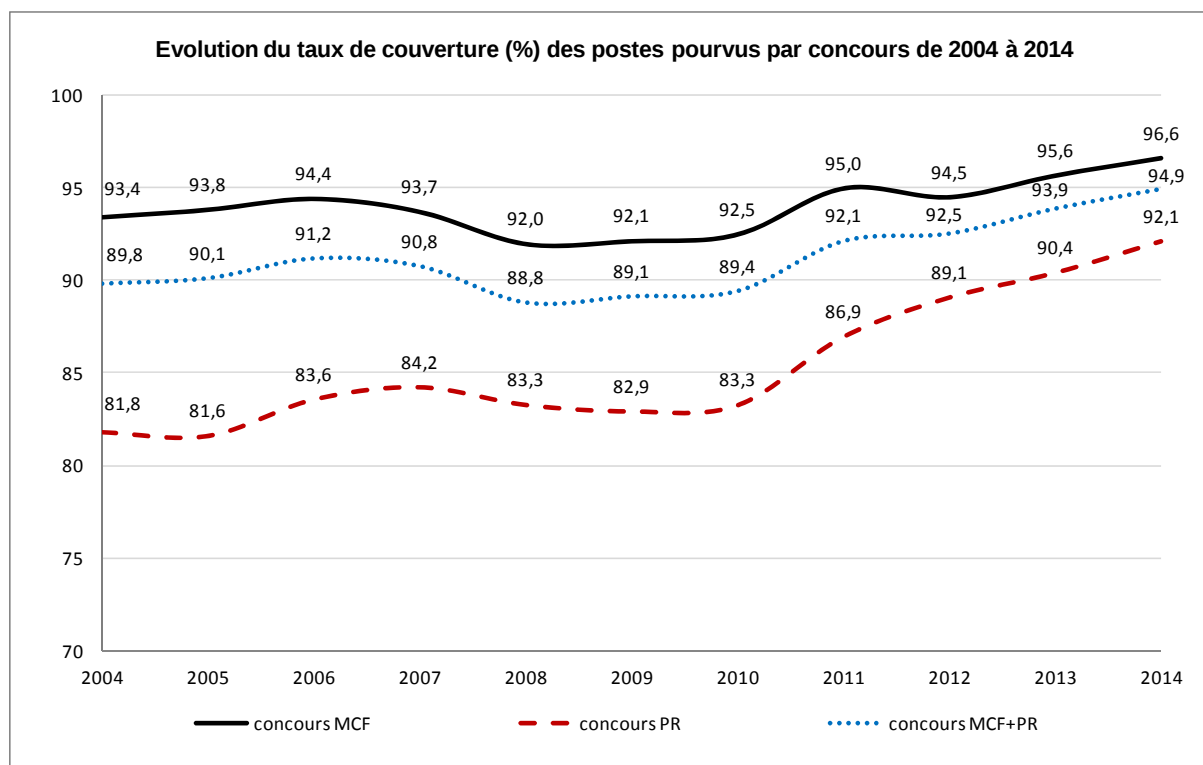
Le décret du 23 avril 2009 a abrogé la priorité des mutations et détachements sur les concours. Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours, et le conseil d'administration doit donc choisir s'il retient le lauréat du recrutement parmi les candidats à la mutation, au détachement, ou parmi ceux du concours.

Le concours est la modalité principale du recrutement des enseignants-chercheurs. Avant de détailler dans les deux chapitres suivants les résultats des concours de PR et de MCF, il est intéressant d'analyser le résultat global des concours, en confrontant notamment l'offre de recrutement au vivier des qualifiés 2014.

Résultat global

Au titre de la session « synchronisée », sur les 2 011 postes offerts au recrutement (à l'exclusion de l'article 51), après déduction des postes pourvus par mutation et détachement, **1 838 postes ont été offerts à un recrutement par concours : 1 169 postes de MCF et 669 postes de PR** ; ce dernier chiffre prend en compte les emplois de PR publiés au titre des articles 46.3° (voie longue) et 46.4°, ainsi que ceux proposés aux agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion (cf. tableau II).

1 745 postes sont pourvus, soit **un taux de couverture de 94,94 %**. On observe une amélioration par rapport à la session « synchronisée » 2013 pour laquelle le taux s'établissait à 93,87 % et par rapport aux sessions précédentes depuis 2008, comme le montre le graphique ci-dessous, qui précise également le taux de couverture pour les deux corps.



Pour mémoire, le taux de couverture des postes de PR était de 72,7 % en 1999, celui des MCF de 91,1 %.

Globalement, **le rendement des concours est donc excellent**, et a connu une évolution positive depuis la mise en place de la nouvelle procédure en 2009.

➤ Pour les postes de MCF, le taux de couverture (96,58 %) enregistre une hausse de 0,94 point par rapport à 2013 et atteint le niveau le plus haut depuis 2004.

↳ Le taux de couverture des postes de PR (92,08 %) gagne encore 1,70 point par rapport à 2013. La courbe d'évolution du taux est globalement ascendante depuis 2004 et atteint aussi en 2014 son plus haut niveau. Il se rapproche progressivement du taux des MCF.

On verra dans la dernière partie du document pour quels motifs les postes de MCF et de PR sont restés vacants.

Résultats par corps et par discipline

Le tableau II - a détaille le taux de couverture par corps et par discipline ; pour les PR et pour les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, il ne prend pas en compte les concours de l'article 51 ouverts uniquement à la mutation et au détachement, de l'article 46.3° (voie longue) et les deux agrégations (article 49-2-1 - agrégation externe, article 49-2-2 - agrégation interne). Celles-ci font l'objet d'un traitement particulier dans cette étude.

⇒ **554** postes de **PR** ont été offerts et **505** sont pourvus. Le taux de couverture global est de **91,16 %**, l'écart avec le taux indiqué ci-dessus tenant à la non prise en compte des concours précités. Les résultats sont détaillés dans la cinquième partie de l'étude.

Les postes ont été pourvus en totalité dans 26 sections du CNU, contre 18 en 2013, 19 en 2012, 22 en 2011, 19 en 2010. Encore faut-il préciser que, dans 15 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. Dans 3 autres, le taux dépasse celui de couverture global. Dans 1 seule section (une juridique), le taux de couverture est égal à 50 %, mais le nombre de postes était limité.

⇒ **1 129** des 1 169 postes de **MCF** sont pourvus. Le taux de couverture global est de **96,58 %**. Le détail de ces résultats est présenté dans la sixième partie de l'étude.

On note que, dans 35 sections du CNU, les jurys ont pu pourvoir tous les postes qui ont été ouverts aux concours ; ce résultat avait concerné 29 sections en 2013, 26 en 2012 et 2011 et 24 sections en 2010. Toutefois, dans 17 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. On observe de plus que, dans 10 sections, le taux est supérieur ou égal à 95 %. Deux sections (une littéraire et une scientifique) ont enregistré un taux de couverture égal à 50 %, mais le nombre de postes était réduit (2).

Offre de recrutement et qualifiés de l'année 2014

Les tableaux II - b et II - c mettent en perspective, par corps et par discipline, le nombre des postes offerts avec le vivier des qualifiés de la seule année 2014 ⁵.

Au total, **8 290 personnes ont été qualifiées en 2014** ⁶, ce qui représente en moyenne **4,8 qualifiés de l'année** pour un poste d'enseignant-chercheur offert au recrutement ⁷.

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre de personnes qualifiées par année et du ratio qualifiés de l'année par poste d'enseignant-chercheur entre les années 2008 et 2014.

Evolution du nombre de personnes qualifiées par année entre 2008 et 2014

Année de recrutement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Personnes qualifiées durant l'année de recrutement	8 542	8 756	7 466	8 031	8 248	8 397	8 290
Ratio qualifié de l'année/poste offert	2,9	3,3	3,2	3,5	3,5	4,4	4,8

⁵ Dans les deux tableaux considérés, pour chacune des sections du CNU, le chiffre inscrit dans la colonne « Qualifiés 2014 » correspond effectivement au nombre des personnes qualifiées par la section. En revanche, une personne pouvant être qualifiée par plusieurs sections, la totalisation au pied de la colonne indique le nombre des qualifications prononcées par l'ensemble des sections.

⁶ Cf. « Etude de la promotion 2014 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences » - Bureau DGRH A1-1, décembre 2014, publiée sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

⁷ Pour le calcul de ce ratio, on n'a pas tenu compte des postes de PR ouverts au titre des articles 46.3° (voie longue), 49-2-1 (agrégation externe), et 49-2-2 (agrégation interne) puisque, pour ces concours, la qualification n'est pas requise.

⇒ **1 580 personnes** ont été qualifiées en 2014 aux fonctions de **PR** : **2,9 qualifiés** de l'année en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

Les situations sont très différentes selon les disciplines (cf. tableau II - c). On note que dans 1 discipline (comme en 2013 et 5 en 2012), la section 71 - sciences de l'information et de la communication, le nombre des qualifiés de l'année 2014 est inférieur au nombre des postes offerts. Ce qui signifie, que pourvoir les postes dans cette section suppose de recourir à la totalité des qualifiés 2014 et au stock des qualifiés des années antérieures. Dans 10 autres (15 en 2013), le ratio est compris entre 1 et 2.

⇒ **6 743 personnes** ont été qualifiées en 2014 aux fonctions de **MCF** : **5,8 qualifiés** de l'année en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

L'analyse par discipline montre des situations très contrastées, entre des sections dont le ratio est largement excédentaire et d'autres dont le ratio est limité. Parmi les premières, on trouve la section 69 – neurosciences, avec un ratio de 48,25, la section 65 - biologie cellulaire (30,75), la 31 – chimie théorique, physique, analytique (30,89) et la section 20 - anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire (26,60). Parmi les secondes, on note 2 sections présentant un ratio inférieur à 2, la section 01 - droit privé et sciences criminelles (1,13), mais aussi la section 02 - droit public (1,66).

Bien entendu, les jurys ont pu choisir parmi tous les candidats dont la qualification était en cours de validité (cf. tableaux III - I et IV - h). C'est pourquoi ces chiffres sont aussi à rapprocher des ratios indiqués dans le tableau S - 5 qui présente notamment les nombres des candidats et des candidatures par rapport au nombre des postes ouverts au concours.

Analyse des recrutements par type de concours

Concours ouvert au titre de l'article 46.1°

Le recrutement des PR par le concours ouvert au titre de cet article est toujours le mode privilégié : sur les 600 postes offerts au recrutement au titre de cet article, après déduction des postes pourvus par mutation et détachement, **549 postes** ont été offerts à un recrutement **par concours**, soit **82,06 %** des emplois ouverts. Cette proportion, en baisse constante de 2007 à 2011 (de 92,5 % à 81,9 %), avait réamorcé un mouvement de hausse en 2012 (84,2 %), qui ne s'était pas prolongé en 2013 (80,5 %). Elle remonte donc légèrement en 2014.

501 postes sur les 549 **sont pourvus**, soit un taux de couverture de **91,3 %** (les postes non pourvus étant par convention rattachés aux postes pourvus par concours). Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004, qui atteint en 2014 son plus haut niveau :

Evolution du taux de couverture des postes de PR offerts

PR (art. 46.1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de couverture (%)	83,8	84,5	82,7	83,3	82,1	81,5	82,0	86,2	88,7	88,8	91,3

Le tableau III - a détaille par section du CNU les résultats obtenus dans cette modalité de concours. Rappelons que ce sont les établissements qui choisissent la section de rattachement du poste offert. Quand un poste est proposé dans plusieurs sections, le candidat recruté choisit la section du poste pourvu. Si le poste est non pourvu, la section retenue est, par défaut, la première indiquée.

⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent toujours en deçà de la moyenne avec un taux de couverture de **86,18 %** ; mais sa progression amorcée en 2012 (85,42 %) par rapport aux années 2009 à 2011 (où les taux variaient entre 74 % et 79 %) se confirme en 2013 (85,61 %) et en 2014. Les difficultés relatives se situent dans la section 15 – langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques - pour laquelle 5 des 8 postes proposés sont demeurés vacants. On observe que, dans 6 sections, tous les postes offerts ont trouvé leur lauréat, mais 3 d'entre elles avaient un nombre d'emplois restreint : entre 2 et 6 emplois. Dans les sections qui proposaient plus de 20 postes, le taux évolue entre 75 % (en section 16 – psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale) et 100 % (en section 7 – sciences du langage : linguistique et phonétique générales).

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** se situent bien au-dessus de la moyenne avec un taux très satisfaisant de couverture de **96,48 %**, en hausse par rapport aux années antérieures (91,08 % en 2013, 91,47 % en 2012 et 92,16 % en 2011). Les choix des jurys ont abouti à pourvoir tous les emplois proposés dans 17 sections sur 23, notamment dans les sections 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques (24 postes) et 27 – informatique (28 postes). Pour les 6 sections restantes, les résultats constatés sont compris entre 75 % et plus de 94 % ; on peut citer la section 60 – mécanique, génie mécanique, génie civil (30 emplois pourvus sur 34). Pour d'autres sections, l'offre de recrutement était plus limitée, ce qui a influencé directement le taux de réussite ; c'est le cas de la section 69 – neurosciences (3 postes pourvus sur les 4 proposés).

⇒ Les **disciplines pharmaceutiques** ont enregistré cette année un taux de couverture de **94,44 %**. S'il est en baisse par rapport à 2013 (100 %), il est toutefois en progression par rapport aux années précédentes et notamment par rapport à 2012 (91,20 %). Néanmoins, il est clair que le petit nombre d'emplois offerts (18 postes publiés dans les 3 sections) amplifie les variations du taux.

Concours de la voie longue réservé aux MCF (article 46.3°)

Les résultats de ce **concours réservé aux MCF ayant 10 années d'ancienneté de service** dans un établissement d'enseignement supérieur, dont 5 en cette qualité, dépendent directement des avis des sections du CNU ; le dossier des candidats sélectionnés par les instances de l'établissement est soumis à l'examen et à l'avis

de la section compétente pour la discipline du poste publié ; est proposé à la nomination le premier candidat classé par l'établissement ayant obtenu un avis favorable de la section.

46 emplois ont été publiés au titre de cet article de concours, soit **6,88 %** des emplois publiés, déduction faite des mutations et détachement. **42 ont été pourvus**, soit un taux de couverture de **91,30 %** (si on rajoute les 3 postes publiés « au fil de l'eau » et qui ont été pourvus, on atteint un taux de 91,84 % - cf. tableau III - b).

24 sections ont été concernées, ce qui signifie que le volume d'emplois offerts dans chacune d'elles est limité ; dès lors la valeur du taux est soumise aux effets des petits nombres sur les proportions. Pour 22 d'entre-elles, les avis rendus ont abouti à pourvoir tous les postes qui ont été proposés dans leur domaine de compétences. Dans la section 02 – droit public, 3 des 6 postes proposés n'ont pas été pourvus et on notera qu'une des trois sections des disciplines pharmaceutiques a choisi de ne pas pourvoir l'emploi publié dans son champ disciplinaire.

Concours réservé aux professionnels et aux enseignants associés (article 46.4°)

Le nombre des postes ouverts à ce concours reste marginal : **5 emplois** ont été offerts dans le cadre de la session « synchronisée », soit **0,75 %** du total des postes ; ce nombre est encore inférieur par rapport aux années antérieures (6 en 2013, 13 en 2012, 10 en 2011, avec un maximum de 21 en 2004).

Deux explications avaient déjà été proposées. Soit, à ce niveau de compétences et de rémunération, les établissements trouvent peu de professionnels ou d'associés décidés à franchir le pas, soit, les recrutements de PR étant devenus incontestablement une voie de promotion pour les MCF en place, les établissements préfèrent leur réserver les postes vacants.

Sur les 5 postes offerts, **4 ont été pourvus** (cf. tableau III - c). Les 5 postes concernent 3 sections. La section 06 - sciences de gestion n'a trouvé de lauréat que pour un seul de ses 2 postes proposés.

Recrutement des MCF dans le corps des PR

Le tableau III - d apporte un éclairage concernant le recrutement des MCF dans le corps des PR et les mouvements inter-académiques et intra-académiques qui animent ce recrutement. On notera qu'à la session «synchronisée» 2014, **toutes les académies ont recruté au moins un PR.**

⇒ On observe d'abord que 457 des 505 postes pourvus au titre des articles 46.1° et 46.4° du statut l'ont été par des MCF, soit 90,50 %. La part des MCF dans le recrutement des PR reste toujours importante et à peu près équivalente à celles constatées les années précédentes, comme l'indique le tableau ci-après. Il se confirme donc que le recrutement des PR est une voie de promotion pour les MCF : à l'évidence, les jurys préfèrent choisir des agents ayant une grande expérience de l'enseignement supérieur.

Part des MCF recrutés PR

Recrutement des PR	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part des MCF recrutés	90,51	87,90	89,35	86,99	88,08	87,65	90,50

48 nouveaux PR (professionnels, associés, étrangers...) ne sont donc pas issus du corps des MCF, soit **9,50 %** du total des recrutés.

⇒ 9 académies affichent, par rapport au total des PR recrutés dans leur ressort territorial, une proportion de lauréats non issus du corps des MCF supérieure à la moyenne nationale qui vient d'être indiquée. Cependant, les écarts entre les académies et avec cette moyenne sont directement liés au volume des recrutements et aux effets amplificateurs des petits nombres. Le tableau qui suit montre ainsi qu'à Aix-Marseille les 7 recrutés « extérieurs » représentent plus de 22 % des PR recrutés (sur un total de 31) alors qu'à Paris, les 8 recrutés « extérieurs » ne représentent que 11 % des recrutés PR (sur un total de 72).

Taux de recrutement de PR non issus du corps des MCF

Académies	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BORDEAUX	CRETEIL	GRENOBLE	NICE	PARIS	RENNES	VERSAILLES
Volume de recrutement « extérieur »	7	1	3	4	3	2	8	3	5
Taux de recrutement « extérieur » en %	22,6	12,5	12,0	10,5	13,0	20,0	11,1	10,7	15,2

On notera également que dans **10 académies**, aucun « extérieur » n'a été recruté par les établissements de ces académies (notamment à Limoges, Orléans-Tours ou encore Toulouse).

Cette hiérarchie, parfaitement indicative, est bouleversée chaque année : la proportion de non-MCF dépend en fait des opportunités que rencontrent les établissements ; il n'est pas possible de comparer les résultats d'une année à l'autre.

⇒ **317 des MCF recrutés PR exerçaient déjà dans l'académie**, 140 arrivent d'une autre académie. On constate ainsi que 69,37 % des postes pourvus par des MCF l'ont été par des mouvements intra-académiques. Cette proportion est en hausse par rapport à 2013 (67,67 %) et les années antérieures à l'exception de 2010 où la proportion avait été la plus importante : 71,73 %.

Les écarts entre les académies sont importants ; si on s'en tient à celles dont le nombre de postes pourvus par des MCF est conséquent, les recrutements intra-académiques s'élèvent à 71,43 % à Lille (25 sur 35), 77,78 % à Toulouse (21 sur 27) et 80 % à Rennes (20 sur 25) et Montpellier (16 sur 24) ; en revanche, ils ne comptent que pour 47,06 % à Créteil (16 sur 34), 59,38 % à Paris (38 sur 64) et 50 % à Versailles (14 sur 28). On observe aussi que tous les MCF recrutés PR sont originaires de l'académie, à Limoges, Orléans-Tours, Reims ou encore en Corse et à La Réunion mais leur nombre est moindre.

Ces proportions étaient différentes en 2012 et en 2013, ce qui signifie qu'il n'y a pas de tendance en la matière.

⇒ Le solde des mouvements des MCF est bénéficiaire pour 12 académies (14 en 2013, 12 en 2012, 14 en 2011 et 2010, 16 en 2009), c'est-à-dire qu'elles ont accueilli en qualité de PR davantage de MCF qu'elles n'en ont perdus, déficitaire pour 9 (comme en 2013 et 2012 et 2010, 10 en 2011, 6 en 2009) ; 6 académies ont un solde nul. Si on ajoute le recrutement de PR qui ne sont pas MCF à l'origine, 17 académies ont un bilan positif, 5 un bilan négatif et 5 un bilan nul.

L'académie de Paris enregistre cette année encore un solde déficitaire de - **12 MCF** : 14 arrivées, 26 départs et 38 recrutements intra-académiques (- 12 MCF en 2013, - 22 MCF en 2012, - 18 MCF en 2011, - 23 en 2010, - 35 en 2009). Sur les 14 arrivées, 2 sont issues de l'académie de Créteil et 2 de l'académie de Versailles. Parmi les 26 départs, 1 va vers Créteil et 1 vers Versailles. Cette année, à l'inverse de 2013, Paris ne compense pas ce déficit par le recrutement des candidats non issus du corps des MCF, puisque 8 personnes ont été accueillies (au lieu de 14 en 2013). Toutefois, si on ajoute les 37 PR mutés entrant dans l'académie, Paris a accueilli 33 PR supplémentaires en 2014 (+ 39 en 2013, + 40 en 2012, + 38 en 2011, + 39 en 2010, + 13 en 2009) On a évoqué un mouvement circulaire à propos des mutations, les MCF parisiens partant ailleurs acquérir l'expérience de professeur, puis revenant une fois cette expérience acquise. Les chiffres du recrutement n'infirmant pas cette hypothèse, même si les 38 mouvements intra-académiques, contre 30 en 2013, la relativisent. La spécificité de Paris dans le paysage universitaire français est en tout état de cause confirmée.

L'académie de Lille, qui enregistre un solde migratoire des mutations de PR très défavorable (- 8 en 2014) connaît cette année un solde négatif de - 1 MCF : 9 arrivées, 10 départs et 25 mouvements intra-académiques ; le bilan des années antérieures s'établissait à + 2 MCF en 2013 et 2012, + 3 MCF en 2011 et en 2010, - 1 en 2009. On observe 2 départs vers une université d'Ile-de-France (1 en 2013, 2 en 2012 et 2011, 3 en 2010, 1 en 2009). Avec le recrutement de 3 PR hors enseignement supérieur, l'académie ne compense pas le bilan négatif des mutations et présente au total un solde déficitaire de - 6 comme en 2013 (- 2 en 2012, + 9 en 2011, + 2 en 2010, - 14 en 2009).

Agrégation de l'enseignement supérieur

L'agrégation est la **principale modalité** de recrutement des PR dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. **Le volume de postes offert à l'agrégation externe** (article 49-2-1 du statut) **est plus important que celui proposé à l'agrégation interne** (article 49-2-2 du statut) : **52** pour la première, **17** pour la seconde.

L'agrégation externe

L'agrégation externe (ou « premier concours national de l'agrégation ») a été organisée dans les sections 02 – droit public, 03 – histoire du droit et des institutions et 05 – sciences économiques (cf. tableau III - e). Dans ces disciplines, **le concours n'est ouvert qu'une année sur deux** : le parallèle doit être fait avec 2012 où le nombre de postes offert (60) était toutefois plus important.

300 candidats se sont inscrits, contre 314 en 2012. Le nombre moyen des candidats par poste a donc progressé pour les trois concours (de 5,2 à 5,8) : le ratio passe de 6,7 à 6,8 en droit public, de 5 à 6,4 en histoire du droit et des institutions et de 3,3 à 3,4 en sciences économiques.

Le jury a prononcé l'admissibilité de 78 candidats, soit 26 % des inscrits, contre 97 en 2012 (31 %). Tous les postes ont été pourvus comme en 2012 . **Le taux de réussite global est de 17,33 %** des inscrits : il était de 19,11 % deux ans plus tôt. Toutefois, on constate des variations selon le concours : le taux est de 14,7 % en droit public, de 15,6 % en histoire du droit et des institutions, mais de 29,4 % en sciences économiques.

L'agrégation interne

L'agrégation interne (ou « second concours national de l'agrégation ») a été organisée dans la section 02 – droit public et dans la section 06 – sciences de gestion (cf. tableau III - e). **17 postes** ont été ouverts, **6** en section 02 et **11** en section 06, qui ont tous été pourvus. **30 candidats** se sont inscrits en droit public : le taux de réussite au concours est de **20 %** ; 60 personnes ont candidaté en sciences de gestion : le taux est de **18,3 %**.

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de mettre en perspective les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de PR (tableaux III - f à III - i). On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2014 des qualifiés, réalisée par le département DGRH A1-1 et disponible en décembre 2014 à partir des résultats de l'application ANTARES.

L'analyse doit aussi prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : 1 641 candidats ont postulé aux concours (soit 2,7 par poste ⁸) et ils ont présenté 3 859 candidatures (soit en moyenne 2,4 candidatures par personne).

L'étude de la promotion 2014 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités montre que les sections du CNU ont accordé cette année **1 938** qualifications aux fonctions de PR sur **2 653** dossiers de candidature examinés (cf tableaux III - f et III - g) ⁹, soit un taux de qualification de 73,05 %, en augmentation par rapport à 2013 (69,25 %), 2012 (70,36 %) et 2011 (69,56 %). Pour mémoire, rappelons que ce taux était de 58 % en 2005.

⁸ Le nombre des candidats pris en compte et par conséquent le ratio calculé ne prennent en compte que les concours des articles 46.1° et 46.4°.

⁹ Les dossiers éliminés au cours de la procédure ne sont pas pris en compte.

Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de 1 580.

Place des qualifiés 2014 dans les concours de recrutement

En se présentant aux concours de recrutement, les candidats qualifiés en 2014 sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide. Le tableau III - h dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ **197 des 505 postes** pourvus des concours des articles 46.1° et 46.4° le sont par des candidats qualifiés en 2014, soit **39,01 %**. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 10 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de **39,80 %** qu'on peut comparer aux 46,25 % que représentaient les qualifiés 2013 dans le recrutement de l'an dernier et aux 44,34 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2012.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2013 représentent 27,07 % des lauréats, pourcentage un peu plus élevé que celui des qualifiés 2012 pour le recrutement 2013 (26,45 %). Les qualifiés 2012 comptent pour 14,34 % des recrutés en 2014, alors que les qualifiés 2011 représentaient 14,37 % des lauréats du recrutement 2013. Globalement, 66,87 % des PR sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio un peu moins haut que ceux enregistrés en 2013 (72,70 %), 2012 (72,17 %) et 2011 (69,32 %).

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations diversifiées.

↳ En lettres et en sciences humaines, les qualifiés 2014 représentent 47,64 % des nommés (en déduisant les 4 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), chiffre en baisse par rapport à 2013 où les qualifiés de l'année comptaient pour 50,23 % des lauréats. Les situations sont assez contrastées selon les sections, en soulignant cependant que le petit nombre de recrutements dans certaines d'entre elles amplifie mécaniquement les différences. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 07 – sciences du langage : linguistique et phonétique générales, 15 des 21 recrutés (71,43 %), sont des qualifiés 2014 ; en revanche, dans la section 18 – architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art, les qualifiés 2014 ne représentent que 20 % des lauréats (3 sur 15). Ces effectifs, relativement faibles au niveau de chaque section, rendent peu significatives les variations d'une année à l'autre.

↳ Dans les disciplines scientifiques et technologiques, la part des qualifiés 2014 parmi les lauréats est de 33,74 % (déduction faite des 5 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion inférieure à celle de 2013 où les qualifiés de l'année représentaient 42,19 % des nommés. Là encore, les situations sont diverses selon les sections et le nombre plus ou moins important de recrutement. Le seuil des 50 % n'est atteint ou dépassé que dans 4 sections (dont la section 25 – mathématiques avec 7 qualifiés 2014 sur 11 recrutés - 63,64 %). A l'opposé, dans la section 60 – mécanique, génie mécanique et génie civil, les qualifiés 2014 ne représentent que 36,67 % des lauréats (11 sur 30); de même pour la section 61 – génie informatique, automatique et traitement du signal, qui affiche un pourcentage de 18,75 % (3 sur 16). Les évolutions d'une année à l'autre peuvent être particulièrement erratiques, particulièrement dans les sections où le volume de recrutements est restreint.

↳ Dans les disciplines pharmaceutiques, les qualifiés 2014 ne représentent que 17,65 % des lauréats, pourcentage en forte baisse par rapport à la place des qualifiés 2013 dans les concours de leur année de qualification (50 %). On peut noter que si dans la section 85 – sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé, le seul recruté en 2014 est un qualifié de l'année (100 %), en section 86 – sciences du médicament et des autres produits de santé, sur les 9 lauréats, 1 seul est un qualifié de l'année (11,11 %). Les écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année, et celui restreint des postes mis au concours.

Proportion des qualifiés de l'année 2014 recrutés l'année de leur qualification

Le tableau III - i met en évidence **le taux de recrutement des qualifiés 2014**, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les 197 qualifiés 2014, lauréats des concours ne représentent que 10,17 % de la totalité des qualifications (1 938) accordées par le CNU cette année. Ce taux de recrutement est en baisse par rapport aux années précédentes comme le montre le tableau ci-après. Si on rapporte le chiffre des lauréats au total des personnes qualifiées (1 580), le taux de recrutement est alors de 12,47 %.

Proportion des qualifiés de l'année recrutés l'année de leur qualification

Année de qualification et de recrutement	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux des qualifiés de l'année recrutés/total des qualifications	14,69%	13,64%	14,31%	14,74%	10,99%	10,17%
Taux des qualifiés de l'année recrutés/total des qualifiés	18,05%	16,70%	17,35%	17,89%	13,48%	12,47%

Quel que soit le mode de calcul de ce taux, il reste faible. On peut trouver un élément d'explication dans le chiffre suivant ¹⁰ : 806 personnes qualifiées sur 1 580, soit **51,01 % n'ont pas été candidates aux concours de recrutement** ; cette proportion est toutefois en baisse par rapport à 2013 (57,26 %) et se rapproche des taux de 2011 et 2012 (50,9 % et 51,6 %). Pour certains candidats, la qualification est une reconnaissance de niveau dont ils peuvent se prévaloir pour d'autres perspectives. Toutefois, pour mesurer le taux de recrutement réel des qualifiés 2014, on peut rapporter le chiffre des lauréats des concours au nombre de personnes qui ont été effectivement candidates : le ratio est alors de **25,45 %** (197 sur 774).

Par ailleurs, les qualifiés 2014 pourront se porter candidats les 4 années suivantes, le taux d'évaporation doit être apprécié sur l'ensemble de cette période.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore des situations très diversifiées. On peut mettre en perspective le taux de recrutement des qualifiés 2014 par section et le taux de qualification de chaque section (tableaux III – f et III - h). Mais la plus grande prudence s'impose pour l'analyse dans la mesure où les taux de recrutement des qualifiés 2014 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↳ Le taux de recrutement des qualifiés 2014 dans **les disciplines des lettres et des sciences humaines** est de **20,37 %**, chiffre encore en baisse par rapport à 2013 (22,42 %), alors qu'entre 2009 et 2012 il était passé de 25,38 % à 30,71 %. Là encore, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes questions sont posées ; par exemple, la section 17 – philosophie, qui a qualifié 32 de ses candidats sur 40 (80 %) et dont 3 ont été retenus sur les 11 postes à pourvoir (27 %) ; à l'opposé, la section 70 – sciences de l'éducation, qui a qualifié 43 % de ses candidats (22 sur 51), lesquels ont un taux de recrutement de 57 %, 8 des 14 nommés sont des qualifiés 2014.

↳ Dans **les disciplines scientifiques et technologiques**, le taux de recrutement des qualifiés 2014 est de **6 %**, toujours en baisse par rapport aux sessions précédentes : 6,68 % en 2013, 8,85 % en 2012, 9,41 % en 2011, 9,53 % en 2010. Les situations sont encore diversifiées. Les mêmes questions surviennent, par exemple dans les sections 25 - mathématiques et 28 - milieux denses et matériaux, la première a qualifié 100 personnes (91 % des candidats) et seulement 7 ont été reçues à un concours, soit un taux de recrutement de 7 % ; dans la seconde, 95 candidats ont été qualifiés (82 % du total) et 3 ont été recrutés, soit un taux de recrutement de 3,16 %. La déperdition entre la qualification et le recrutement signalée ci-dessus doit ici jouer pleinement : comme on l'a déjà souligné, les candidats à la qualification viennent rechercher la reconnaissance d'un niveau de formation et de compétences utilisable dans un autre cadre que le seul recrutement des PR.

¹⁰ - Etude de la promotion 2014 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, décembre 2014. On se reportera notamment aux tableaux 17 et 19 montrant le comportement des qualifiés 2014 comme candidats au concours .

↳ Le taux de recrutement des qualifiés 2014 dans **les disciplines pharmaceutiques**, **16,67 %**, est également en forte baisse par rapport à 2013 (47,62 %) et aux années précédentes. Mais on a évoqué ci-dessus les nombres en cause qui amplifient les pourcentages et qui expliquent les écarts d'une année sur l'autre.

Analyse des recrutements par type de concours ¹¹

Concours au titre de l'article 26-I-1

Le concours au titre de cet article reste le mode quasi exclusif pour le recrutement des MCF : sur les 1 279 postes offerts au recrutement au titre de cet article, après déduction des postes pourvus par mutation et détachement, **1 157 postes** ont été offerts à un recrutement par concours, soit **98,97 %** des postes ouverts, à comparer avec les taux des années précédentes compris entre 98,7 % et 99,4 % (99,04 % pour 2013).

1 117 postes ont été pourvus, soit **un taux de couverture de 96,5 %**, (les postes non pourvus étant par convention rattachés aux postes pourvus par concours) ; c'est le plus haut niveau atteint depuis 2004. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004 :

Evolution du taux de couverture des postes de MCF

MCF (art. 26-I-1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de couverture (%)	94,6	94,8	94,6	93,8	92,4	92,2	92,4	94,9	94,5	95,6	96,5

Le tableau IV - a analyse ces résultats par discipline :

⇒ Le taux de couverture dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** se situe cette année au-dessus de la moyenne nationale : **97,35 %**. Excepté une baisse en 2012, l'évolution positive observée entre 2008 (83,5 %) et 2011 (91,67 %) a repris en 2013 (92,97 %) puis en 2014. Dans les sections 02 – droit public, 03 – histoire du droit et des institutions et 04 – science politique, tous les postes ont été pourvus. Et dans les 3 autres sections, qui offrent un grand nombre de postes, le taux de couverture est égal ou supérieur à 95 %.

⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent à un point au-dessous de la moyenne nationale avec **95,60 %**, taux néanmoins supérieur à ceux de 2013 (95,19 %) et de 2012 (95,17 %). On trouve 13 sections pour lesquelles tous les emplois ont été pourvus. Notons également que 3 sections supplémentaires, dont le nombre des postes à pourvoir était important, ont atteint des taux de couverture de plus de 95 %. C'est le cas notamment de la section 70 – sciences de l'éducation avec 36 postes pourvus sur 37 (97,30 %) ou de la section 07 – sciences du langage : linguistique et phonétique générales avec 26 postes pourvus sur 27 (96,30 %). On observe que la réussite a été moindre dans la section 09 – langue et littérature françaises avec 10 postes pourvus sur 12 (83,33 %).

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** font mieux que la moyenne avec un taux de couverture de **97,26 %** ; la reprise amorcée en 2011 (avec un taux de 95,78 %) et confirmée en 2012 puis 2013 (96,10 % et 97,04 %), se vérifie. Le taux est maximum dans 17 sections et 4 autres dont le nombre de postes offerts est significatif (entre 20 et 80) atteignent un taux égal ou supérieur à 95 % : c'est le cas notamment des sections 26 – mathématiques appliquées et applications des mathématiques (97,73 %), 27 – informatique (95,24 %) ou encore la section 62 – énergétique, génie des procédés (95,24 %). On observe que le taux le plus bas enregistré est celui de la section 37 – météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, mais 2 emplois seulement étaient offerts et 1 seul a trouvé son lauréat (50 %).

⇒ Quant aux **disciplines pharmaceutiques**, le taux de couverture est de 94,74 % ; il est en baisse par rapport à 2013, où le taux avait été maximum. Toutefois, les écarts d'une année sur l'autre sont peu significatifs étant donné le petit nombre de postes mis aux concours qui obère le calcul des pourcentages.

¹¹ En 2014, comme en 2013, 2011 et 2010, les établissements n'ont pas ouvert de concours au titre de l'article 26-I-4 du statut réservé aux enseignants de l'ENSAM. Pour information, 1 poste l'avait été en 2012 et 1 en 2007.

Concours réservé aux enseignants du second degré (article 26-I-2)

11 postes ont été ouverts pour un recrutement interne réservé aux enseignants du second degré, soit 0,94 % du total des publications, (déduction faite des postes pourvus par mutation et détachement). A comparer avec les 13 emplois proposés en 2013 (0,96 %), les 16 en 2012 (1,02 %) ou les 9 emplois en 2011 (0,58 %), les 20 en 2010 (1,21 %). Le maximum de postes proposés au titre de cet article avait été de 23 en 2006 (1,1 %).

Les 11 emplois ont été pourvus par les jurys de recrutement, soit un taux de couverture de 100 % (cf. tableau IV - b).

Concours réservé aux professionnels (article 26-I-3)

Le concours réservé aux professionnels (article 26-I-3) n'a concerné **qu'un poste**, contre 2 en 2009, 4 en 2008, 2 en 2007 et 3 en 2006. Le poste offert dans la section 71 - sciences de l'information et de la communication - a été pourvu (cf. tableau IV - b).

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de rapprocher les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de MCF, ce que présentent les tableaux IV - c à IV - f. On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2014 des qualifiés, réalisée par le département DGRH A1-1 en décembre 2014 à partir des résultats de l'application ANTARES.

Il convient aussi de prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : **8 638** candidats ont postulé aux concours (soit 6,7 par poste) et ils ont présenté **48 404** candidatures (soit en moyenne 5,6 candidatures par personne). On peut noter que si le nombre de candidats par emploi a augmenté par rapport à 2013 (6,5), celui des candidatures par personne a baissé (6,1).

L'étude de la promotion 2014 des qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences montre que les sections du CNU ont accordé **9 157 qualifications** sur 13 242 dossiers de candidature examinés ¹², soit un taux de qualification de **69,15 %** (cf. tableau IV - c). Cette proportion a augmenté régulièrement par rapport aux précédentes campagnes de 2013 (68,38 %), 2012 (67,93 %), 2011 (64,64 %), 2010 (62,89 %) et 2009 (62,65 %). Rappelons pour mémoire que ce taux était de 56,4 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de **6 743**.

Place des qualifiés 2014 dans les concours de recrutement

Les qualifiés en 2014, candidats aux concours de recrutement, sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide. Le tableau IV - e dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ **495 des 1 129** postes de MCF pourvus l'ont été par un candidat qualifié en 2014, soit **43,84 %**. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 2 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de 43,92 %, identique à celle que représentaient les qualifiés 2013 dans le recrutement de l'an dernier (à la session 2012, 46,52 % étaient des qualifiés de l'année).

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2013 représentent 27,68 % des lauréats, pourcentage en baisse par rapport à celui des qualifiés 2012 pour le recrutement 2013 (28,42 %). Les qualifiés 2012 comptent pour 15,53 % des recrutés, alors que les qualifiés 2011 représentaient 14,09 % des lauréats du recrutement 2013. Globalement, **71,61 %** des MCF sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio en baisse par rapport à 2013 (72,35 %), 2012 (72,21 %) et à 2011 (71,76 %), 2010 (73,54 %) et 2009 (76,33 %).

¹² Les dossiers éliminés au cours de la procédure ne sont pas pris en compte.

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées :

↳ Dans **les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, les qualifiés de l'année représentent **63,64 %**, chiffre en hausse par rapport à 2013 où leur proportion était de 61,34 % mais en baisse par rapport à 2012 où elle atteignait 67,41 %. Les situations sont différentes selon les sections : la section 02 – droit public est celle où les qualifiés 2014 représentent la proportion la plus importante (25 des 32 nommés, soit 78,13 %), alors qu'ils ne comptent que pour 55,26 % dans la section 05 – sciences économiques (21 sur 38).

↳ Dans **les disciplines des lettres et des sciences humaines**, les qualifiés 2014 comptent pour **38,43 %** des nommés, proportion en hausse par rapport à 2013 (où les qualifiés de l'année représentaient 36,80 %) ; toutefois, rappelons qu'elle était de 51,6 % en 2007 et qu'elle n'a cessé de baisser jusqu'en 2011 puis avait atteint 41,28 % en 2012. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 11 – langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes 23 qualifiés 2014 sont lauréats des concours sur 48 postes pourvus (47,92 %), alors que dans la section 18 – architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art la proportion tombe à 26,67 %, seulement 8 des 30 lauréats étant des qualifiés de l'année.

↳ Dans **les disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés de l'année parmi les lauréats est de **40 %** (déduction faite des 2 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion en baisse par rapport à 2013 (42,72 %) et par rapport aux années précédentes (44,62 % en 2011 et 47,55 % en 2010). Là encore, les situations sont contrastées entre les sections, avec la section 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques dans laquelle 23 des 44 nommés sont des qualifiés de l'année (52,27 %), ou encore la section 61 – génie informatique, automatique et traitement du signal avec 15 qualifiés 2014 sur 28 recrutés (53,57 %), et, inversement, la section 65 – biologie cellulaire dans laquelle 18,75 % des nouveaux MCF ont été qualifiés en 2014 (3 sur 16). La proportion est nulle dans les sections 34 – astronomie, astrophysique et 69 – neurosciences, aucun qualifié 2014 n'ayant été recruté sur les nominations recensées ; mais, dans ces cas, le nombre des recrutements était restreint (2 et 4).

↳ Dans **les disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés de l'année représentent **37,84 %** des lauréats, contre 45,83 % en 2013, 43,18 % en 2012, 46,15 % en 2011 et 31,91 % en 2010. Ces écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année et celui restreint des postes mis au concours.

Proportion des qualifiés de l'année 2014 recrutés l'année de leur qualification

Le tableau IV - f met en évidence **le taux de recrutement des qualifiés 2014**, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les **495** qualifiés 2014 lauréats des concours représentent **5,41 %** des qualifications accordées par le CNU cette année (9 157), en baisse par rapport aux années précédentes, comme le montre le tableau ci-après. Si on rapporte le chiffre des lauréats au total des personnes qualifiées (6 743), le taux de recrutement est alors de 7,34 %.

Proportion des qualifiés de l'année recrutés l'année de leur qualification

Année de qualification et de recrutement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux des qualifiés de l'année recrutés/total des qualifications	9,40%	8,12%	9,08%	7,75%	7,51%	6,14%	5,41%
Taux des qualifiés de l'année recrutés/total des qualifiés	12,90%	11,28%	12,28%	10,54%	10,33%	8,33%	7,34%

Quel que soit son mode de calcul, le taux de recrutement des qualifiés de l'année reste donc faible. On peut avancer un élément d'explication avec le chiffre suivant ¹³ : 2 672 personnes qualifiées sur 6 743, soit **39,63 %** n'ont pas été candidates aux concours de recrutement, proportion en baisse par rapport à la session précédente (41,82 % en 2013) mais qui reste élevée : elle était de 28,4 % en 2006 et de 34,9 % en 2008. Si, comme pour les PR, on rapproche les qualifiés 2014, lauréats des concours, de ceux qui ont été candidats, le taux de recrutement est alors de **12,16 %**.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore des situations très diversifiées. On peut rapprocher le taux de recrutement des qualifiés 2014 par section du taux de qualification de chaque section (tableaux IV - c et IV - f) ; mais la même prudence dans l'analyse soulignée pour les PR doit prévaloir : les taux de recrutement des qualifiés 2014 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys dans les établissements, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↳ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, avec un taux de recrutement des qualifiés 2014 de **22,73 %**, se situent largement au-dessus de la moyenne nationale du corps, mais ce taux est inférieur à ceux constatés en 2013 (24,46 %) et aux sessions précédentes (29,45 % en 2012, 27,39 % en 2011 et 34,29 % en 2010). Les situations sont très contrastées selon les sections. La section 01 – droit public n'a qualifié que 23,25 % de ses candidats, lesquels ont un taux de recrutement aux concours de 47,17 % ; à l'opposé, la section 05 – sciences économiques a qualifié 59,87 % de ses candidats, lesquels ont un taux de recrutement de 11,35 %.

↳ Les **disciplines des lettres et des sciences humaines** enregistrent un taux de recrutement des qualifiés 2014 de **6,17 %**, en baisse constante par rapport à 2013 (6,65 %), 2012 (7,84 %), 2011 (8,18 %), 2010 (9,13 %) ou encore 2009 (10,23 %). Là aussi, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes interrogations se posent, par exemple sur la section 22 - histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique qui a qualifié 73,24 % de ses candidats, lesquels ont un taux de recrutement de 3,53 % seulement. A l'opposé, la section 71 - sciences de l'information et de la communication a qualifié 29,24 % de ses candidats, mais ils connaissent un taux de recrutement de 14,49 %.

↳ Dans les **disciplines des sciences et technologies**, le taux de recrutement des qualifiés 2014 est de **3,12 %** et comme pour les autres disciplines il est en baisse par rapport à 2013 (4,03 %) et aux années précédentes (5,03 % en 2012, 5,73 % en 2011, 6,68 % en 2010, 5,99 % en 2009). Les situations sont encore diversifiées. En particulier, le groupe X - sciences biologiques et biochimiques (sections 64 à 69) a qualifié 82 % de ses candidats, lesquels ont un taux de recrutement de 1,10 % ; on peut aussi souligner la situation de la section 25 - mathématiques qui a qualifié 94,07 % de ses candidats, dont seuls 2,94 % ont été recrutés.

↳ Les qualifiés 2014 dans les **disciplines pharmaceutiques** ont un taux de recrutement de 4,38 %, alors que le taux de qualification atteint 79,80 %.

Sélectivité et attractivité des concours de recrutement de maîtres de conférences

Le tableau S-5 montre que les emplois proposés au recrutement de maîtres de conférences (détachement, mutation et concours) ont attiré, en 2014, 9 220 candidats qui ont globalement déposé 49 777 candidatures (jugées recevables par les établissements), soit en moyenne 5,4 candidatures par candidat.

Il faut observer qu'un même candidat peut déposer des candidatures sur plusieurs postes de MCF dans une même section du CNU (soit dans le même établissement, soit dans des établissements différents) mais aussi et surtout dans des sections différentes et ce fut le cas pour une forte proportion de candidats.

¹³ Etude de la promotion 2014 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, décembre 2014. On se reportera notamment aux tableaux 17 et 19 montrant le comportement des qualifiés de la promotion 2014 comme candidats au concours.

Attractivité des concours de MCF

L'attractivité est mesurée par le nombre de candidatures que suscite la publication d'un poste de maître de conférences et elle varie beaucoup d'une discipline à l'autre.

Le tableau IV-g précise l'attractivité dans chaque discipline ainsi que le ratio moyen qui est de plus de **38 candidatures par poste**. Les disciplines les plus attractives (25 - mathématiques, 10 - littératures comparées et 19 - sociologie, démographie) présentent un ratio de plus de 80 (avec un ratio de plus de 100 pour la section 10 et de plus de 120 pour la section 25), tandis qu'à l'opposé, les moins attractives (34 - astronomie, astrophysique, 37 - météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, 69 - neurosciences, ou encore 87 - sciences biologiques, fondamentales et clinique) se situent en dessous de 15 candidatures par poste.

Si l'on détermine **un taux de pression** qui convient plus à la notion de **candidat** (et qui est égal au ratio : nombre de candidats/nombre de postes), on obtient alors un ratio de **7,14** pour les postes de MCF ; ce taux varie également assez fortement d'une section à l'autre.

Sélectivité des concours

La sélectivité est mesurée par le taux de réussite : «nombre de recrutés/nombre de candidats».

Le taux moyen enregistré est de **13,57 %**. Mais la situation varie très fortement entre les sections : si dans les sections 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale, 34 - astronomie, astrophysique ou encore 60 - mécanique, génie mécanique, génie civil, le taux se situe à la valeur moyenne, par contre les sections 10 – littératures comparées (2,85 %), 17- philosophie (4,47 %), 25 - mathématiques (3,69 %), 32 - chimie organique, minérale, industrielle (3,49 %) ou encore 72 - épistémologie, histoire des sciences et des techniques (1,85 %), présentent un taux nettement inférieur. A l'opposé, se trouvent les sections de droit privé et sciences criminelles (41,46 % de réussite), de droit public (33,96 %) et de sciences de gestion (29,38 %).

Bilan global et analyse des motifs de non pourvoi

Rappelons les règles de procédure : le conseil d'administration délibère à partir des avis formulés par le comité de sélection, accompagné le cas échéant de celui du conseil scientifique. Il propose au ministre chargé de l'enseignement supérieur le nom d'un candidat ou une liste de candidats classés par ordre de préférence. Le président ou le directeur de l'établissement et, le cas échéant, le directeur de l'école ou de l'institut interne à l'université ont la possibilité de rejeter la proposition du conseil d'administration en motivant leur refus.

Ces dispositions sont entrées en vigueur en 2009 : la comparaison des motifs de non pourvoi des postes ne peut se faire qu'avec les sessions 2009 à 2013.

Le tableau V décline la répartition des postes non pourvus en fonction du motif qui a conduit à cette situation. Il distingue les données des PR sans, puis avec la prise en compte des postes offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de l'article 51 du statut. En effet, traditionnellement, ces postes sont peu pourvus et ils obèrent assez sensiblement les chiffres. Le commentaire privilégiera les résultats sur les postes ouverts aux seuls concours.

Si on prend en compte la totalité des emplois offerts à la session « synchronisée », pour les concours, les mutations et les détachements, **118 des 2 120 postes de PR et de MCF n'ont pas été pourvus**, soit une proportion de **5,57 %** (cf. tableau S - 2).¹⁴

Si on ne prend en considération que **les 1 838 postes** de PR et de MCF offerts aux concours, déductions faites des mutations et détachements, le nombre des postes non pourvus est de **93**, soit **5,06 %** du total des publications (cf. tableau II).

Le tableau suivant montre l'évolution du taux des postes non pourvus depuis la session 2009 :

Evolution du taux des emplois non pourvus

Année de référence	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de postes non pourvus (totalité des postes offerts)	11,61%	11,57%	8,85%	8,91%	6,39%	5,57 %
Taux de postes non pourvus (postes offerts aux concours)*	10,89%	10,60%	7,89%	7,48%	6,13%	5,06 %

* Hors postes pourvus par mutation et détachement

Quels sont les motifs qui ont conduit à ne pas pourvoir ces postes ?

⇒ Le premier motif tient **aux décisions prises par les instances des établissements**, comités de sélection et conseils d'administration ; elles sont à l'origine de la vacance de 53 postes sur 89, soit **59,55 %** ; cette proportion était de 42,40 % en 2013, 40,76 % en 2012, de 50,26 % en 2011, de 49,24 % en 2010 et de 42,71 % en 2009. Ces 53 emplois ne représentent que 2,88 % des postes offerts aux concours.

↳ 47 emplois (17 MCF et 30 PR, 52,80 % du total des postes non pourvus) sont restés vacants parce que les comités de sélection ont estimé que les candidatures reçues n'étaient pas suffisantes : ils n'ont pas transmis de propositions au conseil d'administration (absence de lauréat). En 2013, ce motif de non pourvoi avait concerné 37 postes, soit 29,60 % du total des postes restés vacants.

¹⁴ En 2009, 358 postes sur 3 084 étaient demeurés non pourvus, sachant que les concours de PR ouverts au titre de l'article 46-3 n'avaient pas été pris en compte car non terminés à la date de l'étude ; ces concours étaient inclus dans les chiffres de 2010 où 329 des 2 844 emplois étaient restés vacants et dans les chiffres de 2011, 2012 et 2013.

↳ 6 emplois (4 MCF et 2 PR, 6,74 % du total) n'ont pas été pourvus parce que les conseils d'administration ont jugé que les propositions des comités de sélection ne correspondaient pas au profil des postes offerts. En 2013, ce sont 16 postes qui étaient demeurés sans lauréat pour ce motif, soit 12,80 % du total.

7 postes de PR ouverts au titre de l'article 51 viennent s'ajouter aux 53 précédents ; les 7 sont demeurés vacants du fait des comités de sélection.

⇒ Le deuxième motif tient **au comportement des candidats** eux-mêmes : ils sont à l'origine de la vacance de 28 postes sur 89, soit **31,46 %** ; cette proportion était de 29,60 % en 2013, 41,30 % en 2012, de 33,51 % en 2011, de 38,17 % en 2010 et de 37,97 % en 2009. Ces 28 emplois ne comptent que pour 1,52 % des postes offerts aux concours.

↳ 4 postes seulement (4 PR) n'ont pas attiré de candidats : aucune candidature n'a été enregistrée pour ces concours ; ils représentent **4,5 %** des emplois non pourvus. Ce motif de non pourvoi avait concerné 4 % des postes non pourvus en 2013 (5 postes), 5,98 % en 2012 (11 postes), 4,19 % en 2011 (8 postes) et 8,78 % en 2010 (23). Au titre de l'article 51 (pour les disciplines juridiques, économiques et de gestion), 17 postes proposés dans ce cadre n'ont pas été pourvus pour ce motif : ils font monter la proportion de l'absence de candidatures à 18,42 % des 114 postes restés vacants lorsqu'on prend en compte tous les emplois de la session « synchronisée » (hors art 46.3°) (9,93 % en 2013).

↳ En 2014 comme en 2013, 2012 et 2011, aucun poste n'est demeuré vacant parce que les candidats n'ont pas formulé de vœux d'affectation alors qu'ils avaient obtenu au moins un résultat favorable. En 2010, ce motif avait concerné 34 emplois (14 MCF et 20 PR), soit 12,98 % des postes vacants à l'issue des concours, et 20 postes en 2009, soit 6,78 % des emplois non pourvus.

↳ 24 emplois (13 MCF et 11 PR) sont demeurés vacants parce que tous les candidats classés sur ces postes ont préféré rejoindre d'autres établissements qui les avaient également retenus, soit une proportion de 26,60 %. On note que 32 emplois étaient concernés par ce motif en 2013 (25,60 %), 65 emplois en 2012 (35,33 %), 56 emplois en 2011 (29,32 %) et 43 en 2010 (16,41 %).

⇒ Aucun président ou directeur d'établissement n'a cette année exercé **son droit de rejet** de la proposition de son conseil d'administration. En 2013 comme en 2012, 1 poste de MCF était concerné par ce motif alors qu'en 2011 c'est 1 poste de PR qui l'était ; en 2010, ce fut le cas de 5 postes (2 MCF et 3 PR), soit 1,91 % des emplois non pourvus. En 2009, 3 refus avaient été recensés, soit 1,02 % des vacances constatées.

En revanche, au titre de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, un directeur d'école ou d'institut interne à une université, a refusé de pourvoir 1 emploi de PR, soit **0,88 %** du total des postes non pourvus, comme en 2011 (0,52 % du total des non pourvus) . En 2013 et en 2012 , 1 poste de MCF était concerné (0,66 % et 0,39 % des postes non pourvus) ; en 2010, 3 postes, tous de MCF, soit 1,15 % des postes non pourvus et en 2009 cinq emplois, soit 1,69 % des postes, étaient restés vacants.

Ces responsables n'ont exercé leur droit pour aucun poste de PR ouvert au titre de l'article 51.

⇒ En 2009, un nouveau motif de non pourvoi des postes est apparu, **l'interruption de procédure**, avec un poids non négligeable : 46 postes offerts aux concours avaient été laissés vacants pour cette raison, soit 15,59 % du total. Les années suivantes, le nombre de ces situations avait nettement diminué : 12 postes offerts aux concours étaient concernés (9 MCF et 3 PR) en 2010 (soit 4,58 % des postes restés vacants) et 14 emplois (10 MCF et 4 PR) en 2011 (7,33 %), puis augmenté : 22 emplois (15 MCF et 7 PR) en 2012 et 30 emplois en 2013 (23 MCF et 7 PR).

Cette année, ce sont 7 emplois qui sont restés vacants pour ce motif (6 MCF et 1 PR), ce qui représente 6,14 % du total des postes non pourvus. L'application permettant aux établissements de saisir les résultats de leurs recrutements ne distingue pas les causes de l'interruption de procédure. Il est vraisemblable que ces raisons sont les mêmes que celles déjà discernées : l'anomalie réglementaire, l'interruption liée à l'impossibilité de composer le comité de sélection ou de le réunir en temps utile, celle résultant de l'initiative de l'établissement qui a préféré interrompre la procédure pour republier le poste avec des conditions différentes.

Analyse par corps et par discipline

L'analyse par corps et par discipline permet d'affiner ces chiffres globaux : elle est l'image en creux des observations faites sur le taux de couverture des postes.

Concours de MCF

40 emplois n'ont pas été pourvus, relevant tous de **l'article 26-I-1**, soit 3,46 % des 1 157 postes offerts au titre de ce type de concours (cf. tableau IV - a). Pour cet article, 59 emplois étaient restés vacants en 2013 (4,40 % des postes offerts), 86 emplois en 2012 (5,52 %), 79 postes en 2011 (5,08 %), 124 postes en 2010 (7,62 %) et 142 postes en 2009 (7,84 % du total).

⇒ **21 postes** sont non pourvus du fait des instances des établissements (soit 52,50 % des vacances), 17 par les comités de sélection (42,60 % de l'ensemble des vacances) et 4 par les conseils d'administration (10 %). En 2013, 14 emplois étaient également demeurés vacants pour ces motifs, 10 par les comités de sélection (16,94 %) et 4 par les conseils d'administration (6,77 %).

⇒ **13 postes** sont restés vacants compte tenu des vœux préférentiels des candidats émis pour d'autres postes, soit 32,50 % des vacances, contre 19 en 2013 (32,20 %), 30 en 2012 (34,88 %), 32 en 2011 (40,51%), 29 en 2010 (23,39 %) et 39 en 2009 (27,46 %).

⇒ Enfin, on relèvera que **6 emplois (15 % du total)** sont demeurés vacants car les établissements ont souhaité ou ont dû interrompre la procédure. Ils étaient 23 en 2013 (38,98 % du total), 15 en 2012 (17,44 %), 10 en 2011 (12,66 %), 9 en 2010 (7,26 % du total) et 32 en 2009 (22,54 %).

L'analyse disciplinaire fait apparaître les éléments suivants :

⇒ En proportion du total des postes non pourvus, ce sont dans les **disciplines littéraires et de sciences humaines** que le nombre des postes laissés vacants est le plus important : 17 sur 40, soit **42,5 %**. Il représente 3,74 % des 455 postes offerts dans ces disciplines. On note que 10 emplois sont restés sans lauréat du fait des comités de sélection et à cause de décisions défavorables des conseils d'administration ; 6 autres concours n'ont pas abouti, en raison des vœux préférentiels des candidats.

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** viennent ensuite, avec 15 postes non pourvus, soit **37,5 %** des emplois laissés vacants. Ils représentent 3,42 % des 438 postes proposés dans ces disciplines. 7 sont non pourvus du fait des comités de sélection et de décisions défavorables des conseils d'administration ; 4 autres sont demeurés vacants en raison des vœux préférentiels des candidats.

⇒ **Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, 6 concours ont été infructueux, soit **15 %** des emplois laissés vacants. Ils représentent 2,65 % des 226 emplois publiés dans ces disciplines. 3 n'ont pas été pourvus en raison des vœux préférentiels des candidats et 3 du fait des comités de sélection.

⇒ Enfin, en **pharmacie**, 2 emplois sont demeurés vacants, soit 5 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 5,26 % des 38 emplois publiés dans ces disciplines. L'un n'a pas été pourvu du fait du comité de sélection et l'autre suite à l'interruption de la procédure.

Concours de PR

Soulignons d'abord que 4 emplois sur les 46 proposés au titre de **l'article 46.3°** (concours de la voie longue réservé aux MCF) ont été laissés vacants. Ceci résulte des avis défavorables opposés aux candidats sélectionnés par les établissements par les sections du CNU qui ont eu à se prononcer ; ce motif ne figure pas dans le tableau V.

En outre, 1 emploi sur les 5 proposés au titre **de l'article 46.4°** (concours réservés aux professionnels) est resté vacant, par absence de candidature.

⇒ **549** emplois ont été mis au concours au titre de **l'article 46.1° : 48** ne sont pas pourvus, soit **8,74 %** de ce total (cf. tableaux II et V - b). On constate une baisse constante du taux des emplois non pourvus : pour cet article, 62 postes étaient restés vacants en 2013 (11,23 % du total des postes offerts), 84 postes en 2012 (11,26 %), 97 postes en 2011 (13,82 %), 127 postes en 2010 (17,99 %) et 148 postes en 2009 (18,55 % du total).

↳ Les instances des établissements sont à l'origine de la vacance de 32 postes (soit 66,7 % du total), 30 du fait des comités de sélection et 2 en raison du choix des conseils d'administration. En 2013, 38 emplois étaient demeurés vacants pour ces motifs (61,3 % du total), 26 par les comités de sélection et 12 par les conseils d'administration.

↳ 14 postes sont non pourvus du fait des candidats, 3 restés vacants faute de candidats (6,2 % du total des vacances) et 11 compte tenu des vœux préférentiels des candidats émis en faveur d'autres postes (22,9 %). 17 emplois étaient demeurés sans lauréat en 2013 du fait des candidats ; l'absence de candidature avait concerné 4 postes (4,5 % du total) et les conséquences des vœux préférentiels avait touché 13 postes (21 %).

↳ Enfin, un concours a été interrompu par les établissements et un autre suite au refus d'un directeur d'école ou d'institut interne à une université.

Par grande discipline, on remarque les données suivantes :

↳ 38 postes **des lettres et sciences humaines** sont non pourvus, ce qui représente 79,2 % du total des emplois restés vacants et 13,8 % de l'offre globale dans ces disciplines. On note que 24 de ces emplois sont restés sans lauréat à l'issue du travail des comités de sélection qui n'ont pas trouvé parmi les candidats le profil satisfaisant ; ajoutons 1 poste non pourvu par le choix du conseil d'administration. 3 postes n'ont pas été pourvus par absence de candidatures et 10 autres du fait des vœux préférentiels des candidats sur d'autres postes.

↳ En **sciences et technologies**, ce sont 9 postes qui sont non pourvus, soit 18,7 % du total des emplois restés vacants et 3,5 % des emplois proposés aux concours dans ces disciplines. Les travaux des comités de sélection ont laissé 5 postes sans lauréat et la décisions du conseil d'administration 1. Les choix des candidats ont conduit à la vacance d'1 emploi, compte tenu de vœux préférentiels sur d'autres postes. 1 poste est demeuré vacant par interruption de procédure et 1 autre suite au refus d'un directeur d'école ou d'institut interne à une université.

↳ Enfin, **en pharmacie**, un emploi est demeuré vacant, du fait des comités de sélection.

⇒ 109 emplois de **PR** ont été offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de **l'article 51** du statut : **25** n'ont pas été pourvus, soit **22,9 %** de ce total (cf. tableau V - c). Pour ce type de recrutement, 26 postes étaient restés vacants en 2013 (soit 26 % des postes ouverts), 70 postes en 2012 (soit 47,30 %), 56 en 2011 (43,08 %), 67 postes en 2010 (51,54 %) et 63 postes en 2009 (43,75 %). C'est dans la section 06 - sciences de gestion qu'on retrouve le plus grand nombre de ces postes vacants : 9 puis dans la section 02 - droit public : 8.

17 d'entre eux (68 % du total des non pourvus) n'ont pas suscité de candidatures. En 2013, 10 postes étaient restés vacants pour ce motif (38,5 % du total) et 51 en 2012 (72,86 %). 7 de ces emplois relèvent de la section 06 – sciences de gestion et 5 de la section 02 – droit public.

Les instances des établissements sont à l'origine de 7 vacances (28 % des non pourvus). En 2013, 10 postes n'avaient pas été pourvus pour ces motifs (38,5 %) et 12 en 2012 (17,10 %).

Le dernier poste n'a pas été pourvu, compte tenu des vœux préférentiels exprimés par les candidats sur d'autres postes.

Le recrutement des enseignants-chercheurs a été organisé en 2014 selon la procédure prévue par l'article L 952-6 du Code de l'Education et le décret statutaire du 6 juin 1984, dans sa rédaction résultant des décrets du 10 avril 2008 et du 23 avril 2009. De ces dispositions, il convient de mettre en exergue le rôle essentiel dévolu aux instances de l'établissement : comités de sélection, conseil d'administration et chef d'établissement.

Les comités de sélection

Les comités de sélection ont été institués par le décret du 10 avril 2008, en vue du recrutement des PR et des MCF. Ils sont chargés d'étudier et de donner un avis sur les dossiers des candidats.

Un comité est constitué pour chaque emploi à pourvoir. Le conseil d'administration, siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et personnels assimilés, délibère une première fois pour préciser l'effectif total du comité, entre 8 et 16, le nombre des membres choisis hors de l'établissement et le nombre de ceux choisis parmi les enseignants de la discipline du poste. Au cours d'une seconde délibération, il adopte la liste des membres, lesquels sont proposés par le président ou le directeur de l'établissement qui a recueilli l'avis du conseil scientifique. Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration ; peuvent être choisis des universitaires et des chercheurs d'institutions étrangères, d'un rang au moins égal à celui auquel postulent les candidats. La composition de chaque comité est rendue publique avant le début de ses travaux.

Lorsqu'il s'agit d'un recrutement de maître de conférences, le comité de sélection est composé à parité de MCF et personnels assimilés et de PR et personnels assimilés. Pour un recrutement de professeur, seuls des PR et personnels assimilés doivent former le comité. Le conseil d'administration choisit le président du comité parmi ses membres.

Il faut signaler que nul ne peut appartenir simultanément à des comités de sélection en activité dans plus de trois établissements. Un comité cesse son activité à la date à laquelle il transmet ses avis au conseil d'administration de l'établissement.

Un comité de sélection peut être commun à plusieurs établissements associés à cette fin, notamment dans le cadre d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Il est créé par une délibération adoptée en des termes identiques par chaque conseil d'administration des établissements concernés. Ses membres sont proposés en commun par les présidents et directeurs des établissements associés. Les modalités de composition de ce comité sont identiques à celles des comités constitués pour un établissement. Dans un tel comité, sont considérés comme membres extérieurs les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel le poste est à pourvoir.

Le comité de sélection examine les dossiers des candidats à un recrutement, par la voie de la mutation, du détachement ou du concours.

Lorsque des candidats se présentent au titre de la mutation ou du détachement, leurs dossiers sont transmis au conseil scientifique qui émet un avis sur chaque candidature. Cet avis est transmis au comité de sélection.

Au vu des rapports présentés pour chaque candidat par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidats qu'il souhaite entendre. Il siège valablement si la moitié de ses membres sont présents, parmi lesquels une moitié au moins de membres extérieurs. Les membres peuvent participer aux réunions par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective : ils sont alors réputés présents pour tous les calculs de quorum et de majorité ; toutefois le comité ne peut siéger valablement si le nombre des membres physiquement présents est inférieur à quatre.

Les candidats sélectionnés pour l'audition peuvent demander à être entendus par les mêmes moyens de télécommunication.

Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours. Il peut toutefois soumettre au conseil d'administration des avis distincts pour chacune des trois voies de recrutement.

Après ces auditions, le comité de sélection délibère et donne un avis motivé sur toutes les candidatures et, le cas échéant, sur un classement des candidats ; la délibération est acquise à la majorité des membres présents et, en cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Ces avis sont transmis au conseil d'administration, après quoi il est mis fin à l'activité du comité.

Le conseil d'administration

Au vu de l'avis motivé émis par le comité de sélection et, le cas échéant, de l'avis émis par le conseil scientifique ou par l'organe en tenant lieu, le conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, de rang au moins égal à celui auquel il est postulé, propose le nom du candidat sélectionné ou, le cas échéant, une liste de candidats classés par ordre de préférence.

Il revient au conseil d'administration d'apprécier **l'adéquation des candidatures à la stratégie de l'établissement**, sans remettre en cause l'appréciation des mérites scientifiques des candidats retenus par le comité de sélection.

La nomination dans le corps des MCF relève toujours de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur, celle dans le corps des PR de la compétence du Président de la République.

Le président ou le directeur de l'établissement

Le président ou le directeur de l'établissement peut émettre un avis défavorable motivé sur le candidat retenu par le conseil d'administration ou sur l'un des candidats classés.

Sauf le cas où il émet un avis défavorable motivé, il transmet le nom du candidat sélectionné ou la liste des candidats classés au ministre ; en aucun cas, il ne peut modifier l'ordre de la liste de classement.

Le droit du président de l'université de s'opposer à la nomination d'un candidat proposé par le conseil d'administration, ne peut être fondé que **sur des motifs liés à l'administration de l'établissement**, en aucun cas, sur la qualification scientifique des candidats.

Lorsque l'emploi à pourvoir relève **d'une école ou d'un institut faisant partie d'une université** au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le président ou le directeur de l'établissement ne peut pas transmettre le nom du candidat sélectionné ou la liste de classement si, le directeur de l'école ou de l'institut a émis dans les 15 jours suivant la réunion du conseil d'administration siégeant en formation restreinte, un avis défavorable motivé sur ce recrutement. L'avis défavorable du directeur d'institut ou d'école ne peut s'appuyer que sur des considérations liées à l'administration de la composante.

Le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié : extraits

Le recrutement des MCF

Article 26

I- Le recrutement des maîtres de conférences est assuré par un premier concours et, dans la limite du tiers des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, par un deuxième, un troisième et un quatrième concours :

1° Le premier concours est ouvert aux candidats titulaires, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, siégeant en application de l'article 24 du présent décret. Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes

universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil scientifique de l'établissement dans lequel ils postulent dans les conditions prévues à l'article 22.

2° Le deuxième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23.

Ce concours est également ouvert aux pensionnaires des écoles françaises à l'étranger et anciens pensionnaires de ces écoles ayant terminé leur scolarité depuis moins de deux ans au 1er janvier de l'année du concours, comptant, à cette même date, au moins trois ans d'ancienneté en qualité de pensionnaire et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23 ;

3° Le troisième concours est ouvert aux candidats entrant dans l'une des catégories suivantes :

a) Candidats comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins quatre années d'activité professionnelle effective dans les sept ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susmentionné.

b) Enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an à cette même date.

4° Le quatrième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23.

Article 33

Les mutations des maîtres de conférences d'un établissement à l'autre s'effectuent conformément à la procédure définie aux articles 9, 9-1 et 9-2.

S'ils ne justifient pas de trois ans de fonctions d'enseignant-chercheur en position d'activité dans l'établissement où ils sont affectés, les maîtres de conférences ne peuvent déposer une demande de mutation dans les conditions précisées de l'alinéa précédent qu'avec l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et assimilés de rang au moins égal, ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut au de l'école.

Le recrutement des PR

Article 42

Les professeurs des universités sont recrutés :

1° Dans toutes les disciplines, par concours ouverts par établissement en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois d'une même discipline ;

2° En outre, dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, par des concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française peuvent, en application des dispositions de l'article 56 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, se présenter aux concours organisés en application du présent article.

Article 46

Les concours par établissement mentionnés au 1° de l'article 42 sont organisés selon les modalités suivantes :

1° Des concours sont ouverts aux candidats titulaires, à la date de clôture des inscriptions, d'une habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, siégeant en application des dispositions de l'article 45. Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil scientifique de l'établissement dans les conditions prévues à l'article 43.

2° Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences remplissant les conditions définies au 1° de l'article 44, qui ont accompli, au 1er janvier de l'année du concours, cinq années de service dans l'enseignement supérieur ou ont été chargés, depuis au moins quatre ans au 1er janvier de l'année du concours, d'une mission de coopération

culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-889 du 13 juillet 1972. En outre, les intéressés doivent soit être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur autre que celui où est ouvert l'emploi, soit avoir accompli en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant une mobilité au moins égale à deux ans dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 39 ;

3° Dans la limite du neuvième des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés aux maîtres de conférences titulaires, à la date de clôture des inscriptions, de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat est admis en équivalence de l'habilitation à diriger des recherches.

Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, par le Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Ces deux instances siègent en application des dispositions de l'article 49-3 du présent décret.

Les candidats doivent en outre avoir accompli, au 1er janvier de l'année du concours, dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat membre de la Communauté européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers, ou dans un établissement public à caractère scientifique et technologique, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.

4° Dans la limite des deux neuvièmes des emplois mis aux concours dans l'ensemble des disciplines, des concours sont réservés :

a) Aux candidats comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins six ans d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant, les activités de chercheur dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, ou les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susmentionné.

b) Aux enseignants associés à temps plein en fonction au 1er janvier de l'année du concours ou ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an, à cette même date ;

c) Aux maîtres de conférences membres de l'Institut universitaire de France ;

d) A des directeurs de recherche, pour des nominations comme professeur des universités de première classe, qui remplissent une des conditions suivantes :

-avoir été mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours ;

-avoir effectué pendant au moins deux ans au 1er janvier de l'année du concours un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur selon des modalités définies par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

En application des dispositions de l'article L. 952-6 du code de l'éducation, les concours prévus au présent article peuvent être ouverts soit pour des nominations comme professeur de 1re classe, soit pour des nominations comme professeur de classe exceptionnelle aux candidats ne possédant pas la qualité de fonctionnaire.

Les candidats nommés à l'issue des concours prévus au 2° du présent article peuvent être maintenus, dans l'intérêt du service, en mission de coopération pour une période de deux ans au plus.

Article 46-1

Dans la limite d'un nombre d'emplois fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique, des concours sont réservés aux maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés ayant achevé depuis moins de cinq ans, au 1er janvier de l'année du concours, un mandat de président d'université.

La liste des candidats retenus est arrêtée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition d'un jury. Le jury se prononce au vu de l'ensemble des activités du candidat et après avoir pris connaissance de l'avis motivé de la section compétente du Conseil national des universités ou, dans les disciplines pharmaceutiques, de la section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques siégeant respectivement en formation restreinte aux professeurs des universités et assimilés. Le jury est composé de membres nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les professeurs des universités et les enseignants-chercheurs assimilés dont la moitié parmi les membres élus du Conseil national des universités de rang égal à celui de l'emploi postulé ou parmi les membres élus des sections du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, de rang égal à celui de l'emploi postulé. Les membres du jury élisent en leur sein, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, le président du jury qui a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

La composition et les modalités de fonctionnement du jury sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 48

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, les professeurs des universités sont recrutés par la voie de concours nationaux d'agrégation et par concours organisés en application des dispositions du 3° et du 4° de l'article 46. Dans ces disciplines, le nombre des emplois offerts au titre du 3° de l'article 46 ne peut excéder le tiers des emplois offerts au premier concours organisé en application de l'article 49-2.

Article 49-2

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, deux concours nationaux d'agrégation sont organisés pour chaque discipline :

1° Le premier concours est ouvert aux candidats titulaires à la date de clôture des inscriptions du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par décision du jury mentionné au présent article. Ces dispenses sont accordées pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée ; le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

2° Le second concours est ouvert aux maîtres de conférences et maîtres-assistants âgés, au 1er janvier de l'année d'ouverture du concours, d'au moins quarante ans et comptant à cette même date au moins dix années de service dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat de la Communauté européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération culturelle, scientifique et technique en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 susmentionnée.

Les candidats au second concours doivent être, à la date de clôture des inscriptions, titulaires du doctorat ou d'un des diplômes mentionnés au 1° ci-dessus. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés du doctorat par décision du jury mentionné au présent article. Ces dispenses sont accordées pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe, pour chaque discipline, le nombre des emplois offerts à chacun des deux concours. Le nombre total des emplois mis au premier concours ne peut être inférieur au nombre total des emplois mis dans la discipline au second concours, d'une part, et aux concours ouverts en application du 3° et du 4° de l'article 46, d'autre part.

Un arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe l'organisation des concours et le contenu des épreuves. Ces épreuves doivent comporter :

- a) Pour le premier concours, une discussion des travaux des candidats et au plus trois leçons ; l'admissibilité est prononcée après la discussion des travaux et une leçon ;
- b) Pour le second concours, deux épreuves dont une consistant en une discussion avec les candidats sur leurs travaux et sur leurs activités.

Les candidats déclarés reçus, nommés dans le corps des professeurs des universités, sont affectés à un établissement, compte tenu, dans la mesure où les besoins du service le permettent, de leur rang de classement au concours et y sont installés.

Article 51

Les mutations des professeurs des universités sont prononcées par arrêté du président ou du directeur de l'établissement d'accueil après application de la procédure prévue aux articles 9-1 et 9-2.

La condition de durée de service prévue au dernier alinéa de l'article 33 est applicable aux demandes de mutations présentées par les professeurs des universités.





Campagne de recrutement et d'affectation des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2014

(données quantitatives disponibles au 31 décembre 2014)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 1
Synthèse des sessions dites "synchronisée" et "fil de l'eau" (ANTEE et FIDIS) à la date du 31 décembre 2014

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 432	127	4	1 245	56	1 376	96,09%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	11			11		11	100,00%
Article 26-I-3 : concours réservés aux professionnels	1			1		1	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 444	127	4	1 257	56	1 388	96,12%
Professeurs des universités							
Article 46.1° : concours externes	661	56	2	542	61	600	90,77%
Article 46.3° : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	49			45	4	45	91,84%
Article 46.4° : concours réservés aux professionnels	7			6	1	6	85,71%
Sous-Total 1	717	56	2	593	66	651	90,79%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	128	93	4		31	97	75,78%
- article 49-2-1 : agrégation externe	52			52		52	100,00%
- article 49-2-2 : agrégation interne	17			17		17	100,00%
Sous-Total 2	197	93	4	69	31	166	84,26%
Total Professeurs des universités	914	149	6	662	97	817	89,39%
TOTAL GENERAL	2 358	276	10	1 919	153	2 205	93,51%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2014 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 2
Session "synchronisée" (ANTEE) à la date du 31 décembre 2014

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 279	118	4	1 117	40	1 239	96,87%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	11			11		11	100,00%
Article 26-I-3 : concours réservés aux professionnels	1			1		1	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 291	118	4	1 129	40	1 251	96,90%
Professeurs des universités							
Article 46.1° : concours externes	600	49	2	501	48	552	92,00%
Article 46.3° : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	46			42	4	42	91,30%
Article 46.4° : concours réservés aux professionnels	5			4	1	4	80,00%
Sous-Total 1	651	49	2	547	53	598	91,86%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	109	82	2		25	84	77,06%
- article 49-2-1 : agrégation externe	52			52		52	100,00%
- article 49-2-2 : agrégation interne	17			17		17	100,00%
Sous-Total 2	178	82	2	69	25	153	85,96%
Total Professeurs des universités	829	131	4	616	78	751	90,59%
TOTAL GENERAL	2 120	249	8	1 745	118	2 002	94,43%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2014 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 3
Session "fil de l'eau" (FIDIS) à la date du 31 décembre 2014

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	153	9		128	16	137	89,54%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré							
Total Maîtres de conférences	153	9		128	16	137	89,54%
Professeurs des universités							
Article 46.1° : concours externes	61	7		41	13	48	78,69%
Article 46.3° : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	3			3		3	100,00%
Article 46.4° : concours réservés aux professionnels	2			2		2	100,00%
Sous-Total 1	66	7		46	13	53	80,30%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	19	11	2		6	13	68,42%
Sous-Total 2	19	11	2		6	13	68,42%
Total Professeurs des universités	85	18	2	46	19	66	77,65%
TOTAL GENERAL	238	27	2	174	35	203	85,29%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2014 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations) - session synchronisée
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
AIX MARSEILLE UNIV	11	11	11	6	23	16	24	22	23	16	47	38	24	24	13	13	37	35	2	2	1		3	2	61	59	48	35	109	94
AVIGNON							5	5	1		6	5	5	5	1	1	6	6							10	10	2	1	12	11
AIX IEP	1	1	1	1	2	2																			1	1	1	1	2	2
MARSEILLE E.C.			1		1								1	1	4	4	5	5							1	1	5	4	6	5
Académie d'AIX-MARSEILLE	12	12	13	7	26	18	29	27	24	16	53	43	30	30	18	18	48	46	2	2	1		3	2	73	71	56	41	129	112
AMIENS	5	5			5	5	7	7	12	10	19	17	8	8	2	1	10	9							20	20	14	11	34	31
COMPIEGNE							1	1	1	1	2	2	4	4	3	3	7	7							5	5	4	4	9	9
Académie d'AMIENS	5	5			5	5	8	8	13	11	21	19	12	12	5	4	17	16							25	25	18	15	43	40
ANTILLES-GUYANE							1				1														1					1
Académie des ANTILLES							1				1														1					1
BESANCON	4	4			4	4	12	12	6	5	18	17	6	6	6	5	12	11			1	1	1	1	22	22	13	11	35	33
BELFORT UTBM													1	1			1	1							1	1			1	1
BESANCON ENS MECA													1	1			1	1							1	1			1	1
Académie de BESANCON	4	4			4	4	12	12	6	5	18	17	8	8	6	5	14	13			1	1	1	1	24	24	13	11	37	35
BORDEAUX	7	7	5	5	12	12	9	9	6	6	15	15	10	10	11	11	21	21	2	2	1	1	3	3	28	28	23	23	51	51
BORDEAUX 3							6	5	5	5	11	10													6	5	5	5	11	10
PAU																														
BORDEAUX IEP																														
BORDEAUX IP													4	4	5	5	9	9							4	4	5	5	9	9
Académie de BORDEAUX			5	5	12	12	15	14	11	11	26	25	14	14	16	16	30	30	2	2	1	1	3	3	38	37	33	33	71	70
CAEN	1	1			1	1	2	2	2	2	4	4	1	1	3	3	4	4							4	4	5	5	9	9
Académie de CAEN	1	1			1	1	2	2	2	2	4	4	1	1	3	3	4	4							4	4	5	5	9	9
CLERMONT 1	7	7	1		8	7									1	1	1	1	1	1	2	2	3	3	8	8	4	3	12	11
CLERMONT 2							10	9	4	4	14	13	2	2	1	1	3	2							12	11	5	5	17	16
CLERMONT ENSC													2	2			2	2							2	2			2	2
CLERMONT IFMA													1	1			1	1							1	1			1	1
Académie de CLERMONT	7	7	1		8	7	10	9	4	4	14	13	5	5	2	2	7	6	1	1	2	2	3	3	23	22	9	8	32	30
CORTE	2	1	1	1	3	2			1	1	1	1	1	1			1	1							3	2	2	2	5	4
Académie de CORSE	2	1	1	1	3	2			1	1	1	1	1	1			1	1							3	2	2	2	5	4
PARIS 8	3	3			3	3	19	18	12	12	31	30	2	2	1	1	3	3							24	23	13	13	37	36
PARIS 12	6	6	2	2	8	8	16	16	5	5	21	21	8	8	6	6	14	14							30	30	13	13	43	43
PARIS 13	3	3	2	2	5	5	7	7			7	7	5	4	3	3	8	7							15	14	5	5	20	19
MARNE LA VALLEE	1	1	1	1	2	2	5	5	3	3	8	8	2	2	3	3	5	5							8	8	7	7	15	15
CACHAN ENS													3	3	1	1	4	4							3	3	1	1	4	4
SUPMECA PARIS															1	1	1	1									1	1	1	1
Académie de CRETEIL	13	13	5	5	18	18	47	46	20	20	67	66	20	19	15	15	35	34							80	78	40	40	120	118

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations) - session synchronisée
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
DIJON	6	6	2	2	8	8	6	5	5	5	11	10	7	7	8	8	15	15	2	2	1	1	3	3	21	20	16	16	37	36
DIJON AGROSUP																														
Académie de DIJON	6	6	2	2	8	8	6	5	5	5	11	10	7	7	8	8	15	15	2	2	1	1	3	3	21	20	16	16	37	36
GRENOBLE 1							3	3			3	3	10	10	2	2	12	12							13	13	2	2	15	15
GRENOBLE 2	9	9	4	3	13	12	5	5	2	1	7	6			1	1	1	1							14	14	7	5	21	19
GRENOBLE 3							11	11	12	9	23	20													11	11	12	9	23	20
GRENOBLE IP													6	6	1	1	7	7							6	6	1	1	7	7
CHAMBERY	7	6			7	6	4	4	4	2	8	6	5	5	3	3	8	7							16	15	7	5	23	20
GRENOBLE IEP							2	2			2	2													2	2			2	2
Académie de GRENOBLE	16	15	4	3	20	18	25	25	18	12	43	37	21	21	7	7	28	27							62	61	29	22	91	83
LA REUNION							7	5	3	2	10	7	5	3	1	1	6	4							12	8	4	3	16	11
Académie de LA REUNION							7	5	3	2	10	7	5	3	1	1	6	4							12	8	4	3	16	11
LILLE 1	3	3			3	3	1	1	4	4	5	5	12	11	10	10	22	21							16	15	14	14	30	29
LILLE 2	2	2	2	2	4	3			1		1								4	4	2	2	6	6	6	6	5	4	11	10
LILLE 3	2	2			2	2	17	17	13	10	30	27	1	1			1	1							20	20	13	10	33	30
ARTOIS	1	1	1		2	1	7	7	4	3	11	10	4	2			4	2							12	10	5	3	17	13
LITTORAL	1	1			1	1	1	1	1		2	1	4	4	1	1	5	5							6	6	2	1	8	7
VALENCIENNES	2	2			2	2	5	5	3	3	8	8	2	2	2	2	4	4							9	9	5	5	14	14
LILLE E.C.													3	3	2	2	5	5							3	3	2	2	5	5
LILLE IEP	2	2	1	1	3	2																			2	2	1	1	3	3
LILLE ENSC															1	1	1	1									1	1	1	1
Académie de LILLE	13	13	4	3	17	14	31	31	26	20	57	51	26	23	16	16	42	39	4	4	2	2	6	6	74	71	48	41	122	112
LIMOGES	2	2			2	2	2	2	3	3	5	5	5	4	6	6	11	10	1	1	1	1	2	2	10	9	10	10	20	19
LIMOGES ENSCI													1	1			1	1							1	1			1	1
Académie de LIMOGES	2	2			2	2	2	2	3	3	5	5	6	5	6	6	12	11	1	1	1	1	2	2	11	10	10	10	21	20
LYON 1																														
LYON 2	9	9	1		10	9	15	15	7	7	22	22	1	1	1	1	2	2							25	25	9	8	34	33
LYON 3	12	11	3	1	15	12	12	11	7	6	19	17													24	22	10	7	34	29
ST ETIENNE	5	5	1	1	6	5	5	5	2	2	7	7	8	8			8	8							18	18	3	3	21	21
LYON IEP	3	3	2	2	5	5																			3	3	2	2	5	5
LYON ENS									3	3	3	3	1	1	2	1	3	2							1	1	5	4	6	5
LYON E.C.													3	3	3	3	6	6							3	3	3	3	6	6
LYON INSA													14	14	11	9	25	23							14	14	11	9	25	23
ST ETIENNE ENI													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3
Académie de LYON	29	28	7	4	36	31	32	31	19	18	51	49	29	29	18	15	47	44							90	88	44	37	134	125
MONTPELLIER 1	7	7	5	5	12	11	1	1			1	1	2	2	1	1	3	3	4	4	4	4	8	8	14	14	10	10	24	24
MONTPELLIER 2	4	4	1	1	5	5	4	4	1	1	5	5	12	12	10	10	22	20							20	20	12	12	32	32
MONTPELLIER 3	3	2			3	2	20	20	7	6	27	26													23	22	7	6	30	28
NIMES	3	3	1		4	3	4	4			4	4	2	2			2	2							9	9	1		10	9
PERPIGNAN	4	4	1	1	5	4	4	4	3	3	7	7			2	2	2	2							8	8	6	6	14	14
MONTPELLIER ENSC																														
Académie de MONTPELLIER	21	20	8	7	29	25	33	33	11	10	44	43	16	16	13	13	29	27	4	4	4	4	8	8	74	73	36	34	110	107

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations) - session synchronisée
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
LORRAINE UNIVERSITE	11	11	4	3	15	12	20	19	13	12	33	31	13	13	16	16	29	29	5	5			5	5	49	48	33	31	82	79
METZ ENI																														
Académie de NANCY-METZ	11	11	4	3	15	12	20	19	13	12	33	31	13	13	16	16	29	29	5	5			5	5	49	48	33	31	82	79
NANTES	6	6	3	3	9	8	8	8	8	6	16	14	8	8	2	2	10	10	1	1	1	1	2	2	23	23	14	12	37	35
LE MANS	2	2	1	1	3	3	5	5	5		5	5	5	5			5	5							12	12	1	1	13	13
ANGERS	3	3	2	2	5	4	5	4	2	2	7	6	10	9	2	1	12	10	2	1	1	1	3	2	20	17	7	6	27	23
NANTES E.C.													1				1								1				1	
Académie de NANTES	11	11	6	6	17	15	18	17	10	8	28	25	24	22	4	3	28	25	3	2	2	2	5	4	56	52	22	19	78	71
NICE	8	8	6	4	14	11	10	9	7	5	17	11	8	7	6	6	14	13							26	24	19	15	45	39
TOULON	5	5	1		6	5	3	3	1	1	4	4	1	1	3	3	4	4							9	9	5	4	14	13
Académie de NICE	13	13	7	4	20	16	13	12	8	6	21	15	9	8	9	9	18	17							35	33	24	19	59	52
ORLEANS	5	5	2	1	7	5	2	2	1	1	3	3	9	9	6	6	15	15							16	16	9	8	25	24
TOURS	3	3	2	1	5	4	11	11	2	1	13	12	7	7	3	2	10	9	2	2	1	1	3	3	23	23	8	5	31	28
BLOIS ENSP																														
BOURGES INSA													2	2	2	2	4	4							2	2	2	2	4	4
Académie ORLEANS-TOURS	8	8	4	2	12	9	13	13	3	2	16	15	18	18	11	10	29	28	2	2	1	1	3	3	41	41	19	15	60	56
POLYNESIE	1	1	1	1	2	2							2	2			2	2							3	3	1	1	4	4
NOUVELLE CALEDONIE																														
POLYNESIE	1	1	1	1	2	2							2	2			2	2							3	3	1	1	4	4
PARIS 1	15	14	14	14	29	28	15	15	5	5	20	20	1	1			1	1							31	30	19	19	50	49
PARIS 2	12	12	5	5	17	17	2	2	1	1	3	3	1	1			1	1							15	15	6	6	21	21
PARIS 3	2	2			2	2	11	10	8	7	19	17													13	12	8	7	21	19
PARIS 4							11	11	12	10	23	21	1	1			1	1							12	12	12	10	24	22
PARIS 5	3	3	5	5	8	7	7	7	8	8	15	15	4	4			4	4	2	2			2	2	16	16	13	13	29	29
PARIS 6													27	27	20	19	47	40							27	27	20	19	47	46
PARIS 7			1	1	1	1	6	6	10	10	16	16	7	7	6	6	13	12							13	13	17	17	30	30
PARIS DAUPHINE	3	3	6	5	9	8	2	2	2	2	4	4	6	6	1	1	7	7							11	11	9	8	20	19
PARIS INALCO																														
PARIS ENSAM													6	4	4	3	10	7							6	4	4	3	10	7
PARIS IPG																														
PARIS OBSERVATOIRE																														
PARIS COLLEGE DE France																														
PARIS CNAM	1	1	2	2	3	3	2	2			2	2	8	8	3	3	11	11							11	11	5	5	16	16
PARIS ENS							3	3	1	1	4	4	1	1	2	2	3	3							4	4	3	3	7	7
PARIS IEP																														
PARIS IAE																														
Académie de PARIS	36	35	33	32	69	66	59	58	47	44	106	102	62	60	36	34	98	87	2	2			2	2	159	155	116	110	275	265
POITIERS	5	5	3	2	8	6	17	15	6	6	23	21	7	7	4	4	11	11			1	1	1	1	29	27	14	13	43	40
LA ROCHELLE			3		3		1	1	1	1	2	2	2	2	5	5	7	7							3	3	9	6	12	9
POITIERS ENSMA													4	4	1	1	5	5							4	4	1	1	5	5
Académie de POITIERS	5	5	6	2	11	6	18	16	7	7	25	23	13	13	10	10	23	23			1	1	1	1	36	34	24	20	60	54
REIMS	10	10			10	10	9	9	3	3	12	12	5	5	5	5	10	10	2	1	1	1	3	2	26	25	9	9	35	34
UNIV. TECHNO TROYES													2	2			2	2							2	2			2	2
Académie de REIMS	10	10			10	10	9	9	3	3	12	12	7	7	5	5	12	12	2	1	1	1	3	2	28	27	9	9	37	36

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus *, excepté les agrégations) - session synchronisée
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
RENNES 1	8	8	3	2	11	10							9	9	9	9	18	18	1	1			1	1	18	18	12	11	30	29
RENNES 2	1	1			1	1	14	13	11	10	25	23	1	1			1	1							16	15	11	10	27	25
BREST	2	2	2	2	4	3	6	6	5	5	11	11	4	4	1	1	5	5							12	12	8	8	20	20
BRETAGNE SUD	4	4			4	4	2	2	1	1	3	3	1	1	3	3	4	4							7	7	4	4	11	11
RENNES IEP	1	1			1	1	1	1			1	1													2	2			2	2
RENNES INSA													4	4	1	1	5	5							4	4	1	1	5	5
BREST ENSC													1	1			1	1							1	1			1	1
BREST ENS			1	1	1	1									1	1	1	1									2	2	2	2
Académie de RENNES	16	16	6	5	22	20	23	22	17	16	40	38	20	20	15	15	35	35	1	1			1	1	60	59	38	36	98	95
ROUEN	1		4	2	5	1	12	11	6	5	18	16	9	9	1	1	10	8			1	1	1	1	22	20	12	9	34	29
LE HAVRE	2	2			2	2	1	1			1	1			1	1	1	1							3	3	1	1	4	4
ROUEN INSA													4	4	1	1	5	5							4	4	1	1	5	5
Académie de ROUEN	3	2	4	2	7	3	13	12	6	5	19	17	13	13	3	3	16	14			1	1	1	1	29	27	14	11	43	38
STRASBOURG	4	4	3	3	7	6	8	8	9	9	17	17	6	6	5	5	11	7	2	2	1		3	2	20	20	18	17	38	37
MULHOUSE	2	2			2	2	2	2	1	1	3	3	1	1	1	1	2	2							5	5	2	2	7	7
STRASBOURG INSA							2	1			2	1	4	4			4	4							6	5			6	5
Académie de STRASBOURG	6	6	3	3	9	8	12	11	10	10	22	21	11	11	6	6	17	13	2	2	1		3	2	31	30	20	19	51	49
TOULOUSE 1																														
TOULOUSE 2	1	1	1	1	2	1	23	22	10	10	33	32			2	2	2	2							24	23	13	13	37	36
TOULOUSE 3	1	1			1	1	1	1			1	1	17	17	8	8	25	25	4	4			4	4	23	23	8	8	31	31
TOULOUSE INP									1	1	1	1	7	7	2	2	9	9							7	7	3	3	10	10
ALBI CUFR							4	4	1	1	5	5	1	1	1	1	2	2							5	5	2	2	7	7
TOULOUSE IEP	2	2			2	2																			2	2			2	2
TOULOUSE INSA													2	2	4	4	6	6							2	2	4	4	6	6
TARBES ENI													2	2	2	2	4	4							2	2	2	2	4	4
Académie de TOULOUSE	4	4	1	1	5	4	28	27	12	12	40	39	29	29	19	19	48	48	4	4			4	4	65	64	32	32	97	96
PARIS 10	9	9	6	4	15	12	25	25	9	9	34	34	3	3	1	1	4	4							37	37	16	14	53	51
PARIS 11	2	2	2	2	4	4	1	1			1	1	24	24	14	14	38	36	5	5	1	1	6	6	32	32	17	17	49	49
EVRY	1	1			1	1	1	1			1	1													2	2			2	2
CERGY-PONTOISE	5	5	2	2	7	7	4	4	5	4	9	8	2	2	2	2	4	4							11	11	9	8	20	19
VERSAILLES ST-QUENT.	1	1			1	1																			1	1			1	1
CERGY ENSEA															2	2	2	2									2	2	2	2
PARIS E.C.													1	1	1	1	2	2							1	1	1	1	2	2
EVRY ENSIIE																														
Académie de VERSAILLES	18	18	10	8	28	25	31	31	14	13	45	44	30	30	20	20	50	48	5	5	1	1	6	6	84	84	45	42	129	126
TOTAL GENERAL	273	267	135	106	416	361	517	497	316	278	833	772	452	440	288	279	740	698	42	40	21	19	63	59	1 291	1 251	760	682	2 051	1 933

* tous articles, y compris les postes du 46.3°, intégrés dans le périmètre de ce tableau, à l'exception des articles 49-2-1 et 49-2-2 des agrégations

Etablissement ayant publié tous leurs postes ou une grande partie de leurs postes au "fil de l'eau" (17)

Tableau S - 5

Synthèse des candidats et candidatures au détachement, à la mutation et au concours (*) (session synchronisée)

1) Total candidatures enregistrées sur l'application GALAXIE (ANTEE-session synchronisée)

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	109	10	19	124	195			134	214	1,23	1,96
PR autres articles (*)	605	23	44	182	250	1 760	4 376	1 965	4 670	3,25	7,72
MCF	1 291	63	211	578	1 388	9 270	54 476	9 911	56 075	7,68	43,44
Total	2 005	96	274	884	1 833	11 030	58 852	12 010	60 959	5,99	30,40

Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTARES-ANTEE), juin 2014

Remarques:

Sur les **1 760** candidats aux concours PR, **983** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 55,85 % d'entre eux ;
et sur les **9 270** candidats aux concours MCF, **2 227** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 24,02 % d'entre eux.
En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **44** candidatures et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **163** candidatures.
Enfin, **69** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
(*) Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46.3° ("voie longue") et des agrégations.

2) Total candidatures jugées recevables par les établissements

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	109	5	5	121	188			126	193	1,16	1,77
PR autres articles (*)	605	8	11	168	229	1 641	3 859	1 817	4 099	3	6,78
MCF	1 291	30	97	552	1 276	8 638	48 404	9 220	49 777	7	38,56
Total	2 005	43	113	841	1 693	10 279	52 263	11 163	54 069	5,57	26,97

Source : DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTARES-ANTEE), juin 2014

Remarques:

Sur les **1 641** candidats aux concours PR, **882** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 53,74 % d'entre eux ;
et sur les **8 638** candidats aux concours MCF, **2 173** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 25,16 % d'entre eux.
En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **42** candidatures et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **156** candidatures.
Enfin, **48** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
(*) Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46.3° ("voie longue") et des agrégations.

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation
des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 5a
Nombre de candidatures des candidats nommés (session synchronisée)

Candidatures	Candidats nommés aux concours *		Candidats nommés au détachement		Candidats nommés à la mutation	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
1	235	289	2	2	78	106
2	154	104			10	18
3	110	42			14	2
4	102	25	1		6	2
5	79	15	1		2	3
6	71	11				
7	49	3			1	
8	37	4			3	
9	31	1			1	
10	24	3			1	
11	25	4			1	
12	20	1				
13	14	2				
14	13					
15	15					
16	14					
17	9					
18	11					
19	9					
20	9					
21	5					
22	5					
23	8					
24	5					
25	4					
26	7					
27	8					
28	7					
29	3					
30	6					
31	6					
32	3					
33	3					
34	4					
35	5					
36	3					
38	1					
40	1					
44	1					
45	2					
46	1					
47	2					
50	1					
51	1					
53	1					
55	1					
56	1					
57	1					
59	1					
65	1					
85	1					

Campagne de qualification - Année 2014

* pour les concours, ne sont pas pris en compte les concours de l'article 46.3° ("voie longue") et des agrégations.

Tableau S - 5b
Répartition par section des candidatures des candidats nommés (concours) - session synchronisée

1) Cas des candidats ayant déposé entre 9 et 13 candidatures (Professeurs) *

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures
9	8	25	9						
10	10	60	10						
10	10	25	5	26	5				
10	9	19	6	70	4				
11	10	25	5	26	6				
11	10	25	7	26	4				
11	10	25	6	26	5				
11	11	10	2	11	7	12	2		
12	11	25	7	26	5				
13	13	07	12	09	1				
13	11	19	12	17	1				

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

* ne sont pas pris en compte les concours de l'article 46.3° ("voie longue") et des agrégations.

2) Cas des candidats ayant déposé entre 45 et 85 candidatures (Maîtres de conférences)

												Autres sections	
Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Section	Nb candidatures	Nb de Sections	Nb candidatures
45	23	01	44	86	1								
45	22	01	44	11	1								
46	28	04	7	19	20	70	14	74	5				
47	23	01	47										
47	22	05	1	06	46								
50	29	01	50										
51	29	01	51										
53	29	01	53										
55	32	01	55										
56	36	05	1	06	54	61	1						
57	32	01	57										
59	36	05	1	06	57	61	1						
65	34	01	65										
85 (*)	41	05	2	06	71	16	1	61	1	71	10		

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Section de recrutement

(*) Note de lecture : ce candidat a déposé 85 candidatures au sein de 41 établissements :

soit 71 dans la section 06 dans laquelle il a été nommé, 2 candidatures en section 05, 1 candidature en section 16, 1 candidature en section 61 et 10 candidatures en section 71.



Bilan des opérations de mutation et de détachement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2014 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de mutation et détachement qui, à présent, se déroulent avec les opérations de recrutement proprement dites. Cette synthèse comprend notamment une description académique de ces opérations ainsi qu'une perspective historique des "migrations" auxquelles elles donnent lieu. Les données relatives aux candidats et candidatures à ces opérations préalables sont rassemblées dans le tableau II-d.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

DGRH A1-1

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Tableau I
Bilan des opérations de mutation et de détachement

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou détachement	% Postes pourvus par mutation ou détachement
Maîtres de conférences					
Article 26-I-1 : mutations et détachements	1 279	118	4	122	9,54%
Total Maîtres de conférences	1 279	118	4	122	9,54%
Professeurs des universités					
Article 46.1° : mutations et détachements	600	49	2	51	8,50%
Article 51 : mutations et détachements (1)	109	82	2	84	77,06%
Total Professeurs des universités	709	131	4	135	19,04%
Total Général	1 988 (*)	249	8	257	12,93%
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014		12,53%	0,40%	12,93%	

(1) : postes de professeurs exclusivement offerts à la mutation et au
 (les postes restés vacants sont offerts à l'agrégation)

(*) Pour obtenir la totalité des emplois publiés, il convient d'ajouter à ce nombre les emplois mentionnés dans le tableau II :
 emplois de professeurs au titre des articles 46.3°, 46.4°, 49-2-1 et 49-2-2 + emplois de maîtres de conférences au titre des articles 26-I-2, et 26-I-3.

Tableau I - a
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	71	11		11
02	Droit public	36	4		4
03	Histoire du droit et des institutions	4			0
04	Science politique	18	1		1
05	Sciences économiques	50	10	1	11
06	Sciences de gestion	101	26	1	27
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	31	4		4
08	Langues et littératures anciennes	8			0
09	Langue et littérature françaises	16	4		4
10	Littératures comparées	7			0
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	58	9		9
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8	3		3
13	Langues et littératures slaves	2			0
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	37	8		8
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	16	1		1
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	54	2		2
17	Philosophie	13	2		2
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	33	3		3
19	Sociologie, démographie	29	1		1
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6	1		
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	16		1	1
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	37			0
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	20	2		2
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	7	1		1
25	Mathématiques	16			0
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	44			0
27	Informatique	88	4		4
28	Milieux denses et matériaux	23	1		1
29	Constituants élémentaires	5			0
30	Milieux dilués et optique	10			0
31	Chimie théorique, physique, analytique	9			0
32	Chimie organique, minérale, industrielle	8			0
33	Chimie des matériaux	13			0
34	Astronomie, astrophysique	3	1		1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	10			0
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	8			0
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2			0
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	60	3		3
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	29			0
62	Energétique, génie des procédés	23	1	1	2
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	20	2		2
64	Biochimie et biologie moléculaire	20			0
65	Biologie cellulaire	16			0
66	Physiologie	16			0
67	Biologie des populations et écologie	17			0
68	Biologie des organismes	7			0
69	Neurosciences	4			0
70	Sciences de l'éducation	39	2		2
71	Sciences de l'information et de la communication	32	2		2
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	1			0
73	Cultures et langues régionales	1			0
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	34	6		6
76	Théologie catholique	2			0
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9	1		1
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	23	2		2
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9			0
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1279	118	4	122
			9,23%	0,31%	9,54%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Tableau I - b
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 46.1°

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	23	2		2
08	Langues et littératures anciennes	3			
09	Langue et littérature françaises	18	1		1
10	Littératures comparées	2			
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	26	2		2
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	4			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	20	2		2
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	9		1	1
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	36	4		4
17	Philosophie	14	2		2
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	22	5		5
19	Sociologie, démographie	23	7		7
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6			
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	16	2		2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	19	3		3
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	12	2		2
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	8			
25	Mathématiques	13	2		2
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	24			
27	Informatique	30	2		2
28	Milieux denses et matériaux	9			
29	Constituants élémentaires	5			
30	Milieux dilués et optique	7			
31	Chimie théorique, physique, analytique	12			
32	Chimie organique, minérale, industrielle	11			
33	Chimie des matériaux	9			
34	Astronomie, astrophysique	5			
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	7	2		2
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5			
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	38	4		4
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	17	1		1
62	Energétique, génie des procédés	15			
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	14			
64	Biochimie et biologie moléculaire	18			
65	Biologie cellulaire	8			
66	Physiologie	5			
67	Biologie des populations et écologie	8	1		1
68	Biologie des organismes	2			
69	Neurosciences	4			
70	Sciences de l'éducation	22	2	1	3
71	Sciences de l'information et de la communication	19	1		1
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques				
73	Cultures et langues régionales				
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	11	1		1
76	Théologie catholique				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	2	1		1
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	9			
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	8			
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	600	49	2	51
			8,17%	0,33%	8,50%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - c
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 51

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	26	22	1	23
02	Droit public	30	22		22
03	Histoire du droit et des institutions	4	3		3
04	Science politique	6	5	1	6
05	Sciences économiques	18	14		14
06	Sciences de gestion	25	16		16
SECTIONS CONFONDUES		109	82	2	84
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014			75,23%	1,83%	77,06%

Tableau I - d
Analyse des postes pourvus par les professeurs mutés (art 46.1° et art 51)
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil		AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL
DROIT	AIX-MARSEILLE									1	1		1			2		1								6
	BORDEAUX			1			1		1		1															4
	CRETEIL							1						1	2				1							5
	DIJON				1										1											2
	GRENOBLE								1			2														3
	LILLE					1																				1
	LYON								1			1														2
	MONTPELLIER		1			1							1			2										5
	NANCY-METZ																				1					1
	NANTES			1											1				1					1		4
	NICE	1	1								1															3
	ORLEANS-TOURS																1									1
	PACIFIQUE																				1					1
	PARIS	4	2	1	1		4		1		3			1			3	1			2		2		6	31
	POITIERS														1											1
	RENNES				1													1			2					4
	ROUEN																					1				1
	STRASBOURG												1													1
	VERSAILLES						1				1						2							1		5
	TOTAL DROIT	5	4		3	2	6	1	4	1	7	3	3	2	5	4	6	3	2		6	1	2		8	81
LETTRES	AIX-MARSEILLE		1																							1
	AMIENS										1						1									2
	CRETEIL					1	1		1								1			1						5
	GRENOBLE															1										1
	LA REUNION				1																					1
	LILLE										1															1
	LYON																		1							1
	MONTPELLIER					1																				1
	NANCY-METZ								1																	1
	NANTES																		1							1
	PARIS		1				2	1	2		1	1							1		1				2	12
	RENNES						1														1					2
	ROUEN													1												1
	STRASBOURG																1									1
	TOULOUSE					1																		1		2
	VERSAILLES		1																			1			2	4
	TOTAL LETTRES		3		1	3	4	1	4		3	1		1		1	3		3	1	2	1			5	37
SCIENCES (*)	AIX-MARSEILLE																	2								2
	BORDEAUX																							1		1
	CRETEIL																				1					1
	GRENOBLE																						1			1
	LYON								1																	1
	MONTPELLIER					1																1				2
	NANCY-METZ																	1								1
	NICE							1																1		2
	TOULOUSE													1	1											2
	TOTAL SCIENCES					1		1	1					1	1			3			1	1		1	2	13

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Tableau I - e
Analyse des postes pourvus par les maîtres de conférences mutés (art 26-I-1)
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil		AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	Total général	
DROIT	AIX-MARSEILLE										1					1											2	
	AMIENS										1																1	
	BESANCON														1												1	
	BORDEAUX				2																				1		3	
	DIJON						1		1																		2	
	GRENOBLE										3																3	
	LILLE							1										1									2	
	LIMOGES																		1								1	
	LYON													3											1		5	
	MONTPELLIER	1													1										1		3	
	NANCY-METZ			1												2									1		4	
	NANTES											1										1					2	
	NICE										1									1							2	
	PACIFIQUE											1															1	
	PARIS			1																1				1	1	2	6	
	RENNES																1				1	1					3	
	ROUEN	1																									1	
	STRASBOURG														1				1		1						3	
	TOULOUSE				1																					1	2	
	VERSAILLES				2															1							2	5
	TOTAL DROIT	2		2	5		1	1	1	4	4		3	2	3	2	2	2	2	3	1	1	2	1	3	1	6	52
LETTRES	AIX-MARSEILLE							1																			1	
	BESANCON										1																1	
	BORDEAUX																				1						1	
	CAEN																							1			1	
	CLERMONT-FERRAND										1																1	
	CRETEIL		1								2								1				1				5	
	GRENOBLE																		1							1	2	
	LILLE										1					1											2	
	LYON													1													1	
	MONTPELLIER							1					1								1						3	
	NANTES										1								1							1	3	
	NICE							1															1	1			4	
	ORLEANS-TOURS																										1	1
	PARIS		1								2				3	2	1		1						1	1	12	
	POITIERS							1																			1	
	REIMS													1													1	
	RENNES																				1	1					2	
	ROUEN																									1	1	
	STRASBOURG														1												1	2
	TOULOUSE																										1	1
	VERSAILLES							2	1										1							1		5
TOTAL LETTRES		2					6	1		8		2	1	5	2	2	2	2	3		3	2	1	2	2	7	51	
SCIENCES (*)	AIX-MARSEILLE																		1								1	
	BORDEAUX																									1	1	
	GRENOBLE												1	1													2	
	LILLE												1						1								2	
	LYON																		1								1	
	NANCY-METZ										1																1	
	ORLEANS-TOURS																		1								1	
	PARIS										1																1	
	POITIERS																										1	1
	STRASBOURG					1																						1
	TOULOUSE											1																1
	VERSAILLES	1																									1	2
	TOTAL SCIENCES	1				1					2	1	2	1						4							3	15

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Tableau I - f
Solde académique des mutations par grande discipline (*)

I - Professeurs des universités (art 46.1° et art 51)

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	1	-4		-3	2				-1	1	-1	-1	-6		-1	2	-1	-1	-1	-5	1	28	-1		-2		-1		-3
LETTRES	1	-1		-1	-3				1	-1	-3	1	-2			1		1	-1	-3		12	-3	-1			1	2	-1
SCIENCES **	2								1	-1					1	2		-1	2		-3				-1	-1		1	-2
Solde des mouvements PR	4	-5		-4	-1				1	-1	-4		-8			5	-1	-1		-8	1	37	-4	-1	-3	-1		3	-6

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

II - Maîtres de conférences (art 26-I-1)

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT		1		-1	-2		-1		-1	1	-1		-2	1	2	1	1			-2	1	3	-1	-1	1			1	-1
LETTRES	1	-2		1	1	1	1		-1	-1	2		-6		-1	2	-5	1	2	-1		9	1	-2				-1	-2
SCIENCES **					1	-1	1				2			-1	-1	-1	1		2	1	-3	1	1	-2			1	1	-1
Solde des mouvements MCF	1	-1							-2		3		-8			2	-3	1	2	-2	1	9	1	-3	1		1	1	-4

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

III - Professeurs des universités et Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	1	-3		-4			-1		-2	2	-2	-1	-8	1	1	3		-1	-1	-7	2	31	-2	-1	-1		-1	1	-4
LETTRES	2	-3			-2	1	1			-2	-1	1	-8		-1	3	-5	2	1	-4		21	-2	-3			1	1	-3
SCIENCES **	2				1	-1			1	-1	2			-1		1	1	-1	2	1	-6	1	1	-1	-1	-1	1	2	-3
Solde mouvements PR + MCF	5	-6		-4	-1				-1	-1	-1		-16			7	-4		2	-10	2	46	-3	-4	-2	-1	1	4	-10

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(*) le solde étant entendu comme la différence entre les entrées et les sorties. Un solde négatif se traduira notamment par autant de postes vacants (ou sans titulaire) à la fin de la présente session de la campagne de recrutement

(**) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - g
Soldes migratoires des mutations depuis la campagne 2004 (*)

	PR *												MCF *												PR + MCF											
Académie	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			
Aix-Marseille	2		5	4		4	-1	-1	6		4	2	-2	5	-2	4	-2	6	2	2	1	1	4	-2	10	2	4	2	5	1	8	1	5			
Amiens		-5		-1	-4	-1	-1	-6	-1	-5	-5	-2	-4	-8	-2	-5	-1	-3	-4			-1	-2	-9	-8	-3	-9	-2	-4	-10	-1	-5	-6			
Antilles-Guyane	-2			-1	1	-3	-1	-1	1				-3	-2	1	-2	-3	-1	-2	-1			-2	-3	-2		-1	-6	-2	-3						
Besançon	-3	-3	-2	-1	-6	-2		-2	-6		-4	-1	-4	-1	-1	-1	-3	-5	-1	-6	-4		-4	-7	-3	-2	-7	-5	-5	-3	-12	-4				
Bordeaux	2	1		2	-1	2	1	6	7	5	-1	1	7	1	5	4	4	2	2	5	2		3	8	1	7	3	6	3	8	12	7	-1			
Caen	-4		-4	-1	6	3	-3	-5	-2	-3		-2			-5		-3	-3	-4	-1	-1		-6		-4	-6	6		-6	-9	-3	-4				
Clermont-Ferrand	-1	-1	-6	-5	-2	-5	2	-4	-3	-3		-2	1	-3	-3	3	-1	2	-4	-3	1		-3		-9	-8	1	-6	4	-8	-6	-2				
Corse		-1	1	-1		-1							-3	-1	1				1					-4				-1		1						
Créteil	1	2	6	1	3	-4		1	-2	4	1	1	3	2	-7	2	5	1	7	1	2	-2	2	5	8	-6	5	1	1	8	-1	6	-1			
Dijon	-3	2	1	-5	2	-3	-1	-3	-2	-2	-1	-2	-3	-1	-1	-1	1	-2	-2	-4	-1		-5	-1		-6	1	-2	-3	-5	-6	-3	-1			
Grenoble	-3	-3	-6	-2	-3	-4	-2	-1	-3	-3	-4	2	3	6		5	-3	5	1	-4	-4	3	-1			-2	2	-7	3		-7	-7	-1			
La Réunion	2	-1	1	1	-1			1	-3	-1		-3	-3	-2	-2	-2	-1	-1		-1	-1		-1	-4	-1	-1	-3	-1	-1	1	-4	-2				
Lille	-12	-12	-9	-11	-10	-15	-5	-6	-8	-14	-8	-5	-5	-10	-7	-6	-8	-9	-4	-8	-5	-8	-17	-17	-19	-18	-16	-23	-14	-10	-16	-19	-16			
Limoges		-3	-2	1	-4	1	-3	-2	-1			-1			-3	-1	-1	-2	1	1	-1		-1	-3	-2	-2	-5		-5	-1		-1				
Lyon	7	-6	1		2	1	1		-1	3		-1	2	3	-3	5	1	-1	5	-1	7		6	-4	4	-3	7	2		5	-2	10				
Montpellier	-2	6	-5	-2	-2	6	-5	3	1	6	5	8	8	4	2	6	5	5	6	12	4	2	6	14	-1		4	11		9	13	10	7			
Nancy-Metz	-9	-4	-7	-4	-2	-6	-1	-5	-5	-9	-1	-9	-3	-7	3	-4	2	1		-1	1	-3	-18	-7	-14	-1	-6	-4		-5	-6	-8	-4			
Nantes	-9	-3	1	-6	-3	-9	-3	-7	2	-2	-1		-1	4	-4	-1	-1	-11	-8	-3	-5	1	-9	-4	5	-10	-4	-10	-14	-15	-1	-7				
Nice	1	2	-3	3	-2	3	-2	-2	1	3		-2	4	-3	3	-2	-5	-2	-3			2	-1	6	-6	6	-4	-2	-4	-5	1	3	2			
Orléans-Tours	-4	2	-4	-1	-6	-3	-8	-5	-3	-4	-8	-2	-2	-1	1	-10	5	-1	-6	-1	-8	-2	-6		-5		-16	2	-9	-11	-4	-12	-10			
Pacifique				-1	1						1	1			-1	2	-1				1	1	1			-2	3	-1				1	2			
Paris	36	30	33	43	34	40	48	41	49	37	37	18	24	21	19	14	16	21	15	20	1	9	54	54	54	62	48	56	69	56	69	38	46			
Poitiers	-4	-2	-2	-5	-3	1	-9	-6	-6	-6	-4	1	2		2	1	-1	1	-3		2	1	-3		-2	-3	-2		-8	-9	-6	-4	-3			
Reims	-1		-2	-1	-1	-5	-2	-2	-3	-2	-1	-4	-6	-2	1		-7	-3	-2	-2		-3	-5	-6	-4		-1	-12	-5	-4	-5	-2	-4			
Rennes	1	-10	-5	-8	-5	-6		-1	-3	-7	-3	-3	-5	1	-6	-1	2	-4			2	1	-2	-15	-4	-14	-6	-4	-4	-1	-3	-5	-2			
Rouen	-6	-4	-2	-5	-8	-5	-3	-1	-4	-4	-1	-4	-5	-2	1	-4		-3	-2	1	-2		-10	-9	-4	-4	-12	-5	-6	-3	-3	-6	-1			
Strasbourg		4	2	-1	-1	4	-2	2	-3	2		-4	-8	-5	3	-1	2	3	1	-1	-3	1	-4	-4	-3	2	-2	6	1	3	-4	-1	1			
Toulouse	-1	5	6	-4	2	-5	1	-1	-3	-2	3	3	8	4	6	-2		1	8	-1	3	1	2	13	10	2		-5	2	7	-4	1	4			
Versailles	12	4	2	11	13	12	-1	7	-5	7	-6	9	-5	-3	-1	-3	-2	3	-4	-4	8	-4	21	-1	-1	10	10	10	2	3	-9	15	-10			

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Page 66

(*) : PR (art 46.1° et art 51) - MCF (art 26-I-1)



Bilan des opérations de recrutement des professeurs des universités et des maîtres de conférences

Campagne 2014 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de recrutement proprement dites avec d'une part les taux de couverture des postes à pourvoir, et d'autre part, le volume des candidatures présentées. Enfin, une mise en perspective des postes pourvus avec les résultats de la campagne de qualification en 2014

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités
(session synchronisée - ANTEE)

Tableau II
Bilan des opérations de recrutement par concours

	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus (cf. tableau III) *	Postes pourvus	% postes pourvus
Maîtres de conférences				
Article 26-I-1 : concours externes (1)	1 157	40	1 117	96,54%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2 nd degré	11		11	100,00%
Article 26-I-3 : concours réservés aux professionnels	1		1	
Total Maîtres de conférences	1 169	40	1 129	96,58%
Professeurs des universités				
Article 46.1° : concours externes (2)	549	48	501	91,26%
Article 46.3° : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	46	4	42	91,30%
Article 46.4° : concours réservés aux professionnels	5	1	4	80,00%
Sous-Total 1	600	53	547	91,17%
<u>Disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion</u>				
Article 49-2-1 : agrégation externe	52		52	100,00%
Article 49-2-2 : agrégation interne	17		17	100,00%
Sous-Total 2	69		69	100,00%
Total Professeurs des universités	669	53	616	92,08%
TOTAL GENERAL	1 838	93	1 745	94,94%
		5,06%	94,94%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(1) soit 1279 postes publiés - 122 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

(2) soit 600 postes publiés - 51 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

* par convention, les postes non pourvus sont tous considérés comme relevant du concours

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Session "synchronisée" (ANTEE)

Tableau II - a
Analyse par section des postes offerts au recrutement, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités			
		Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture	Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	60	3	57	95,00%				
02	Droit public	32		32	100,00%				
03	Histoire du droit et des institutions	4		4	100,00%				
04	Science politique	17		17	100,00%				
05	Sciences économiques	39	1	38	97,44%	2		2	100,00%
06	Sciences de gestion	74	2	72	97,30%	2	1	1	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	27	1	26	96,30%	21		21	100,00%
08	Langues et littératures anciennes	9		9	100,00%	3	1	2	66,67%
09	Langue et littérature françaises	13	2	11	84,62%	17		17	100,00%
10	Littératures comparées	7		7	100,00%	2		2	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	50	2	48	96,00%	24	5	19	79,17%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	5		5	100,00%	4		4	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2	1	1	50,00%				
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	29	3	26	89,66%	18	2	16	88,89%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	15		15	100,00%	8	3	5	62,50%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	52	4	48	92,31%	32	8	24	75,00%
17	Philosophie	12		12	100,00%	12	1	11	91,67%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	32	2	30	93,75%	17	2	15	88,24%
19	Sociologie, démographie	28		28	100,00%	16	1	15	93,75%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	5		5	100,00%	6		6	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	15		15	100,00%	14	3	11	78,57%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	39	2	37	94,87%	16		16	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	18		18	100,00%	10	1	9	90,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	6		6	100,00%	8	1	7	87,50%
25	Mathématiques	16		16	100,00%	11		11	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	45	1	44	97,78%	24		24	100,00%
27	Informatique	84	4	80	95,24%	28		28	100,00%
28	Milieux denses et matériaux	22		22	100,00%	9		9	100,00%
29	Constituants élémentaires	5		5	100,00%	6		6	100,00%
30	Milieux dilués et optique	10		10	100,00%	7		7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	9		9	100,00%	12		12	100,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	8		8	100,00%	11		11	100,00%
33	Chimie des matériaux	13		13	100,00%	9		9	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	2		2	100,00%	5		5	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	10		10	100,00%	5		5	100,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	8		8	100,00%	5	1	4	80,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2	1	1	50,00%	2		2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	57	4	53	92,98%	34	4	30	88,24%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	29		29	100,00%	16		16	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	21	1	20	95,24%	15		15	100,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	18		18	100,00%	14		14	100,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	20	1	19	95,00%	18	1	17	94,44%
65	Biologie cellulaire	16		16	100,00%	8	1	7	87,50%
66	Physiologie	16		16	100,00%	5		5	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	17		17	100,00%	7	1	6	85,71%
68	Biologie des organismes	7		7	100,00%	2		2	100,00%
69	Neurosciences	4		4	100,00%	4	1	3	75,00%
70	Sciences de l'éducation	37	1	36	97,30%	19	5	14	73,68%
71	Sciences de l'information et de la communication	31	2	29	93,55%	18	4	14	77,78%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	1		1	100,00%				
73	Cultures et langues régionales	1		1	100,00%				
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	29		29	100,00%	10	1	9	90,00%
76	Théologie catholique	2		2	100,00%				
77	Théologie protestante								
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9		9	100,00%	1		1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	21	1	20	95,24%	9		9	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9	1	8	88,89%	8	1	7	87,50%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1 169	40	1 129	96,58%	554	49	505	91,16%
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014		3,42%	96,58%			8,84%	91,16%	

(*) exceptés les articles 46.3° ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51 (mutations et détachements exclusivement).

Tableau II - b
Analyse par section et qualification des postes offerts au recrutement, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités (**)			
		Qualifiés 2014	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture	Qualifiés 2014	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	68	60	57	95,00%				
02	Droit public	53	32	32	100,00%				
03	Histoire du droit et des institutions	13	4	4	100,00%				
04	Science politique	102	17	17	100,00%	1			
05	Sciences économiques	185	39	38	97,44%	3	2	2	100,00%
06	Sciences de gestion	195	74	72	97,30%	5	2	1	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	182	27	26	96,30%	62	21	21	100,00%
08	Langues et littératures anciennes	45	9	9	100,00%	18	3	2	66,67%
09	Langue et littérature françaises	146	13	11	84,62%	34	17	17	100,00%
10	Littératures comparées	59	7	7	100,00%	15	2	2	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	129	50	48	96,00%	29	24	19	79,17%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	42	5	5	100,00%	9	4	4	100,00%
13	Langues et littératures slaves	22	2	1	50,00%	2			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	100	29	26	89,66%	20	18	16	88,89%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	96	15	15	100,00%	17	8	5	62,50%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	163	52	48	92,31%	48	32	24	75,00%
17	Philosophie	179	12	12	100,00%	32	12	11	91,67%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	226	32	30	93,75%	25	17	15	88,24%
19	Sociologie, démographie	221	28	28	100,00%	26	16	15	93,75%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	133	5	5	100,00%	14	6	6	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	132	15	15	100,00%	28	14	11	78,57%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	312	39	37	94,87%	45	16	16	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	136	18	18	100,00%	31	10	9	90,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	71	6	6	100,00%	11	8	7	87,50%
25	Mathématiques	238	16	16	100,00%	100	11	11	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	310	45	44	97,78%	110	24	24	100,00%
27	Informatique	435	84	80	95,24%	103	28	28	100,00%
28	Milieux denses et matériaux	320	22	22	100,00%	95	9	9	100,00%
29	Constituants élémentaires	132	5	5	100,00%	33	6	6	100,00%
30	Milieux dilués et optique	180	10	10	100,00%	42	7	7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	278	9	9	100,00%	78	12	12	100,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	231	8	8	100,00%	58	11	11	100,00%
33	Chimie des matériaux	245	13	13	100,00%	41	9	9	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	72	2	2	100,00%	16	5	5	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	133	10	10	100,00%	40	5	5	100,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	181	8	8	100,00%	42	5	4	80,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	85	2	1	50,00%	18	2	2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	272	57	53	92,98%	108	34	30	88,24%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	227	29	29	100,00%	61	16	16	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	155	21	20	95,24%	48	15	15	100,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	156	18	18	100,00%	56	14	14	100,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	443	20	19	95,00%	70	18	17	94,44%
65	Biologie cellulaire	492	16	16	100,00%	90	8	7	87,50%
66	Physiologie	206	16	16	100,00%	44	5	5	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	212	17	17	100,00%	38	7	6	85,71%
68	Biologie des organismes	255	7	7	100,00%	44	2	2	100,00%
69	Neurosciences	193	4	4	100,00%	31	4	3	75,00%
70	Sciences de l'éducation	125	37	36	97,30%	22	19	14	73,68%
71	Sciences de l'information et de la communication	69	31	29	93,55%	17	18	14	77,78%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	75	1	1	100,00%	15			
73	Cultures et langues régionales	17	1	1		6			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	81	29	29	100,00%	15	10	9	90,00%
76	Théologie catholique	5	2	2	100,00%	3			
77	Théologie protestante	4				1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	78	9	9	100,00%	6	1	1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	104	21	20	95,24%	4	9	9	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	138	9	8	88,89%	8	8	7	87,50%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		9 157	1 169	1 129	96,58%	1 938	554	505	91,16%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(*) exceptés les articles 46.3° ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51 (mutations et détachements exclusivement).

(**) pour les disciplines des sections 1 à 6, la mise en regard des qualifiés et des postes offerts n'est pas pertinente, le recrutement se déroulant essentiellement par les agrégations ou par la "voie longue"

Tableau II - c
Ratio par corps et par discipline du nombre des qualifications 2014 et des postes offerts au recrutement (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences			Professeurs des universités		
		Qualifiés 2014	Postes offerts	Ratio Q/P	Qualifiés 2014	Postes offerts	Ratio Q/P
01	Droit privé et sciences criminelles	68	60	1,13			
02	Droit public	53	32	1,66			
03	Histoire du droit et des institutions	13	4	3,25			
04	Science politique	102	17	6,00	1		
05	Sciences économiques	185	39	4,74	3	2	1,50
06	Sciences de gestion	195	74	2,64	5	2	2,50
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale	182	27	6,74	62	21	2,95
08	Langues et littératures anciennes	45	9	5,00	18	3	6,00
09	Langue et littérature françaises	146	13	11,23	34	17	2,00
10	Littératures comparées	59	7	8,43	15	2	7,50
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	129	50	2,58	29	24	1,21
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	42	5	8,40	9	4	2,25
13	Langues et littératures slaves	22	2	11,00	2		
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	100	29	3,45	20	18	1,11
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	96	15	6,40	17	8	2,13
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	163	52	3,13	48	32	1,50
17	Philosophie	179	12	14,92	32	12	2,67
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	226	32	7,06	25	17	1,47
19	Sociologie, démographie	221	28	7,89	26	16	1,63
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	133	5	26,60	14	6	2,33
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	132	15	8,80	28	14	2,00
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	312	39	8,00	45	16	2,81
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	136	18	7,56	31	10	3,10
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	71	6	11,83	11	8	1,38
25	Mathématiques	238	16	14,88	100	11	9,09
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	310	45	6,89	110	24	4,58
27	Informatique	435	84	5,18	103	28	3,68
28	Milieux denses et matériaux	320	22	14,55	95	9	10,56
29	Constituants élémentaires	132	5	26,40	33	6	5,50
30	Milieux dilués et optique	180	10	18,00	42	7	6,00
31	Chimie théorique, physique, analytique	278	9	30,89	78	12	6,50
32	Chimie organique, minérale, industrielle	231	8	28,88	58	11	5,27
33	Chimie des matériaux	245	13	18,85	41	9	4,56
34	Astronomie, astrophysique	72	2	36,00	16	5	3,20
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	133	10	13,30	40	5	8,00
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	181	8	22,63	42	5	8,40
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	85	2	42,50	18	2	9,00
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	272	57	4,77	108	34	3,18
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	227	29	7,83	61	16	3,81
62	Energétique, génie des procédés	155	21	7,38	48	15	3,20
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	156	18	8,67	56	14	4,00
64	Biochimie et biologie moléculaire	443	20	22,15	70	18	3,89
65	Biologie cellulaire	492	16	30,75	90	8	11,25
66	Physiologie	206	16	12,88	44	5	8,80
67	Biologie des populations et écologie	212	17	12,47	38	7	5,43
68	Biologie des organismes	255	7	36,43	44	2	22,00
69	Neurosciences	193	4	48,25	31	4	7,75
70	Sciences de l'éducation	125	37	3,38	22	19	1,16
71	Sciences de l'information et de la communication	69	31	2,23	17	18	0,94
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	75	1	75,00	15		
73	Cultures et langues régionales	17	1	17,00	6		
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	81	29	2,79	15	10	1,50
76	Théologie catholique	5	2	2,50	3		
77	Théologie protestante	4			1		
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	78	9	8,67	6	1	6,00
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	104	21	4,95	4	9	0,44
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	138	9	15,33	8	8	1,00
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		9 157	1 169	7,83	1 938	554	3,50

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(*) : pour les professeurs, articles 46.1° et 46.4° (exceptés les articles 46.3° ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne) et 51 (mutations et détachements exclusivement).



Bilan détaillé des opérations de recrutement des professeurs des universités

Campagne 2014 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des professeurs pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU. A la démographie des recrutés est adjointe, pour les anciens maîtres de conférences, une présentation de leur mobilité et une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2014

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Tableau III - a
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 46.1°

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	21		21	100,00%
08	Langues et littératures anciennes	3	1	2	66,67%
09	Langue et littérature françaises	17		17	100,00%
10	Littératures comparées	2		2	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	24	5	19	79,17%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	4		4	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	18	2	16	88,89%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	8	3	5	62,50%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	32	8	24	75,00%
17	Philosophie	12	1	11	91,67%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	17	2	15	88,24%
19	Sociologie, démographie	16	1	15	93,75%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6		6	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	14	3	11	78,57%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	16		16	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	10	1	9	90,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	8	1	7	87,50%
25	Mathématiques	11		11	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	24		24	100,00%
27	Informatique	28		28	100,00%
28	Milieux denses et matériaux	9		9	100,00%
29	Constituants élémentaires	5		5	100,00%
30	Milieux dilués et optique	7		7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	12		12	100,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	11		11	100,00%
33	Chimie des matériaux	9		9	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	5		5	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	5		5	100,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5	1	4	80,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2		2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	34	4	30	88,24%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	16		16	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	15		15	100,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	14		14	100,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	18	1	17	94,44%
65	Biologie cellulaire	8	1	7	87,50%
66	Physiologie	5		5	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	7	1	6	85,71%
68	Biologie des organismes	2		2	100,00%
69	Neurosciences	4	1	3	75,00%
70	Sciences de l'éducation	19	5	14	73,68%
71	Sciences de l'information et de la communication	18	4	14	77,78%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	10	1	9	90,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	1		1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	9		9	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	8	1	7	87,50%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		549	48	501	91,26%
			8,74%	91,26%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Tableau III - b
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46.3° (voie longue)

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	6		6	100,00%
02	Droit public	6	3	3	50,00%
03	Histoire du droit et des institutions	1		1	100,00%
04	Science politique	1		1	100,00%
05	Sciences économiques	3		3	100,00%
06	Sciences de gestion	5		5	100,00%
09	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1		1	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	1		1	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie	1		1	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale (*)	2		2	100,00%
27	Informatique	1		1	100,00%
28	Milieus denses et matériaux	5		5	100,00%
29	Constituants élémentaires	2		2	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	1		1	100,00%
33	Chimie des matériaux	1		1	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	2		2	100,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	2		2	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil (*)	1		1	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	1		1	100,00%
65	Biologie cellulaire	2		2	100,00%
68	Biologie des organismes	1		1	100,00%
69	Neurosciences	1		1	100,00%
85	Sciences du médicament et des autres produits de santé	1		1	100,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1	1		
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		49	4	45	91,84%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

(*) dont 1 poste Fidis (soit 3 postes en plus)

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - c
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46.4° (voie professionnelle)

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
05	Science économique	2		2	100,00%
06	Sciences de gestion	2	1	1	50,00%
29	Constituants élémentaires	1		1	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		5	1	4	80,00%
			20,00%	80,00%	

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Tableau III - d
Mobilité des anciens maîtres de conférences nommés professeur des universités
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL	
AIX-MARSEILLE	9											1		1			1									1		12	
AMIENS	1	2			1			1						1			1										1	8	
BESANCON			1	2												1											1	5	
BORDEAUX			1		5							1								1						2		10	
CAEN					1															1								2	
CLERMONT-FERRAND	1					2														1								4	
CORSE							1																					1	
CRETEIL								9				1			1	1				1								13	
DIJON									1			1		1						2								5	
GRENOBLE										7		1			1													9	
LA REUNION											1																	1	
LILLE	1							1			1	10				1							1		1	1		17	
LIMOGES													3															3	
LYON	1			1				1		1		1		5	1	1		1		2								15	
MONTPELLIER															7					1						1		9	
NANCY-METZ			1	1				1	1			1				4		1										11	
NANTES									1						1		3						1				1	7	
NICE														1				2										3	
ORLEANS-TOURS																			2									2	
PARIS	1							2		1		1								19				1	1	1	2	29	
REIMS																	1			1	3		3				2	7	
RENNES								1		1													3					3	
ROUEN																				2				12			1	14	
STRASBOURG																				1					1			4	
TOULOUSE																					1				7			8	
VERSAILLES								3															1			9		9	
TOTAL LETTRES	14	4	3	7	2	2	1	19	3	11	1	18	3	11	10	8	5	4	2	33	3	3	3	15	2	9	14	13	220
AIX-MARSEILLE	8										1				1													10	
AMIENS		3	1																									4	
BESANCON			4					1																				5	
BORDEAUX				10				1									1			1						1	1	15	
CAEN					1																				1			2	
CLERMONT-FERRAND						1																			1			1	
CRETEIL				1				7		1										3								12	
DIJON				1					5						1	1												8	
GRENOBLE										4																		4	
LA REUNION											1																	1	
LILLE								1					13										1					15	
LIMOGES														6														6	
LYON	1							1		1		1			9					1								14	
MONTPELLIER				1												6					1							8	
NANCY-METZ																	13				1							14	
NANTES																		2										2	
NICE																			4									5	
ORLEANS-TOURS								1									1		7								1	10	
PARIS				1				1												19				1			1	23	
POITIERS					1					1										1	7							10	
REIMS								1														4						5	
RENNES										1							1						8				1	12	
ROUEN																								3				3	
STRASBOURG																									2			2	
TOULOUSE	1			1																	2				1	12		17	
VERSAILLES								1						1						2							10	14	
TOTAL SCIENCES	10	3	5	15	2	1		15	5	9	1	14	6	11	7	14	5	4	7	31	8	4	10	3	4	13	15	222	
BESANCON			1																									1	
CLERMONT-FERRAND						1																						1	
DIJON									1																			1	
LILLE												2																2	
LIMOGES													1															1	
MONTPELLIER															3													3	
NANTES																	2											2	
ORLEANS-TOURS																			1									1	
POITIERS												1																1	
REIMS																						1						1	
ROUEN																								1				1	
TOTAL PHARMACIE			1			1			1			3	1		3		2		1			1		1				15	

SOLDES par académie	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL
Solde Lettres	-2	4	2	3		2		-6	2	-2		-1		4	-1	3	2	-1		-4	4		-1	2	-1	-5	-4	
Solde Sciences		1						-3	3	-5		1		3	1		-3	1	3	-8	2	1	2		-2	4	-1	
Solde Pharmacie												-1									1							
Solde mvt ex-MCF	-2	5	2	3		2		-9	5	-7		-1		7		3	-1		3	-12	7	1	1	2	-3	-1	-5	
pm: recrutement de PR ex-MCF	24	7	9	22	4	4	1	34	9	20	2	35	10	22	20	22	12	8	10	64	11	8	25	6	13	27	28	457
pm: recrutement PR hors enseignement supérieur	7	1		3	1	1		4		3		3		2	2	1	1	2		8			3		1		5	48

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - e
Recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion
Concours d'agrégation externe (article 49-2-1) et concours d'agrégation interne (article 49-2-2)

Section du CNU	Titre de la section	Agrégation externe (article 49-2-1)				Agrégation interne (article 49-2-2)			
		Postes	Candidats	Admissibles	Admis	Postes	Candidats	Auditionnés	Retenus
01	Droit privé et sciences criminelles								
02	Droit public	30	204	48	30	6	30		6
03	Histoire du droit et des institutions	7	45	13	7				
04	Science politique								
05	Sciences économiques	15	51	17	15				
06	Sciences de gestion					11	60	47	11
Total Droit et Sciences économiques et de gestion		52	300	78	52	17	90	47	17

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - f
Bilan de la phase de qualification par le CNU en 2014

Section	Titre de la section	Professeurs des universités		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	1		
02	Droit public	1		
03	Histoire du droit et des institutions			
04	Science politique	3	1	
05	Sciences économiques	8	3	37,50%
06	Sciences de gestion	9	5	55,56%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	78	62	79,49%
08	Langues et littératures anciennes	22	18	81,82%
09	Langue et littérature françaises	40	34	85,00%
10	Littératures comparées	17	15	88,24%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	37	29	78,38%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	16	9	56,25%
13	Langues et littératures slaves	5	2	40,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	25	20	80,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	18	17	94,44%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	70	48	68,57%
17	Philosophie	40	32	80,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	51	25	49,02%
19	Sociologie, démographie	44	26	59,09%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	17	14	82,35%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	35	28	80,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	53	45	84,91%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	48	31	64,58%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	28	11	39,29%
25	Mathématiques	109	100	91,74%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	131	110	83,97%
27	Informatique	170	103	60,59%
28	Milieux denses et matériaux	115	95	82,61%
29	Constituants élémentaires	39	33	84,62%
30	Milieux dilués et optique	51	42	82,35%
31	Chimie théorique, physique, analytique	95	78	82,11%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	78	58	74,36%
33	Chimie des matériaux	61	41	67,21%
34	Astronomie, astrophysique	17	16	94,12%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	41	40	97,56%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	47	42	89,36%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	20	18	90,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	153	108	70,59%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	93	61	65,59%
62	Energétique, génie des procédés	75	48	64,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	87	56	64,37%
64	Biochimie et biologie moléculaire	94	70	74,47%
65	Biologie cellulaire	115	90	78,26%
66	Physiologie	52	44	84,62%
67	Biologie des populations et écologie	52	38	73,08%
68	Biologie des organismes	52	44	84,62%
69	Neurosciences	47	31	65,96%
70	Sciences de l'éducation	51	22	43,14%
71	Sciences de l'information et de la communication	34	17	50,00%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	17	15	88,24%
73	Cultures et langues régionales	6	6	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	43	15	34,88%
76	Théologie catholique	4	3	75,00%
77	Théologie protestante	1	1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	17	6	35,29%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	8	4	50,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	12	8	66,67%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 653	1 938	73,05%

Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Note : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant se "re-qualifier" plusieurs années de suite ou obtenir une qualification dans des sections différentes.

Tableau III - g
Répartition des qualifications 2014 par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Professeurs des universités					
	Dossiers examinés			Qualifications		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
01	1		1			
02		1	1			
03						
04	1	2	3		1	1
05	2	6	8		3	3
06	4	5	9	3	2	5
DROIT	8	14	22	3	6	9
07	43	35	78	34	28	62
08	14	8	22	11	7	18
09	27	13	40	23	11	34
10	12	5	17	11	4	15
11	23	14	37	17	12	29
12	7	9	16	3	6	9
13	4	1	5	2		2
14	15	10	25	13	7	20
15	10	8	18	9	8	17
16	35	35	70	24	24	48
17	14	26	40	12	20	32
18	30	21	51	15	10	25
19	19	25	44	11	15	26
20	8	9	17	7	7	14
21	14	21	35	10	18	28
22	19	34	53	19	26	45
23	18	30	48	13	18	31
24	14	14	28	5	6	11
70	26	25	51	11	11	22
71	15	19	34	10	7	17
72	2	15	17	2	13	15
73	2	4	6	2	4	6
74	11	32	43	6	9	15
76	2	2	4	2	1	3
77		1	1		1	1
LETTRES	384	416	800	272	273	545
25	18	91	109	15	85	100
26	31	100	131	27	83	110
27	23	147	170	16	87	103
28	30	85	115	23	72	95
29	6	33	39	6	27	33
30	12	39	51	11	31	42
31	32	63	95	29	49	78
32	24	54	78	14	44	58
33	23	38	61	14	27	41
34	5	12	17	4	12	16
35	16	25	41	15	25	40
36	15	32	47	13	29	42
37	6	14	20	6	12	18
60	21	132	153	12	96	108
61	8	85	93	5	56	61
62	19	56	75	13	35	48
63	14	73	87	10	46	56
64	40	54	94	29	41	70
65	51	64	115	38	52	90
66	23	29	52	17	27	44
67	18	34	52	11	27	38
68	21	31	52	20	24	44
69	26	21	47	14	17	31
SCIENCES	482	1 312	1 794	362	1 004	1 366
85	7	10	17	4	2	6
86	5	3	8	3	1	4
87	5	7	12	4	4	8
PHARMACIE	17	20	37	11	7	18
TOTAL	891	1 762	2 653	648	1 290	1 938

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Tableau III - h
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification	2010	2011	2012	2013	2014	xx(1)	Total	% (*)
05	Sciences économiques				1	1			2	
06	Sciences de gestion						1		1	100,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	2		3	15		21	71,43%
08	Langues et littératures anciennes						2		2	100,00%
09	Langue et littérature françaises		2	1	4	4	6		17	35,29%
10	Littératures comparées						1	1	2	50,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			1	2	7	9		19	47,37%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			1		1	2		4	50,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes				3	4	8	1	16	50,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines					1	3	1	5	60,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			3	3	9	9		24	37,50%
17	Philosophie		1	1	1	5	3		11	27,27%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art		1	2	5	4	3		15	20,00%
19	Sociologie, démographie				2	6	7		15	46,67%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire					1	5		6	83,33%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art			1	2	1	7		11	63,64%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique			3	1	6	5	1	16	31,25%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			2		3	4		9	44,44%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme				1	1	5		7	71,43%
25	Mathématiques				2	2	7		11	63,64%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1	3	6	4	10		24	41,67%
27	Informatique		1	3	2	8	14		28	50,00%
28	Milieus denses et matériaux		1	3		2	3		9	33,33%
29	Constituants élémentaires		2	3		1			6	
30	Milieus dilués et optique		2	2	2		1		7	14,29%
31	Chimie théorique, physique, analytique		4	1		3	4		12	33,33%
32	Chimie organique, minérale, industrielle			4	2	2	3		11	27,27%
33	Chimie des matériaux			2	3	1	3		9	33,33%
34	Astronomie, astrophysique			1			2	2	5	40,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		1		1	2	1		5	20,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère		1	1			2		4	50,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement				1	1			2	
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		1	7	2	9	11		30	36,67%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal			1	3	8	3	1	16	18,75%
62	Energétique, génie des procédés			2	5	2	6		15	40,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes			5	3	6			14	
64	Biochimie et biologie moléculaire		3	5		4	5		17	29,41%
65	Biologie cellulaire			2	1	2	2		7	28,57%
66	Physiologie				2	1	1	1	5	20,00%
67	Biologie des populations et écologie			1	2	1	2		6	33,33%
68	Biologie des organismes					1	1		2	50,00%
69	Neurosciences					1	1	1	3	33,33%
70	Sciences de l'éducation				3	3	8		14	57,14%
71	Sciences de l'information et de la communication			2		4	8		14	57,14%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		1	1	4	2	1		9	11,11%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé						1		1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé			1	2	5	1		9	11,11%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique			3		2	1	1	7	14,29%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES	23	70	71	134	197	10	505	39,01%
Source: GALAXIE (ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014	4,6%	13,9%	14,1%	26,5%	39,0%	2,0%	100,0%	

* Pourcentage des qualifiés en 2014 par rapport au total.

(1) Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

Tableau III - i
Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2014

Section	Titre de la section	Candidatures à la qualification en 2014	Qualifiés en 2014	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2014	Taux de recrutement des qualifiés 2014
01	Droit privé et sciences criminelles	1				
02	Droit public	1				
03	Histoire du droit et des institutions					
04	Science politique	3	1			
05	Sciences économiques	8	3	2		
06	Sciences de gestion	9	5	1	1	
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	78	62	21	15	24,19%
08	Langues et littératures anciennes	22	18	2	2	11,11%
09	Langue et littérature françaises	40	34	17	6	17,65%
10	Littératures comparées	17	15	2	1	6,67%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	37	29	19	9	31,03%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	16	9	4	2	22,22%
13	Langues et littératures slaves	5	2			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	25	20	16	8	40,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	18	17	5	3	17,65%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	70	48	24	9	18,75%
17	Philosophie	40	32	11	3	9,38%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	51	25	15	3	12,00%
19	Sociologie, démographie	44	26	15	7	26,92%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	17	14	6	5	35,71%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	35	28	11	7	25,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	53	45	16	5	11,11%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	48	31	9	4	12,90%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	28	11	7	5	45,45%
25	Mathématiques	109	100	11	7	7,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	131	110	24	10	9,09%
27	Informatique	170	103	28	14	13,59%
28	Milieux denses et matériaux	115	95	9	3	3,16%
29	Constituants élémentaires	39	33	6		
30	Milieux dilués et optique	51	42	7	1	2,38%
31	Chimie théorique, physique, analytique	95	78	12	4	5,13%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	78	58	11	3	5,17%
33	Chimie des matériaux	61	41	9	3	7,32%
34	Astronomie, astrophysique	17	16	5	2	12,50%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	41	40	5	1	2,50%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	47	42	4	2	4,76%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	20	18	2		
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	153	108	30	11	10,19%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	93	61	16	3	4,92%
62	Energétique, génie des procédés	75	48	15	6	12,50%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	87	56	14		
64	Biochimie et biologie moléculaire	94	70	17	5	7,14%
65	Biologie cellulaire	115	90	7	2	2,22%
66	Physiologie	52	44	5	1	2,27%
67	Biologie des populations et écologie	52	38	6	2	5,26%
68	Biologie des organismes	52	44	2	1	2,27%
69	Neurosciences	47	31	3	1	3,23%
70	Sciences de l'éducation	51	22	14	8	36,36%
71	Sciences de l'information et de la communication	34	17	14	8	47,06%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	17	15			
73	Cultures et langues régionales	6	6			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	43	15	9	1	6,67%
76	Théologie catholique	4	3			
77	Théologie protestante	1	1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	17	6	1	1	16,67%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	8	4	9	1	25,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	12	8	7	1	12,50%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 653	1 938 *	505	197	10,17%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections



Bilan détaillé des opérations de recrutement des maîtres de conférences

Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des maîtres de conférences pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU.
L'approche démographique des recrutés est complétée par une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2014

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - a
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	60	3	57	95,00%
02	Droit public	32		32	100,00%
03	Histoire du droit et des institutions	4		4	100,00%
04	Science politique	17		17	100,00%
05	Sciences économiques	39	1	38	97,44%
06	Sciences de gestion	74	2	72	97,30%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	27	1	26	96,30%
08	Langues et littératures anciennes	8		8	100,00%
09	Langue et littérature françaises	12	2	10	83,33%
10	Littératures comparées	7		7	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	49	2	47	95,92%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	5		5	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2	1	1	50,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	29	3	26	89,66%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	15		15	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	52	4	48	92,31%
17	Philosophie	11		11	100,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	30	2	28	93,33%
19	Sociologie, démographie	28		28	100,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	5		5	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	15		15	100,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	37	2	35	94,59%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	18		18	100,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	6		6	100,00%
25	Mathématiques	16		16	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	44	1	43	97,73%
27	Informatique	84	4	80	95,24%
28	Milieux denses et matériaux	22		22	100,00%
29	Constituants élémentaires	5		5	100,00%
30	Milieux dilués et optique	10		10	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	9		9	100,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	8		8	100,00%
33	Chimie des matériaux	13		13	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	2		2	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	10		10	100,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	8		8	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2	1	1	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	57	4	53	92,98%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	29		29	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	21	1	20	95,24%
63	Electronique, optronique et systèmes	18		18	100,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	20	1	19	95,00%
65	Biologie cellulaire	16		16	100,00%
66	Physiologie	16		16	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	17		17	100,00%
68	Biologie des organismes	7		7	100,00%
69	Neurosciences	4		4	100,00%
70	Sciences de l'éducation	37	1	36	97,30%
71	Sciences de l'information et de la communication	30	2	28	93,33%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	1		1	100,00%
73	Cultures et langues régionales	1		1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	28		28	100,00%
76	Théologie catholique	2		2	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	8		8	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	21	1	20	95,24%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9	1	8	88,89%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1157	40	1117	96,54%

Source : GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2014

Note de lecture : les postes dits "offerts au recrutement" ne comprennent pas ceux pourvus par mutation ou par détachement

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - b
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 26-I-2

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
08	Langues et littératures anciennes	1		1	100,0%
09	Langue et littérature françaises	1		1	100,0%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1		1	100,0%
17	Philosophie	1		1	100,0%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements	2		2	100,0%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	2		2	100,0%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1		1	100,0%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1		1	100,0%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	1		1	100,0%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		11	0	11	100,0%
			0,00%	100,00%	

source: DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, juin 2014

Article 26-I-3

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
71	Sciences de l'information et de la communication	1		1	100,0%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1	0	1	100,0%
			0,00%	100,00%	

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - c
Bilan de la phase de qualification par le CNU en 2014

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	222	68	30,63%
02	Droit public	228	53	23,25%
03	Histoire du droit et des institutions	45	13	28,89%
04	Science politique	242	102	42,15%
05	Sciences économiques	309	185	59,87%
06	Sciences de gestion	350	195	55,71%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	273	182	66,67%
08	Langues et littératures anciennes	61	45	73,77%
09	Langue et littérature françaises	236	146	61,86%
10	Littératures comparées	99	59	59,60%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	191	129	67,54%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	52	42	80,77%
13	Langues et littératures slaves	32	22	68,75%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	167	100	59,88%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	130	96	73,85%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	273	163	59,71%
17	Philosophie	231	179	77,49%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	403	226	56,08%
19	Sociologie, démographie	414	221	53,38%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	175	133	76,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	199	132	66,33%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	426	312	73,24%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	182	136	74,73%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	159	71	44,65%
25	Mathématiques	253	238	94,07%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	388	310	79,90%
27	Informatique	625	435	69,60%
28	Milieux denses et matériaux	362	320	88,40%
29	Constituants élémentaires	162	132	81,48%
30	Milieux dilués et optique	213	180	84,51%
31	Chimie théorique, physique, analytique	307	278	90,55%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	258	231	89,53%
33	Chimie des matériaux	280	245	87,50%
34	Astronomie, astrophysique	78	72	92,31%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	142	133	93,66%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	201	181	90,05%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	92	85	92,39%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	404	272	67,33%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	394	227	57,61%
62	Energétique, génie des procédés	191	155	81,15%
63	Electronique, optronique et systèmes	261	156	59,77%
64	Biochimie et biologie moléculaire	546	443	81,14%
65	Biologie cellulaire	677	492	72,67%
66	Physiologie	249	206	82,73%
67	Biologie des populations et écologie	329	212	64,44%
68	Biologie des organismes	292	255	87,33%
69	Neurosciences	257	193	75,10%
70	Sciences de l'éducation	277	125	45,13%
71	Sciences de l'information et de la communication	236	69	29,24%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	88	75	85,23%
73	Cultures et langues régionales	24	17	70,83%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	139	81	58,27%
76	Théologie catholique	13	5	38,46%
77	Théologie protestante	4	4	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	103	78	75,73%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	119	104	87,39%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	179	138	77,09%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 242	9 157 *	69,15%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2014

Note : l'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant se "re-qualifier" plusieurs années de suite ou obtenir une qualification dans des sections différentes.

Tableau IV - d
Répartition des qualifications 2014 par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

	Maitres de conférences							
Section	Dossiers			Qualifications			%	%
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
01	122	100	222	43	25	68	31,46%	55,22%
02	104	124	228	24	29	53	21,70%	54,35%
03	19	26	45	6	7	13	44,90%	27,27%
04	112	130	242	48	54	102	39,53%	42,00%
05	118	191	309	71	114	185	52,53%	36,75%
06	190	160	350	109	86	195	54,29%	53,57%
DROIT	665	731	1 396	301	315	616	42,52%	46,23%
07	191	82	273	130	52	182	65,58%	73,27%
08	34	27	61	26	19	45	78,95%	73,33%
09	159	77	236	90	56	146	57,64%	67,42%
10	62	37	99	37	22	59	64,71%	69,70%
11	135	56	191	93	36	129	78,40%	68,50%
12	31	21	52	25	17	42	66,00%	66,67%
13	23	9	32	15	7	22	79,31%	78,26%
14	114	53	167	67	33	100	66,32%	72,22%
15	75	55	130	52	44	96	75,19%	55,00%
16	168	105	273	101	62	163	63,89%	60,87%
17	85	146	231	65	114	179	71,98%	35,93%
18	247	156	403	137	89	226	49,47%	54,01%
19	220	194	414	119	102	221	50,34%	57,47%
20	113	62	175	93	40	133	60,45%	60,15%
21	113	86	199	72	60	132	68,37%	55,97%
22	223	203	426	157	155	312	77,18%	44,97%
23	83	99	182	69	67	136	67,45%	51,75%
24	89	70	159	46	25	71	45,83%	50,00%
70	163	114	277	68	57	125	43,11%	58,20%
71	127	109	236	42	27	69	32,95%	56,47%
72	29	59	88	24	51	75	84,62%	36,36%
73	8	16	24	3	14	17	76,00%	36,84%
74	52	87	139	29	52	81	60,96%	26,97%
76	4	9	13		5	5	60,96%	26,97%
77		4	4		4	4	25,00%	100,00%
LETTRES	2 548	1 936	4 484	1 560	1 210	2 770	60,94%	56,22%
25	54	199	253	51	187	238	94,90%	17,36%
26	119	269	388	95	215	310	81,01%	24,83%
27	173	452	625	126	309	435	68,71%	22,77%
28	86	276	362	74	246	320	88,20%	26,43%
29	34	128	162	30	102	132	79,10%	21,70%
30	53	160	213	45	135	180	91,79%	28,95%
31	151	156	307	137	141	278	77,91%	43,30%
32	125	133	258	106	125	231	86,99%	41,03%
33	108	172	280	97	148	245	85,00%	41,18%
34	23	55	78	22	50	72	92,00%	29,35%
35	70	72	142	66	67	133	87,18%	48,53%
36	92	109	201	85	96	181	88,24%	47,27%
37	43	49	92	42	43	85	83,53%	39,44%
60	99	305	404	60	212	272	70,70%	19,31%
61	104	290	394	53	174	227	58,92%	18,81%
62	67	124	191	51	104	155	74,18%	25,95%
63	58	203	261	34	122	156	66,67%	15,98%
64	329	217	546	258	185	443	79,05%	57,46%
65	411	266	677	294	198	492	70,39%	59,38%
66	143	106	249	116	90	206	84,01%	55,06%
67	182	147	329	116	96	212	67,48%	50,60%
68	181	111	292	157	98	255	89,76%	53,61%
69	143	114	257	106	87	193	82,67%	49,70%
SCIENCES	2 848	4 113	6 961	2 221	3 230	5 451	77,81%	37,74%
85	61	42	103	44	34	78	81,32%	56,76%
86	68	51	119	59	45	104	82,35%	58,33%
87	123	56	179	90	48	138	64,97%	64,35%
PHARMACIE	252	149	401	193	127	320	73,78%	60,44%
TOTAL	6 313	6 929	13 242	4 275	4 882	9 157	68,31%	44,54%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2014

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV -e
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification	2010	2011	2012	2013	2014	xx(1)	Total	% (*)
01	Droit privé et sciences criminelles			2	4	16	35		57	61,40%
02	Droit public		1	1		5	25		32	78,13%
03	Histoire du droit et des institutions				2		2		4	50,00%
04	Science politique		1	1	2	3	10		17	58,82%
05	Sciences économiques			1	8	8	21		38	55,26%
06	Sciences de gestion		2	2	7	14	47		72	65,28%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		2	1	2	7	14		26	53,85%
08	Langues et littératures anciennes		1	2		2	4		9	44,44%
09	Langue et littérature françaises				1	4	6		11	54,55%
10	Littératures comparées		1	1	2	1	2		7	28,57%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		1	9	4	11	23		48	47,92%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			1		3	1		5	20,00%
13	Langues et littératures slaves				1				1	0,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			2	6	9	9		26	34,62%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		2		4	5	4		15	26,67%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			1	5	21	21		48	43,75%
17	Philosophie		1	2	3	2	4		12	33,33%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art			6	7	9	8		30	26,67%
19	Sociologie, démographie		1	1	3	9	14		28	50,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire			2	2		1		5	20,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		1	1	5	5	3		15	20,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	4	9	12	11		37	29,73%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			1	4	4	9		18	50,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme			1	1	3	1		6	16,67%
25	Mathématiques			2	1	6	7		16	43,75%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1	1	3	16	23		44	52,27%
27	Informatique		1	10	14	22	33		80	41,25%
28	Milieux denses et matériaux			3	6	5	7	1	22	31,82%
29	Constituants élémentaires		1		1		3		5	60,00%
30	Milieux dilués et optique			1	2	4	3		10	30,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique			2	1	2	4		9	44,44%
32	Chimie organique, minérale, industrielle				5	2	1		8	12,50%
33	Chimie des matériaux		1	1	2	5	4		13	30,77%
34	Astronomie, astrophysique		1		1				2	0,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		1	1	2	3	3		10	30,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère				1	3	4		8	50,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement						1		1	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		2	1	7	18	25		53	47,17%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		1	1	3	8	15	1	29	51,72%
62	Energétique, génie des procédés		1		4	7	8		20	40,00%
63	Electronique, optronique et systèmes			2	4	4	8		18	44,44%
64	Biochimie et biologie moléculaire		1	2	1	5	10		19	52,63%
65	Biologie cellulaire		3	4	1	5	3		16	18,75%
66	Physiologie			5	2	6	3		16	18,75%
67	Biologie des populations et écologie		5	2	4	2	4		17	23,53%
68	Biologie des organismes		2		3	1	1		7	14,29%
69	Neurosciences		2			2			4	0,00%
70	Sciences de l'éducation		1	6	7	10	12		36	33,33%
71	Sciences de l'information et de la communication		2	4	4	9	10		29	34,48%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques			1					1	0,00%
73	Cultures et langues régionales			1					1	0,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives			5	5	6	13		29	44,83%
76	Théologie catholique			1			1		2	50,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé		1	1	2	1	4		9	44,44%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé		1	3	2	6	8		20	40,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique				5	1	2		8	25,00%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES	43	102	175	312	495	2	1 129	43,84%
	3,81%	9,03%	15,50%	27,64%	43,84%	0,18%		

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2014

* Pourcentage des qualifiés en 2014 par rapport au total.

(1) Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

Tableau IV - f
Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2014

Section	Titre de la section	Candidatures à la qualification 2014	Qualifiés en 2014	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2014	Taux de recrutement des qualifiés 2014
01	Droit privé et sciences criminelles	222	68	57	35	51,47%
02	Droit public	228	53	32	25	47,17%
03	Histoire du droit et des institutions	45	13	4	2	15,38%
04	Science politique	242	102	17	10	9,80%
05	Sciences économiques	309	185	38	21	11,35%
06	Sciences de gestion	350	195	72	47	24,10%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	273	182	26	14	7,69%
08	Langues et littératures anciennes	61	45	9	4	8,89%
09	Langue et littérature françaises	236	146	11	6	4,11%
10	Littératures comparées	99	59	7	2	3,39%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	191	129	48	23	17,83%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	52	42	5	1	2,38%
13	Langues et littératures slaves	32	22	1		0,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	167	100	26	9	9,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	130	96	15	4	4,17%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	273	163	48	21	12,88%
17	Philosophie	231	179	12	4	2,23%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	403	226	30	8	3,54%
19	Sociologie, démographie	414	221	28	14	6,33%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	175	133	5	1	0,75%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	199	132	15	3	2,27%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	426	312	37	11	3,53%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	182	136	18	9	6,62%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	159	71	6	1	1,41%
25	Mathématiques	253	238	16	7	2,94%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	388	310	44	23	7,42%
27	Informatique	625	435	80	33	7,59%
28	Milieux denses et matériaux	362	320	22	7	2,19%
29	Constituants élémentaires	162	132	5	3	2,27%
30	Milieux dilués et optique	213	180	10	3	1,67%
31	Chimie théorique, physique, analytique	307	278	9	4	1,44%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	258	231	8	1	0,43%
33	Chimie des matériaux	280	245	13	4	1,63%
34	Astronomie, astrophysique	78	72	2		0,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	142	133	10	3	2,26%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	201	181	8	4	2,21%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	92	85	1	1	1,18%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	404	272	53	25	9,19%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	394	227	29	15	6,61%
62	Energétique, génie des procédés	191	155	20	8	5,16%
63	Electronique, optronique et systèmes	261	156	18	8	5,13%
64	Biochimie et biologie moléculaire	546	443	19	10	2,26%
65	Biologie cellulaire	677	492	16	3	0,61%
66	Physiologie	249	206	16	3	1,46%
67	Biologie des populations et écologie	329	212	17	4	1,89%
68	Biologie des organismes	292	255	7	1	0,39%
69	Neurosciences	257	193	4		0,00%
70	Sciences de l'éducation	277	125	36	12	9,60%
71	Sciences de l'information et de la communication	236	69	29	10	14,49%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	88	75	1		0,00%
73	Cultures et langues régionales	24	17	1		0,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	139	81	29	13	16,05%
76	Théologie catholique	13	5	2	1	20,00%
77	Théologie protestante	4	4			0,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	103	78	9	4	5,13%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	119	104	20	8	7,69%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	179	138	8	2	1,45%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 242	9 157 *	1 129	495	5,41%

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2014

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections

Tableau IV - g
Attractivité et sélectivité dans le recrutement des maîtres de conférences par section
Tous articles confondus (*) faisant apparaître les candidatures, les candidats et les recrutés

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants (1)	Total recrutés par mutation et détachement (2)	Total candidatures (3)	Total candidats (4)	Total recrutés par concours (5)	nombre de candidatures/poste (A) (3) / (1)	Taux de réussite Nb recrutés/ Nb candidats (S) (2)+(5) / (4)
01	Droit privé et sciences criminelles	71	11	2917	164	57	41,08	41,46%
02	Droit public	36	4	1529	106	32	42,47	33,96%
03	Histoire du droit et des institutions	4		119	45	4	29,75	8,89%
04	Science politique	18	1	1518	321	17	84,33	5,61%
05	Sciences économiques	50	11	3256	327	38	65,12	14,98%
06	Sciences de gestion	101	27	3529	337	72	34,94	29,38%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	31	4	1653	393	26	53,32	7,63%
08	Langues et littératures anciennes	9		298	115	9	33,11	7,83%
09	Langue et littérature françaises	17	4	745	410	11	43,82	3,66%
10	Littératures comparées	7		734	246	7	104,86	2,85%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	59	9	2087	389	48	35,37	14,65%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	8	3	250	87	5	31,25	9,20%
13	Langues et littératures slaves	2		30	30	1	15,00	3,33%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	37	8	1732	334	26	46,81	10,18%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	16	1	309	140	15	19,31	11,43%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	54	2	1286	367	48	23,81	13,62%
17	Philosophie	14	2	850	313	12	60,71	4,47%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	35	3	1426	454	30	40,74	7,27%
19	Sociologie, démographie	29	1	2360	567	28	81,38	5,11%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	6	1	238	159	5	39,67	3,77%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	16	1	571	273	15	35,69	5,86%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	39		2205	637	37	56,54	5,81%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	20	2	1005	310	18	50,25	6,45%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	7	1	301	124	6	43,00	5,65%
25	Mathématiques	16		1938	434	16	121,13	3,69%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	45		2302	418	44	51,16	10,53%
27	Informatique	88	4	2467	582	80	28,03	14,43%
28	Milieux denses et matériaux	23	1	681	337	22	29,61	6,82%
29	Constituants élémentaires	5		122	104	5	24,40	4,81%
30	Milieux dilués et optique	10		229	140	10	22,90	7,14%
31	Chimie théorique, physique, analytique	9		311	212	9	34,56	4,25%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	8		598	229	8	74,75	3,49%
33	Chimie des matériaux	13		460	245	13	35,38	5,31%
34	Astronomie, astrophysique	3	1	24	22	2	8,00	13,64%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	10		243	172	10	24,30	5,81%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	8		124	77	8	15,50	10,39%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2		14	11	1	7,00	9,09%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	60	3	1418	420	53	23,63	13,33%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	29		787	330	29	27,14	8,79%
62	Energétique, génie des procédés	23	2	597	206	20	25,96	10,68%
63	Electronique, optronique et systèmes	20	2	468	207	18	23,40	9,66%
64	Biochimie et biologie moléculaire	20		581	352	19	29,05	5,40%
65	Biologie cellulaire	16		480	296	16	30,00	5,41%
66	Physiologie	16		414	236	16	25,88	6,78%
67	Biologie des populations et écologie	17		335	232	17	19,71	7,33%
68	Biologie des organismes	7		148	132	7	21,14	5,30%
69	Neurosciences	4		52	46	4	13,00	8,70%
70	Sciences de l'éducation	39	2	1356	467	36	34,77	8,14%
71	Sciences de l'information et de la communication	33	2	1147	288	29	34,76	10,76%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	1		54	54	1	54,00	1,85%
73	Cultures et langues régionales	1		8	8	1	8,00	12,50%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	35	6	709	269	29	20,26	13,01%
76	Théologie catholique	2		15	13	2	7,50	15,38%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9	1	127	87	8	14,11	10,34%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	24	2	520	225	21	21,67	10,22%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	9		100	71	8	11,11	11,27%
Total	Toutes sections confondues	1291	122	49777	9220 (**)	1129	38,56	13,57%

(*) : tous articles confondus (art 26-I-1, 26-I-2 et 26-I-3)

(**) : ce nombre n'est pas la somme de la colonne (qui est de 13 570) mais le nombre total de candidats au concours de MCF

(A) : dans ce tableau, nous appelons "attractivité" le nombre de candidatures/poste et sélectivité (S) le nombre de recrutés/nombre de candidats



Bilan des postes de maître de conférences et de professeur des universités non pourvus au terme des opérations de recrutement

Campagne 2014 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie précise la répartition des postes MCF et PR pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU, qui resteront vacants au terme des opérations de recrutement.
Les motifs de non pourvoi des postes sont fournis par les établissements, sur ANTARES-ANTEE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V
Analyse des postes non pourvus

	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur	Refus directeur art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
Maîtres de conférences									
Article 26-I-1 : concours externes			17			4	6	13	40
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré									
Total Maîtres de conférences			17			4	6	13	40
Professeurs des universités									
Article 46.1° : concours externes		3	30		1	2	1	11	48
Article 46.4° : concours réservés aux professionnels		1							1
Article 51 : recrutement des disciplines juridiques et économiques		17	7					1	25
Total Professeurs des universités		21	37		1	2	1	12	74
TOTAL GENERAL		21	54		1	6	7	25	114
		18,42%	47,37%		0,88%	5,26%	6,14%	21,93%	

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Les 4 postes non pourvus au titre de l'art 46.3° ne figurent pas dans ce tableau (avis défavorable des sections du CNU)

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V - a
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur	Refus directeur art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles			1					2	3
05	Sciences économiques			1					1	1
06	Sciences de gestion			1					1	2
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales			1						1
09	Langue et littérature françaises			2						2
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			1					1	2
13	Langues et littératures slaves			1						1
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes						1		2	3
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale			1					3	4
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art			1				1		2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique			2						2
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques								1	1
27	Informatique			1			1	1	1	4
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement						1			1
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			1			1		2	4
62	Energétique, génie des procédés			1						1
64	Biochimie et biologie moléculaire							1		1
70	Sciences de l'éducation							1		1
71	Sciences de l'information et de la communication			1				1		2
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé			1						1
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique							1		1
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		0	0	17	0	0	4	6	13	40

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Bilan de la campagne 2014 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V - b
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46.1°

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Refus directeur art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
08	Langues et littératures anciennes				1			1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1	2				2	5
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes		2					2
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		3					3
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	2	3				3	8
17	Philosophie		1					1
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art		1				1	2
19	Sociologie, démographie		1					1
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		3					3
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale						1	1
24	Aménagement de l'espace, urbanisme		1					1
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère						1	1
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		4					4
64	Biochimie et biologie moléculaire		1					1
65	Biologie cellulaire			1				1
67	Biologie des populations et écologie				1			1
69	Neurosciences					1		1
70	Sciences de l'éducation		4				1	5
71	Sciences de l'information et de la communication		2				2	4
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		1					1
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique		1					1
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		3	30	1	2	1	11	48
Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014		6,3%	62,5%	2,1%	4,2%	2,1%	22,9%	

**Bilan de la campagne 2014 de recrutement des professeurs des universités
(session synchronisée - ANTEE)**

Tableau V - c
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46.4° (voie professionnelle)

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Interruption de procédure	Total non pourvus
06	Sciences de gestion	1		1
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1		1

Source: GALAXIE (ANTARES-ANTEE & FIDIS), DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014

Article 51

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	2	1		3
02	Droit public	5	3		8
03	Histoire du droit et des institutions	1			1
05	Sciences économiques	2	2		4
06	Sciences de gestion	7	1	1	9
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		17	7	1	25

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, juin 2014



Table des disciplines ou sections du Conseil national des universités

Campagne 2014 - Session "synchronisée" (ANTEE)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs et d'analyse de ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Grande Discipline	Groupe	Libellé sous-groupe	Section	Titre de la section du CNU
DROIT	1	Droit et science politique	01	Droit privé et sciences criminelles
			02	Droit public
			03	Histoire du droit et des institutions
			04	Science politique
	2	Sciences économiques et de gestion	05	Sciences économiques
			06	Sciences de gestion
LETTRES	3a	Littératures	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
			08	Langues et littératures anciennes
			09	Langue et littérature françaises
			10	Littératures comparées
	3 b	Langues	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
			12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
			13	Langues et littératures slaves
			14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
			15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
	4 a	Sciences humaines	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
			17	Philosophie
			18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
			19	Sociologie, démographie
	4 b	Histoire-géographie	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
			21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux; de l'art
			22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art; de la musique
			23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
			24	Aménagement de l'espace, urbanisme
	12 a	Groupe interdisciplinaire	70	Sciences de l'éducation
			71	Sciences de l'information et de la communication
			72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
			73	Cultures et langues régionales
	12 b	STAPS	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
	20	Théologie	76-77	Théologie catholique, théologie protestante
SCIENCES	5 a	Mathématiques	25	Mathématiques
			26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
	5 b	Informatique	27	Informatique
			28	Milieux denses et matériaux
	6	Physique	29	Constituants élémentaires
			30	Milieux dilués et optique
			31	Chimie théorique, physique, analytique
	7	Chimie	32	Chimie organique, minérale, industrielle
			33	Chimie des matériaux
			34	Astronomie, astrophysique
	8	Sciences de la terre	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
			36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère
			37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
	9	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
			61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
			62	Energétique, génie des procédés
			63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
	10	Biologie et biochimie	64	Biochimie et biologie moléculaire
			65	Biologie cellulaire
			66	Physiologie
			67	Biologie des populations et écologie
			68	Biologie des organismes
			69	Neurosciences
PHARMACIE	11	Pharmacie	85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé
			86	Sciences du médicament et des autres produits de santé
			87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique